



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**



**PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**2024-2031**



---

# **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

## **MRC DE CHARLEVOIX-EST**

### **2024-2031**

---

Projet de Plan de gestion adopté par le Conseil de la MRC de Charlevoix-Est le 22 février 2022

Plan de gestion adopté par le Conseil de la MRC de Charlevoix-Est le 27 juin 2023 et entré en vigueur le 19 février 2024.

Note : La forme du PGMR 2015-2019, réalisée par Chamard stratégies environnementales, a été conservée puisque le PGMR en vigueur a été jugé conforme. Le contenu du PGMR 2015-2019 a été mis à jour. La forme du document principal et des annexes provient de Chamard stratégies environnementales, les données ont été mises à jour par Argus Environnement inc.



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### Préparation et rédaction

---

#### *Argus Environnement inc.*

- Robert Comeau, M.Sc., M.A.P.      Directeur de projet
- Julien Mussard, ing. PRT, M.Env      Chargé de projet
- Philippe Bussière, B. Sc.      Analyste
- Josée Montembeault      Révision linguistique

#### *Chamard stratégies environnementales (forme du document)*

- Julie Lasfargues      Chargée de projet
- Annie Choquette      Coordinatrice en environnement
- Sandra Messih      Directrice
- Jean Louis Chamard      Conseiller principal
- Marina Giovannini      Secrétariat et révision

### Orientations et recommandations

---

#### *MRC de Charlevoix-Est*

- Michel Boulianne      Directeur gestion des matières résiduelles et des bâtiments

#### *Membres du Conseil des maires :*

- Donald Kenny      Maire de Baie-Sainte-Catherine
- Luc Cauchon      Maire de Clermont
- Michel Couturier      Maire de La Malbaie
- Alexandre Girard      Maire de Notre-Dame-des-Monts
- Claire Gagnon      Mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
- Odile Comeau      Préfet et mairesse de Saint-Irénée
- Sylvain Tremblay      Maire de Saint-Siméon

#### *Membres du Comité du plan de gestion des matières résiduelles :*

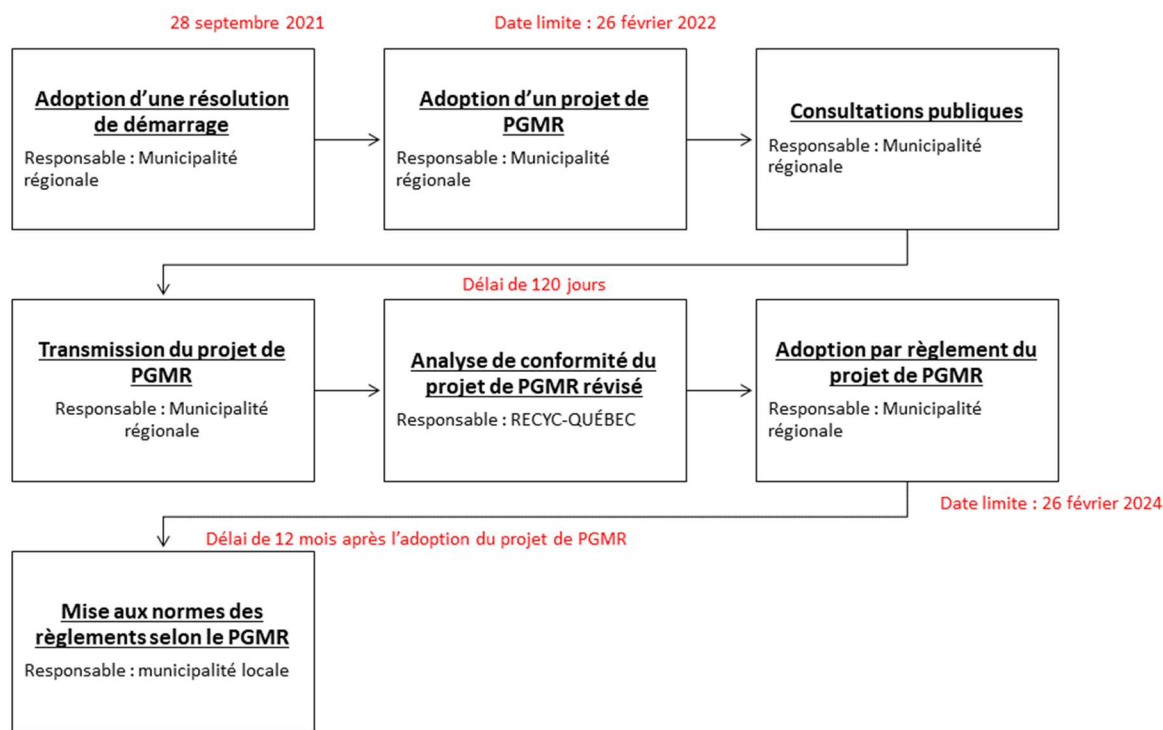
- Luc Cauchon      Maire de Clermont
- Odile Comeau      Préfet et mairesse de Saint-Irénée
- Donal Kenny      Maire de Baie-Sainte-Catherine
- Michel Couturier      Maire de La Malbaie
- Michel Boulianne      Directeur gestion des matières résiduelles et des bâtiments



## PROCESSUS DE RÉVISION

Selon les modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) en mars 2017, et en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la LQE, les municipalités régionales de comté doivent entreprendre la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les 7 ans. Les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par RECYC-QUÉBEC, en octobre 2020, précisent le cadre d'analyse des PGMR et les critères de conformité de ceux-ci.

Le processus de révision du PGMR selon les dispositions prévues par les articles de la LQE est synthétisé par la figure ci-dessous :



Source : Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux, révision des plans de gestion des matières résiduelles (RECYC-QUÉBEC, 2020).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>17</b>
<b>1 Description du territoire d'application</b>	<b>23</b>
1.1 Portrait géographique	23
1.1.1 Description de la MRC	23
1.1.2 Description des municipalités	26
1.1.3 Intérêts environnementaux	30
1.2 Portrait démographique	31
1.2.1 Population permanente et saisonnière	31
1.2.2 Projections démographiques	32
1.3 Profil socio-économique	33
1.3.1 Caractéristiques de l'habitat	33
1.3.2 Caractéristiques sociales	35
1.3.3 Caractéristiques économiques	36
<b>2 Inventaire et description des ressources</b>	<b>41</b>
2.1 Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles	41
2.2 Recensement des installations de gestion des matières résiduelles	43
2.2.1 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles	45
2.2.2 Infrastructures de valorisation des matières résiduelles	46
2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique	47
2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des boues	47
<b>3 Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles</b>	<b>48</b>
3.1 Distribution des responsabilités	48
3.1.1 Responsabilités de la MRC	48
3.1.2 Responsabilités des municipalités	49
3.1.3 Règlements municipaux	51
3.1.4 Ententes intermunicipales	52
3.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire	52
3.3 Développement de l'économie circulaire	52
3.4 Programmes de gestion des matières résiduelles en 2022	53
3.4.1 Ordures ménagères	53
3.4.2 Résidus encombrants	54
3.4.3 Matières recyclables	54
3.4.4 Matières organiques	55
3.4.5 Boues municipales	56
3.4.6 Écocentres	60
3.4.7 Autres modes de gestion spécifiques	61
3.5 Coûts associés à la gestion des matières résiduelles	62
3.5.1 Répartition par quote-part	62
3.5.2 Coûts de collecte de porte en porte	63



3.5.3	Résidus encombrants	64
3.5.4	Matières recyclables	64
3.5.5	Boues municipales	65
3.5.6	Déchets de construction, rénovation et démolition et résidus domestiques dangereux	65
3.5.7	Résidus verts	66
3.5.8	Écocentres	66
3.5.9	Activités de communication	66
3.5.10	Synthèse	67
<b>4</b>	<b>Méthodologie générale</b>	<b>71</b>
4.1	Quantités de matières recyclables récupérées	74
4.2	Quantités de matières organiques récupérées	75
<b>5</b>	<b>Secteur résidentiel</b>	<b>76</b>
5.1	Méthodologie	76
5.1.1	Matières recyclables	78
5.1.2	Matières organiques	79
5.1.3	Textiles	80
5.1.4	Résidus domestiques dangereux (RDD)	80
5.1.5	Résidus d'encombrants	80
5.1.6	Pneus hors d'usage	81
5.1.7	Véhicules hors d'usage (VHU)	81
5.1.8	Boues municipales	81
5.2	Bilan secteur résidentiel	83
5.3	Limites du bilan du secteur résidentiel	84
<b>6</b>	<b>Secteurs Industries, Commerces et Institutions (ICI)</b>	<b>85</b>
6.1	Méthodologie	85
6.1.1	Matières recyclables du secteur ICI	85
6.1.2	Matières organiques du secteur ICI	86
6.1.3	Plastiques agricoles	86
6.1.4	Boues industrielles	87
6.2	Bilan secteur ICI	87
6.3	Limites du bilan des secteurs ici	88
<b>7</b>	<b>Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)</b>	<b>89</b>
7.1	Méthodologie	89
7.2	Bilan secteur CRD	89
7.3	Limites du bilan du secteur crd	90
<b>8</b>	<b>Inventaire des matières résiduelles générées — 2019</b>	<b>91</b>
8.1	Bilan global par type de matières résiduelles	91
8.2	Bilan par secteur	92
8.3	Performance de la MRC	92
<b>9</b>	<b>Orientations et objectifs à atteindre</b>	<b>97</b>

9.1	Orientations gouvernementales et objectifs nationaux	97
9.2	Bilan du premier PGMR	97
9.3	Analyses des forces, faiblesses / opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles	100
9.4	Orientations et objectifs régionaux de la MRC	101
9.5	Scénario d'élimination à 10 ans	103
<b>10</b>	<b>Élaboration du Plan d'action</b>	<b>105</b>
10.1	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	105
10.2	Développement des connaissances et des services (DEV)	106
10.3	Accompagnement (ACC)	107
10.4	Mise en œuvre et suivi (MOS)	108
<b>11</b>	<b>Présentation du Plan d'action 2024-2031</b>	<b>111</b>
11.1	Choix des mesures du Plan d'action	111
11.2	Présentation du plan d'action 2024-2031	111
11.3	Conformité des mesures prévues	115
11.4	Coûts associés à la mise en œuvre du plan d'action	116
<b>12</b>	<b>Pilotage et suivi du PGMR</b>	<b>125</b>
12.1	Méthodologie	125
12.2	Indicateurs de suivi du plan d'action	125
12.3	Rapport de suivi de la mise en œuvre	126
12.4	Communication au public	126
<b>13</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>127</b>



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR.....	19
Tableau 2 : Caractéristiques des municipalités (2019).....	26
Tableau 3 : Occupation du territoire de la MRC (en km <sup>2</sup> ).....	28
Tableau 4 : Estimation de la population saisonnière .....	31
Tableau 5 : Taille des ménages des municipalités de la MRC - 2021 .....	32
Tableau 6 : Évolution démographique 2016-2036.....	32
Tableau 7 : Nombre d'unités d'occupation.....	33
Tableau 8 : Profil des unités d'occupation résidentielle .....	33
Tableau 9 : Revenu annuel des ménages .....	36
Tableau 10 : Nombre d'employés par secteur en 2016 .....	37
Tableau 11 : Industries de transformation agroalimentaire .....	39
Tableau 12 : Entreprises du secteur agricole, foresterie.....	40
Tableau 13 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles.....	42
Tableau 14 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles.....	43
Tableau 15 : Informations sur les organismes reconnus des produits sous REP .....	45
Tableau 16 : Caractéristiques du lieu d'enfouissement (LET de Clermont) .....	46
Tableau 17 : Description des stations de traitement des eaux usées.....	47
Tableau 18 : Partage des responsabilités pour la gestion des matières résiduelles - 2022.....	49
Tableau 19 : Listes des règlements en vigueur .....	51
Tableau 20 : Description du programme de gestion des ordures ménagères (2022).....	53
Tableau 21 : Description du programme de gestion des matières recyclables (2022).....	54
Tableau 22 : Description du programme de gestion des matières organiques (2022).....	55
Tableau 23 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout (2022).....	56
Tableau 24 : Description du programme de gestion des boues municipales .....	57
Tableau 25 : Inventaire des fosses septiques - 2018.....	58
Tableau 26 : Description du programme de gestion des boues de fosses septiques .....	59
Tableau 27 : Description du réseau d'écocentres (2022).....	60
Tableau 28 : Tarifs en vigueur dans le réseau d'écocentres .....	60

Tableau 29 : Recensement des différents types d’usagers.....	62
Tableau 30 : Quote-part des municipalités selon la population équivalente .....	63
Tableau 31 : Coûts de gestion des ordures ménagères – 2019 .....	63
Tableau 32 : Coûts de gestion des matières recyclables – 2019.....	64
Tableau 33 : Coûts associés à la gestion des boues municipales - 2019.....	65
Tableau 34 : Répartition des coûts des activités de communication - 2019.....	66
Tableau 35 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles – 2019 .....	67
Tableau 36 : Synthèse des revenus des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	67
Tableau 37 : Synthèse rapport annuel 2019 - LET de Clermont.....	74
Tableau 38 : Quantité des matières recyclables collectées en bordure de rue en 2019.....	74
Tableau 39 : Quantité de contenants consignés récupérée en 2019.....	75
Tableau 40 : Estimation des quantités générées de matières organiques - Secteur résidentiel, 2019 .....	75
Tableau 41 : Sources des données pour l’inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel.....	76
Tableau 42 : Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées – Secteur résidentiel.....	78
Tableau 43 : Estimation des quantités générées de matières recyclables, Secteur résidentiel -2019 .....	79
Tableau 44 : Estimation des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel, 2019.....	79
Tableau 45 : Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles — Secteur résidentiel, 2019 .....	80
Tableau 46 : Estimation des quantités générées de RDD — Secteur résidentiel, 2019.....	80
Tableau 47 : Estimation des quantités générées de résidus encombrants— Secteur résidentiel, 2019.....	81
Tableau 48 : Quantités de pneus récupérées en 2019.....	81
Tableau 49 : Inventaire des fosses septiques du territoire - 2018.....	82
Tableau 50 : Estimation des boues municipales en 2019 .....	82
Tableau 51 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel - 2019	83
Tableau 52 : Estimation des quantités de matières recyclables générées de matières recyclables - Secteur ICI.....	85
Tableau 53 : Estimation des quantités de matières organiques générées du secteur ICI, 2019 .....	86
Tableau 54 : Estimation des quantités de plastiques agricoles générées, 2019.....	86

Tableau 55 : Estimation des quantités de boues industrielles générées, 2019 .....	87
Tableau 56 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI, 2019 .....	87
Tableau 57 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD .....	89
Tableau 58 : Synthèse de l’inventaire des matières résiduelles par matière .....	91
Tableau 59 : Bilan des mesures inscrites au PGMR 2015-2019 .....	98
Tableau 60 : Analyse des forces et faiblesses du système de gestion .....	100
Tableau 61 : Définition des objectifs régionaux de la MRC.....	103
Tableau 62 : Projection des quantités de matières résiduelles éliminées, 2019-2036.....	104
Tableau 63: Mesures proposées au <i>plan d’action 2024-2031</i> .....	112
Tableau 64 : Échelonnage des coûts de mise en œuvre du PGMR .....	116
Tableau 65 : Synthèse des coûts de mise en œuvre des mesures du plan d’action 2024-2031.....	117
Tableau 66 : Synthèse des coûts annuels du <i>Plan d’action 2024-2031</i> .....	122
Tableau 67 : Type d’indicateurs de suivi du plan d’action .....	125

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du territoire de la MRC.....	24
Figure 2 : Données statistiques clés de la MRC (2019-2020) .....	25
Figure 3 : Localisation des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est.....	27
Figure 4 : Synthèse du profil des municipalités de la MRC en 2019 .....	29
Figure 5 : Répartition des unités d’occupation résidentielle selon le type d’immeuble.....	34
Figure 6 : Tranches d’âge de la population de la MRC et de la province de Québec.....	35
Figure 7 : Niveau de scolarité de la population de la MRC par rapport à la moyenne provinciale.....	35
Figure 8 : Indicateurs économiques .....	36
Figure 9 : Répartition des employés par secteur d’emploi .....	38
Figure 10 : Répartition des employés par type d’activité .....	38
Figure 11 : Répartition des coûts des programmes de gestion des matières résiduelles – 2019.....	67
Figure 12 : Catégories de matières résiduelles pour l’inventaire des quantités générées .....	71
Figure 13 : Taux de récupération des matières résiduelles (boues exclues) – secteur résidentiel .....	84
Figure 14 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur ICI.....	88
Figure 15 : Taux de récupération des débris de CRD .....	90
Figure 16 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur .....	92
Figure 17 : Taux de récupération par type de matières résiduelles.....	93
Figure 18 : Taux d’élimination par habitant et par secteur en 2019.....	94
Figure 19 : Nombre de mesures par secteur d’intervention.....	111
Figure 20 : Catégories des mesures retenues .....	112

## LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RV-E :	Réduction à la source - Réemploi - Recyclage - Valorisation - Élimination
AOMGMR :	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
ARPE :	Association de récupération des produits électroniques
BFS :	Boues de fosses septiques
CLD :	Centre local de développement
CFER :	Centre de formation en entreprises et récupération
CRD :	Construction, rénovation et démolition
ÉEQ :	Éco Entreprises Québec
GMR :	Gestion des matières résiduelles
ICI :	Industries, commerces et institutions
IPC :	Indice des prix à la consommation
ISÉ :	Information, sensibilisation et éducation
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
LES :	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
PQGMR :	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PGMR :	Plan de gestion des matières résiduelles
PCVPM :	Papier, carton, verre, plastique et métal
RDD :	Résidus domestiques dangereux



REIMR :	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP :	Responsabilité élargie des producteurs
SOMAE :	Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SOGHU :	Société de gestion des huiles usagées
TIC :	Appareils de technologies de l'information et de communication
TNO :	Territoire non organisé
u.o. :	Unités d'occupation
VHU :	Véhicules hors d'usages
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée

## LEXIQUE

**Autre matière organique** : Matière résiduelle d'origine domestique et potentiellement compostable, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes sanitaires, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

**Bac roulant** : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

**Boues** : Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable. Résidus organiques solides, semi-solides ou liquides, obtenus après le traitement primaire ou secondaire des eaux usées. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues seront extrêmement variables d'une source à l'autre.

**Biogaz** : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.

**Biométhanisation** : Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat. Les intrants à la production de biogaz par le procédé de biométhanisation peuvent être du fumier, du lisier, du purin, des déchets organiques des ménages et de l'industrie agroalimentaire, des plantes énergétiques et des boues de stations d'épuration.

**Branche** : Branche amassée lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, lorsqu'applicable), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

**Cendre** : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Les cendres sont produites par le processus de combustion et de récupération des particules et contaminants lors de l'incinération des déchets. On compte deux types de cendres qui diffèrent par leurs contenus et leurs propriétés : les cendres de grille et les cendres volantes.

**Centre de récupération et de tri** : Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Les centres de récupération et de tri effectuent souvent le traitement de matières qui proviennent de récupérateurs qui ne disposent pas des équipements requis ou qui n'ont pas la capacité de traitement exigée.

**Centre de transbordement** : Lieu aménagé pour recevoir des chargements de matières résiduelles, de débris de CRD, de résidus encombrants ou autres déchets en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou un lieu de valorisation.

**Collecte sélective** : Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt, (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou d'une collecte de porte en porte en bordure de rue.

**Collecte à trois voies** : Terme qui inclut les collectes en bordure de rue suivantes : collecte des déchets, collecte sélective des matières recyclables et collecte des matières organiques.

**Compost** : Procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique.

**Compostage** : a) Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de ceux-ci. b) Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

**Compostage domestique** : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter, à leur domicile, les matières résiduelles organiques végétales qu'ils génèrent.

**Consigne** : Somme d'argent perçue lors de l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour favoriser la réutilisation ou la récupération de son emballage, après consommation.

**Contenant** : Poubelle, bac roulant, sac, boîte ou tout autre contenant destiné à entreposer des matières résiduelles.

**Débris de construction, de rénovation ou de démolition (CRD)** : Matières résiduelles provenant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment, la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces en béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques servant, généralement, dans l'industrie de la construction.

**Déchet ultime** : Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.

**Déchetterie** : Synonyme d'écocentre (voir définition).

**Dépôt en tranchées** : Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'élimination.

**Écocentre** : Lieu public aménagé pour le dépôt de matières résiduelles non visés par les collectes régulières. La plupart du temps, il s'agit d'un parc à conteneurs aménagé de façon à recevoir une grande variété de matériaux. Généralement, on peut y déposer des résidus encombrants réutilisables ou recyclables tels que du bois, des métaux, de la terre et des gravats, des meubles, des appareils électroménagers, etc. Les services peuvent s'étendre aux résidus domestiques dangereux (RDD) et, dans certains cas, un préposé dirige les citoyens. Autant que possible, les matières résiduelles apportées sont réorientées vers le réemploi, le

recyclage ou la valorisation. L'écocentre est aussi connu sur le terme de parc à conteneurs ou de déchetterie.

**Élimination** : Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, notamment, par enfouissement ou incinération y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

**Entreprise d'économie sociale** : Entreprise du secteur de l'économie sociale, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

**Entreprise de deuxième transformation du bois** : Entreprise utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et sciures, spécialisée dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. À titre d'exemple, celles-ci regroupent les menuiseries de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc. Moins de 2 000 entreprises de ce type sont implantées au Québec.

**Ferrailles** : Débris de pièces en fer, fonte ou acier; vieux fers hors d'usage.

**Fibres cellulosiques** : Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

**Fosse septique** : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur.

**Herbicyclage** : Recyclage du gazon tondu, qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le mettre dans un bac ou l'acheminer vers une installation.

**Incinération** : Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en mâchefer, cendres et en gaz.

**Institution** : Dans le présent document, le terme institutions inclut les hôpitaux, les CLSC, les écoles, les collèges, les universités ainsi que les édifices publics de tous les paliers (municipal, provincial et fédéral).

**Lieu d'enfouissement technique** : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire et à contrôler la contamination générée par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

**Lixiviat** : Liquide ayant percolé au travers d'une masse de matières résiduelles ou de résidus et ayant extrait, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

**Mâchefer** : Produit dur, vitreux ou spongieux, souvent ferrugineux, résultant de la fusion et de l'agglomération des résidus de l'incinération d'ordures ménagères et de déchets urbains. Le mâchefer est

parfois utilisé comme agrégat dans la fabrication de certains bétons et mortiers ou comme matériel de sous-fondation pour la réalisation de chaussées et de remblais artificiels.

**Matériaux secs** : Voir débris de construction, de rénovation et de démolition.

**Matière organique ou putrescible** : Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries en présence ou en absence d'oxygène. Par exemple : coquilles d'œufs, bran de scie, feuilles mortes, résidus de table, etc.

**Matière recyclable** : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectée selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

**Matière résiduelle** : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

**Matière secondaire** : Matière organique ou matière recyclable destinée au recyclage, à la valorisation ou à la mise en valeur.

**Métal** : Canettes en aluminium, consignées ou non, papier aluminium et contenant en métaux ferreux ou non-ferreux, aérosols et tubes métalliques, autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

**Mise en valeur** : Utilisation de matières ou de produits issus de matières résiduelles.

**Ordures ménagères** : Matière résiduelle générée par les ménages, ramassée par la collecte régulière municipale et généralement destinée à l'élimination.

**Plastique** : Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (identifiées des numéros 1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA<sup>1</sup>, contenants et emballages numéro 6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tous autres plastiques.

**Récupération** : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur recyclage ou leur valorisation.

**Recyclage** : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement, par l'épandage sur le sol.

---

<sup>1</sup> Plastique alimentaire.

**Réduction à la source :** Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

**Réemploi :** Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

**Rejets de centre de valorisation :** Résidus ou déchets qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part recyclable ou valorisable.

**Résidence isolée :** Habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six (6) chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé par le ministre en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c.Q-2).

**Résidus domestiques dangereux (RDD) :** Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le *Règlement sur les matières dangereuses* (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive), ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. Cela comprend les acides, les engrais, les batteries et les piles, les huiles usées et les filtres, les lampes au mercure et fluocompactes, les médicaments, les peintures, les pesticides, les contenants de propane, les antigels, les produits d'entretien et nettoyeurs, les produits chimiques pour piscine et les autres produits similaires. Cela comprend également les résidus de technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras et les systèmes audio.

**Résidus encombrants :** Matières résiduelles non industrielles qui, en raison de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne sont pas ramassées par la collecte régulière des ordures ménagères.

**Résidus encombrants métalliques :** Gros électroménagers (laveuses, réfrigérateurs, sècheuses, tondeuses à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petits électroménagers (grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, etc.).

**Résidus encombrants non métalliques :** Meubles en bois, antiquités, matelas, toiles de piscine, meubles de jardin, etc.

**Résidus de table ou restes de table :** Matières organiques générées à l'intérieur d'une résidence et généralement désignées par les rejets de cuisine. Le terme inclut toute partie de fruits, de légumes, de viandes, de poissons, de produits laitiers, d'œufs ou d'autres produits alimentaires. Les produits suivants font également partie de cette catégorie : les papiers et les cartons souillés d'aliments, les cendres froides, les papiers-filtres à café, les sachets de thé, ainsi que les mouchoirs en papier et les essuie-tout.

**Résidus organiques :** Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire) et qui ont la propriété de se dégrader biologiquement ou de se composter. Également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.

**Résidus ultimes :** Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les

particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement recyclables ou valorisables.

**Résidus verts** : Résidus de nature végétale associés à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, arbres de Noël, etc.

**Ressourcerie** : Centre communautaire de récupération, de réparation, de revalorisation et de revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et à la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

**Textile** : Vêtements, draps, serviettes, rideaux, torchons, etc.

**Tri à la source** : Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de recyclage, de mise en valeur ou d'élimination.

**Unité d'occupation** : Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires, etc. identifiés par un numéro civique sur le territoire d'une municipalité.

**Unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ou unité d'occupation ICI)** : De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, commerce et institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire d'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a compétence en matière de gestion des matières résiduelles. Si le contexte l'exige, elle inclut la superficie totale occupée par un commerce dans un centre commercial à moins que ce commerce ait accès à un conteneur ou un contenant qui est mis à sa disposition par le centre commercial où il est situé.

**Unité d'occupation résidentielle** : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de quatre chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

**Valorisation** : Toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont, le compostage, la biométhanisation ou autres technologies), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de « valorisation ».

**Verre** : Contenants et bouteilles en verre, consignés ou non, ainsi que verre plat et autre verre.

## CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC de Charlevoix-Est avait procédé à la rédaction de son premier *Plan de gestion des matières résiduelles*. Ce plan a été approuvé le 22 octobre 2003 par le ministre de l'Environnement<sup>2</sup> et a ensuite été adopté officiellement par le conseil des maires de la MRC et est entré en vigueur le 22 janvier 2004.

La MRC amorce actuellement le processus de révision de ce plan de gestion. Cette révision doit être en lien avec les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)*, de son *Plan d'action 2019-2024* ainsi que de sa *Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) de 2020*.

### **Objectif fondamental de la PQGMR: Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.**

#### **Enjeux majeurs de la Politique**

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

---

<sup>2</sup> Ancienne appellation en vigueur en 2003 pour désigner le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP)



### **Objectifs du plan d'action 2019-2024 :**

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition;

### **Objectifs de la SVMO de 2020**

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 t. éq. CO<sub>2</sub> les émissions de GES en 2030.

En vertu de l'article 53.11 de la LQE, la MRC a adopté une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR en date du 28 septembre 2021. La MRC de Charlevoix-Est a mandaté la firme Argus Environnement inc., spécialisée en gestion des matières résiduelles, pour l'accompagner dans la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Conformément aux alinéas 1 à 9 de l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit inclure certains éléments de base. Le PGMR s'articule donc autour de cinq (5) chapitres à savoir :

<p><b>Chapitre 1</b> Système régional de gestion des matières résiduelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description du territoire d'application</li> <li>• Inventaire et description des ressources</li> <li>• Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles</li> </ul>
<p><b>Chapitre 2</b> Inventaire des matières résiduelles générées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur Résidentiel</li> <li>• Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)</li> <li>• Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)</li> </ul>
<p><b>Chapitre 3</b> Diagnostic territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientations et objectifs à atteindre</li> <li>• Élaboration du plan d'action</li> </ul>
<p><b>Chapitre 4</b> Description des mesures prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des mesures prévues</li> <li>• Coûts associés à la mise en oeuvre du plan d'action</li> </ul>
<p><b>Chapitre 5</b> Suivi et surveillance de la mise en oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de suivi du plan d'action</li> <li>• Rapport de suivi de la mise en oeuvre</li> <li>• Communication au public</li> </ul>

Le PGMR est rédigé pour inclure l'ensemble des matières résiduelles visées par la Politique québécoise, générées sur le territoire de planification, soit la MRC de Charlevoix-Est. Le tableau ci-dessous présente la liste des matières résiduelles qui sont visées par le plan de gestion des matières résiduelles.

**Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR**

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE
Matières recyclables de la collecte sélective	Matières recyclables du secteur résidentiel et ICI
Matières organiques	Résidus alimentaires, verts et autres matières compostables (résidentiel et ICI) Boues municipales et d'installations septiques Boues industrielles
Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	Agrégats (pierre, brique, béton, asphalte), bois, gypse, bardeaux d'asphalte, autres résidus CRD (céramique, plastique, etc.)
Résidus de transformation industrielle	Matières résiduelles d'activités industrielles
Résidus domestiques dangereux (autre que ceux visés par un programme de responsabilité élargie du producteur (REP))	Pesticides, bouteilles de propane, acides/bases, produits inflammables, etc.
Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulière	Encombrants, plastiques issus de l'agriculture (plastique d'ensilage, sacs de semence, etc.)
<i>Matières dont la mise à jour est facultative mais qui sont intégrées à l'inventaire</i>	Contenants consignés, pneus, résidus ultimes, textiles, véhicules hors d'usage

Source : Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux, révision des plans de gestion des matières résiduelles (RECYC-QUÉBEC, 2020).



# CHAPITRE 1

## **Systeme régional de gestion des matières résiduelles**



## 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

La description du territoire d'application est une étape essentielle afin d'élaborer un PGMR adapté aux caractères distinctifs de chaque territoire de planification. La description du territoire comprend une présentation du portrait géographique, démographique et socio-économique de la MRC.

Cette section a été établie principalement à partir de données issues des sources suivantes :

- Données statistiques : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada;
  - Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2019
  - Recensement de la population de 2021
- Répertoire des municipalités : MAMH;
- Sommaires du rôle de l'évaluation foncière : Chaque municipalité;
- Portrait de l'emploi : MRC de Charlevoix-Est;
- Schéma d'aménagement et de développement (SADR) : MRC de Charlevoix Est.

NOTE : Les sources utilisées pour dresser le portrait du territoire de la MRC de Charlevoix-Est sont listées à l'annexe 1.

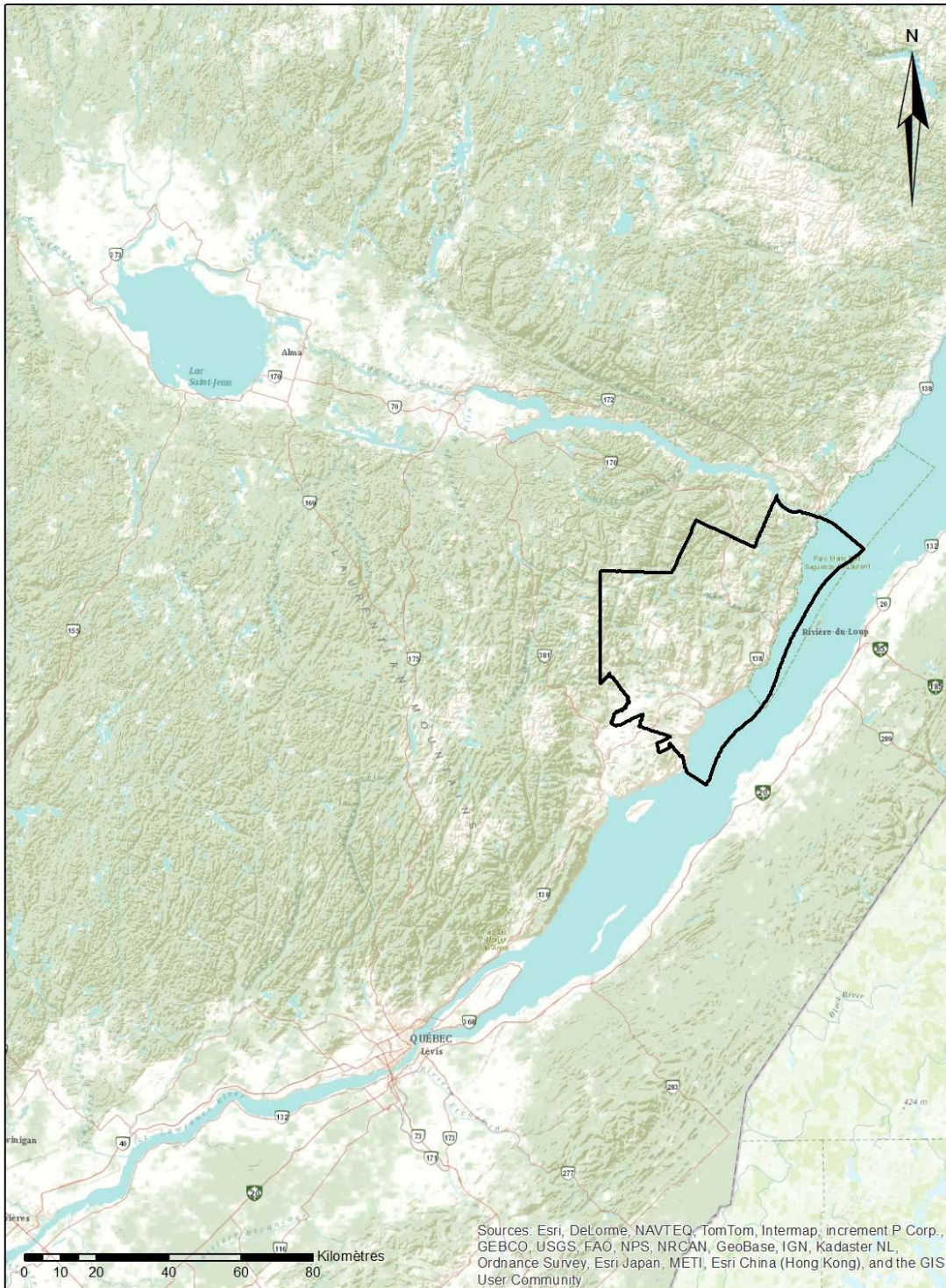
### 1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

#### 1.1.1 Description de la MRC

Située dans la région de la Capitale-Nationale (région administrative 03), la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est est située sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent à environ 150 kilomètres de la ville de Québec. Elle couvre un vaste territoire d'une superficie totale d'environ 2 994 km<sup>2</sup> qui représente environ 14,2 % de la superficie de la région administrative et 2 % de sa population.

La figure ci-dessous présente la localisation de la MRC à l'échelle de la région administrative.

**Figure 1 : Localisation du territoire de la MRC**





Les principaux points d'accès à la MRC de Charlevoix-Est par le réseau routier provincial sont :

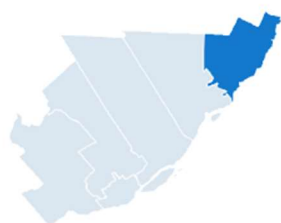
- la route 138 qui traverse la MRC sur environ 100 km de ses extrémités sud-ouest à nord-est;
- la route 170 qui débute à Saint-Siméon pour rejoindre Saguenay, au Saguenay, puis le Lac Saint-Jean. Cette route traverse Sagard dans le TNO;
- la route 362 qui relie Baie-Saint-Paul à La Malbaie en passant par Saint-Irénée;

De plus, la MRC dispose d'autres infrastructures sur son territoire pour assurer la liaison avec les installations suivantes :

- un aéroport à Saint-Irénée, à proximité de la route 362;
- un traversier à Saint-Siméon qui assure le lien entre les deux rives du Saint-Laurent neuf (9) mois par année;
- un port en eau profonde ouvert à l'année à La Malbaie.

La figure ci-dessous présente le profil statistique de la MRC de Charlevoix-Est.

**Figure 2 : Données statistiques clés de la MRC (2019-2020)**



#### Charlevoix-Est

Population totale (2020 <sup>P</sup> )	15 346 hab.
0-19 ans (2020 <sup>P</sup> )	16,9 %
20-64 ans (2020 <sup>P</sup> )	53,4 %
65 ans et plus (2020 <sup>P</sup> )	29,7 %
Solde migratoire interrégional (2019-2020)	107 hab.
Travailleurs de 25-64 ans (2019 <sup>P</sup> )	5 506
Taux de travailleurs de 25-64 ans (2019 <sup>P</sup> )	71,9 %
Revenu d'emploi médian des 25-64 ans (2019 <sup>P</sup> )	38 704 \$
Revenu disponible par habitant (2019 <sup>P</sup> )	28 130 \$
Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales (2021)	164 579 \$
Valeur totale des permis de bâtir (2020)	23 536 k\$

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), Fiche synthèse par MRC



### 1.1.2 Description des municipalités

La MRC regroupe sept (7) municipalités et deux (2) TNO et comptait 15 329 habitants en 2019, d'après le décret de population du 11 décembre 2019 du gouvernement.

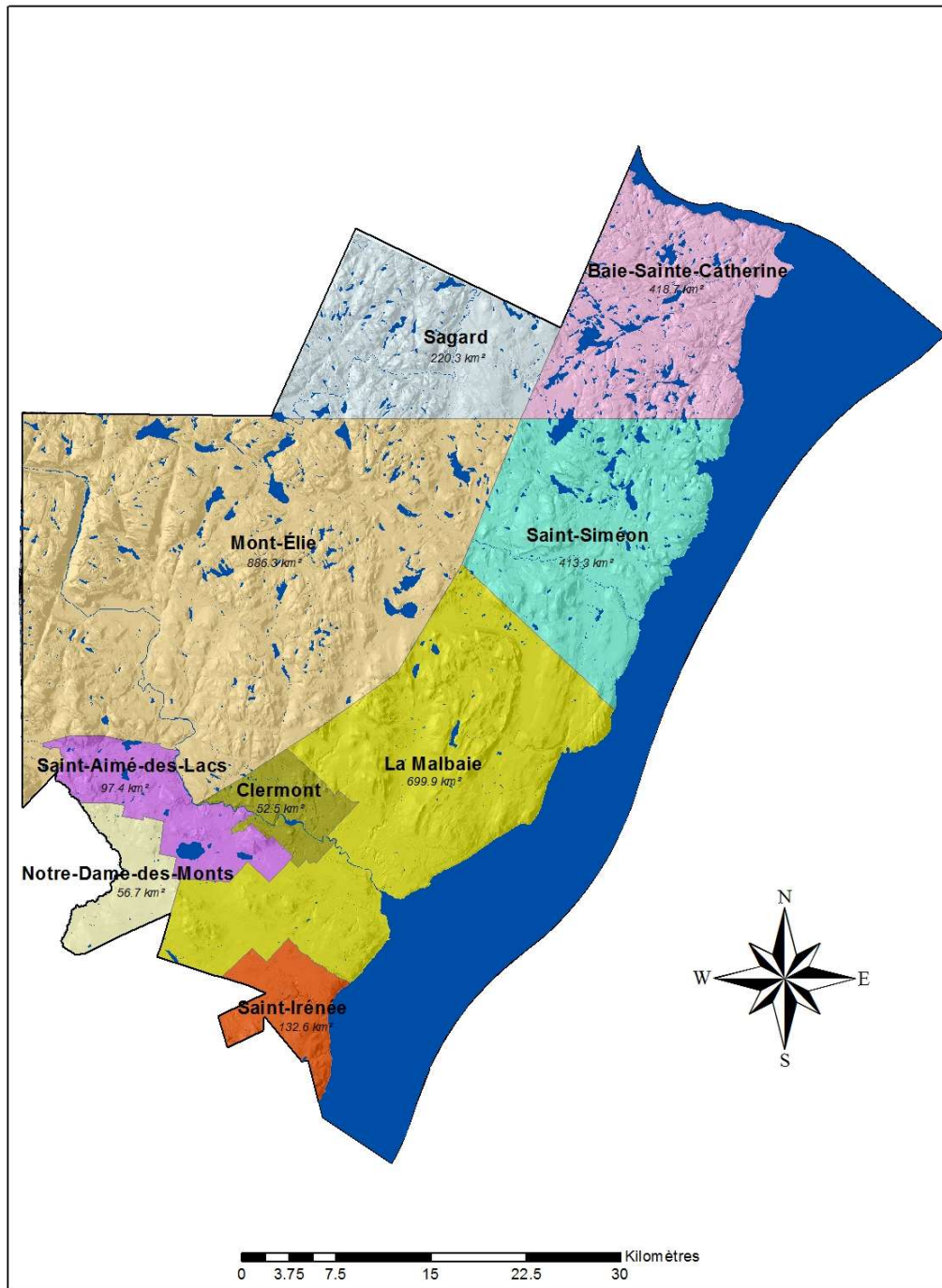
**Tableau 2 : Caractéristiques des municipalités (2019)**

Municipalité	Statut juridique	Code géographique	Population totale 2019	Superficie km <sup>2</sup>	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
Baie-Sainte-Catherine	Municipalité	15065	197	233,5	0,84
Clermont	Ville	15035	3 053	51,5	59,28
La Malbaie	Ville	15012	8 164	461,7	17,68
Notre-Dame-des-Monts	Municipalité	15025	806	57,4	14,04
Saint-Aimé-des-Lacs	Municipalité	15030	1 112	92,4	12,03
Saint-Irénée	Municipalité	15005	652	59,9	10,88
Saint-Siméon	Municipalité	15058	1 157	276,6	4,18
Sagard - Mont Élie	Territoire non organisé (TNO)	15902 - 15904	188	1 050,2	0,18
<b>Total</b>			<b>15 329</b>	<b>2 283,1</b>	<b>6,71</b>

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, décret de population du 11 décembre 2019, basé sur les estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec (2019)

La figure ci-dessous présente le territoire des différentes municipalités de la MRC.

Figure 3 : Localisation des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est



Dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les deux (2) TNO sont regroupés en une seule entité.

- Le TNO de Sagard englobe le village de Sagard, tout le secteur du Lac Deschênes, le Domaine Laforest (André Desmarais), et plusieurs pourvoies environnantes;
- Le TNO de Mont-Élie inclut, entre autres, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, situé à environ 30 km des limites du territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et la réserve écologique des Grands-Ormes.

Le tableau ci-dessous synthétise les proportions des différents types d'occupation du sol pour chacune des municipalités de la MRC. Les données présentées dans le tableau 3 datent de 2014. La MRC ne détient pas de données plus à jour.

**Tableau 3 : Occupation du territoire de la MRC (en km<sup>2</sup>)**

Municipalité	Agricole	Agroforestière	Conservation	Autres	Industrielle	Multiresource	Récréative	Urbaine	Villégiature	Total
Baie-Sainte-Catherine	5	25	25	0	-	198	-	1	1	255
Clermont	10	22	2	0	1	15	-	2	1	52
La Malbaie	81	215	1	1	1	105	55	5	3	466
Notre-Dame-des-Monts	42	13	-	1	-	1	-	1	-	58
Saint-Aimé-des-Lacs	6	46	1	0	-	36	-	2	8	98
Saint-Irénée	45	11	0	0	-	-	-	0	3	61
Saint-Siméon	6	79	11	-	-	188	-	1	5	290
TNO (Sagard - Mont Élie)	-	96	174	-	0	822	8	-	0	1 101
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>506</b>	<b>215</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1 365</b>	<b>63</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>2 380</b>

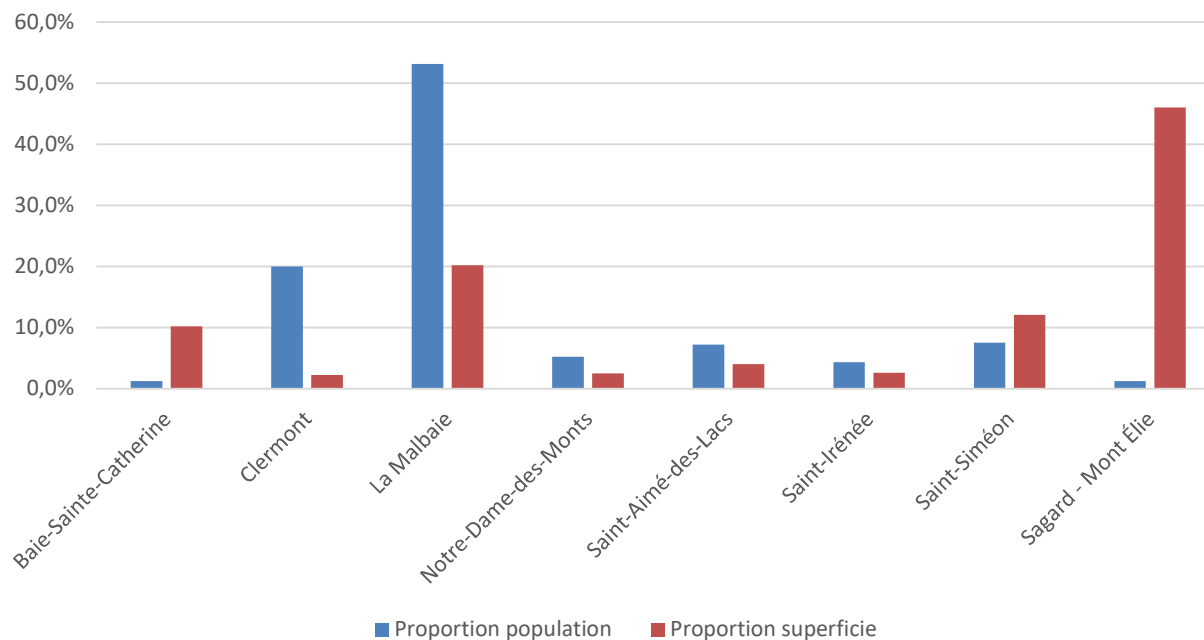
Source : MRC de Charlevoix-Est, 2014

La MRC de Charlevoix-Est se caractérise par la forte présence de l'industrie agroforestière et les superficies que celle-ci exploite sont importantes. Les TNO occupent un peu plus du tiers de la superficie totale du territoire de la MRC et la ville de La Malbaie présente la superficie la plus grande au sein des municipalités de la MRC.

Une figure présentant les différentes zones d'occupation du territoire se trouve à l'annexe 2.

La figure ci-dessous synthétise la proportion de la population et de la superficie de chaque municipalité par rapport à celle de la MRC.

**Figure 4 : Synthèse du profil des municipalités de la MRC en 2019**



Il est important de noter les différents points distinctifs caractérisant la région de la MRC de Charlevoix-Est.

- La population de la MRC se concentre dans la ville de La Malbaie, avec environ 53 % de ses habitants, suivie de la municipalité de Clermont avec environ 20 % de ses habitants.
- Les municipalités de taille moyenne, Sainte-Aimée-des-Lacs et Saint-Siméon, représentent près de 15 % de la population totale de la MRC et les municipalités de petite taille, Notre-Dame-des-Monts et Saint-Irénée, près de 10 % de la population totale de la MRC.
- Les municipalités de Baie-Sainte-Catherine et les deux (2) TNO comptent moins de 500 habitants et moins et représentent environ 2,5 % de la population. Environ 46 % de la superficie du territoire de la MRC est couverte par les deux (2) territoires non organisés (TNO).
- La densité de population de la MRC de Charlevoix-Est est d'environ 6,7 habitants par km<sup>2</sup>.

### 1.1.3 Intérêts environnementaux

La MRC de Charlevoix-Est présente un environnement très riche et diversifié.

Son relief est très significatif et se compose de collines ondulées, de terrain montagneux abritant des vallées, des caps, des baies et des anses. Suivant une direction nord et nord-est, l'estuaire du fleuve Saint-Laurent domine sa frontière sud. D'un point de vue géologique, la chute d'une météorite associée à l'érosion et aux dépôts glaciaires a modelé la topographie (du secteur sud de la MRC allant de Saint-Irénée à La Malbaie principalement).

La MRC de Charlevoix-Est abrite deux (2) aires géographiques importantes, à savoir la Côte de Charlevoix et le Massif des Laurentides.

La MRC de Charlevoix-Est dispose d'un riche patrimoine écologique. Elle est incluse en bonne partie dans la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, statut octroyé par l'UNESCO en novembre 1988. Elle abrite plusieurs territoires d'intérêt écologique, à savoir :

- Le parc marin Saguenay-Saint-Laurent (Baie-Sainte-Catherine et Saint-Siméon);
- le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (TNO);
- la réserve écologique des Grands Ormes (TNO);
- le Parc national du Fjord du Saguenay (Baie-Sainte-Catherine);
- le Centre écologique de Port-au-Saumon (La Malbaie);

La MRC dispose également de plusieurs territoires fauniques spécifiques :

- La ZEC Buteux (Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon et TNO);
- la ZEC du Lac au Sable (Clermont, La Malbaie et TNO);
- la ZEC des Martres (TNO);
- treize (13) pourvoies.

Une figure illustrant la localisation de plusieurs territoires d'intérêt écologique du territoire de la MRC de Charlevoix-Est se trouve à l'annexe 2.

## 1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

### 1.2.1 Population permanente et saisonnière

La MRC de Charlevoix-Est, région touristique du Québec, se caractérise par une augmentation importante de la population durant la période s'étendant de mi-juin à mi-octobre.

Les plus fortes variations se concentrent principalement sur les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, de La Malbaie et sur les territoires non organisés.

Le tableau ci-dessous présente la population résidentielle saisonnière pour chacune des municipalités de la MRC.

**Tableau 4 : Estimation de la population saisonnière**

Municipalités	Nombre de résidences secondaires (chalets, maisons de villégiature)	Nombre moyen de personnes par ménage privé	Population saisonnière <sup>3</sup>
Baie-Sainte-Catherine	26	2,0	53
Clermont	0	2,2	1
La Malbaie	346	2,1	727
Notre-Dame-des-Monts	51	2,5	128
Saint-Aimé-des-Lacs	306	2,3	704
Saint-Irénée	75	2,2	166
Saint-Siméon	138	2,2	304
TNO (Sagard - Mont Élie)	8	2,1	17
<b>Total</b>	<b>950</b>	<b>2,2</b>	<b>2 100</b>

Source : Recensement des usagers 2019 pour PGMR, MRC de Charlevoix-Est

---

<sup>3</sup> La population saisonnière est calculée à partir du nombre de résidences secondaires multiplié par le nombre de personne par ménage (sur l'hypothèse d'une occupation de 6 mois par année).

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre moyen de personnes composant un ménage sur le territoire de la MRC.

**Tableau 5 : Taille des ménages des municipalités de la MRC - 2021**

Municipalité	Population totale 2021	Nombre de ménages privés	Nombre moyen de personnes par ménage privé
Baie-Sainte-Catherine	184	125	1,5
Clermont	3 065	1 490	2,1
La Malbaie	8 235	4 563	1,8
Notre-Dame-des-Monts	789	376	2,1
Saint-Aimé-des-Lacs	1 158	739	1,6
Saint-Irénée	678	482	1,4
Saint-Siméon	1 139	713	1,6
TNO (Sagard - Mont Élie)	161	176	0,9
<b>Total</b>	<b>15 409</b>	<b>8 664</b>	<b>1,8</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Il est aussi important de noter qu'en 2021, le nombre de ménages sur le territoire de la MRC est de 8 664 et que le nombre moyen de personnes par ménage privé était évalué à environ 1,8 personnes.

### 1.2.2 Projections démographiques

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population attendue de 2016 à 2036.

**Tableau 6 : Évolution démographique 2016-2036**

Perspectives démographiques	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2016-2036
Population totale	15 521	15 139	14 746	14 321	13 870	-11,9 %
Nombre de ménages privés	6 967	6 914	6 818	6 677	6 487	-7,4 %
Nombre moyen de personnes par ménage privé	2,23	2,19	2,16	2,14	2,14	-4,2 %

Source : Institut de la statistique du Québec : Population et composantes démographiques projetées, scénario de référence A, (2016-2041) et Nombre de ménages privés projetés par groupe d'âge des municipalités du Québec, scénario de référence A (2016-2036)

Les projections démographiques sur l'ensemble de la MRC annoncent une diminution d'environ 11,9 % de sa population. On note également une baisse du nombre moyen de personnes par ménage privé d'environ 7,4 % d'ici 2036.

## 1.3 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des caractéristiques sociales et des activités économiques sur le territoire de la MRC est essentielle pour l'élaboration du PGMR, notamment pour catégoriser les types de matières résiduelles produites et estimer les quantités qui y sont générées.

### 1.3.1 Caractéristiques de l'habitat

La MRC comptabilise 8 681 unités d'occupation, dont plus de 89 % sont des unités d'occupation permanentes. Les unités d'occupation sont concentrées dans les villes de La Malbaie et de Clermont.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des unités d'occupation de chaque municipalité en fonction de leur type d'occupation.

**Tableau 7 : Nombre d'unités d'occupation**

Municipalités	Nombre d'unités d'occupation résidentielle		
	Permanente	Saisonnaire	Total
Baie-Sainte-Catherine	123	26	149
Clermont	1 485	0	1 485
La Malbaie	4 321	346	4 667
Notre-Dame-des-Monts	362	51	413
Saint-Aimé-des-Lacs	493	306	799
Saint-Irénée	388	75	463
Saint-Siméon	659	138	797
TNO (Sagard - Mont Élie)	189	8	197
<b>Total</b>	<b>8 020</b>	<b>950</b>	<b>8 970</b>
	<b>89 %</b>	<b>11 %</b>	

Source : Recensement des usagers 2019, compilation MRC

Le tableau et le schéma ci-dessous présentent la répartition des unités d'occupation résidentielle de chaque municipalité en fonction de leur type.

**Tableau 8 : Profil des unités d'occupation résidentielle**

Municipalités	Permanente			Saisonnaire	Total
	Unifamiliale	Plex (2 à 9 logements)	Multilogements (10 logements et plus) et condominiums	Chalets, maisons de villégiature	
Baie-Sainte-Catherine	93	12	0	36	141
Clermont	856	220	56	25	1 157
La Malbaie	2 598	1 209	196	365	4 368
Notre-Dame-des-Monts	270	70	0	55	395
Saint-Aimé-des-Lacs	369	49	0	323	741

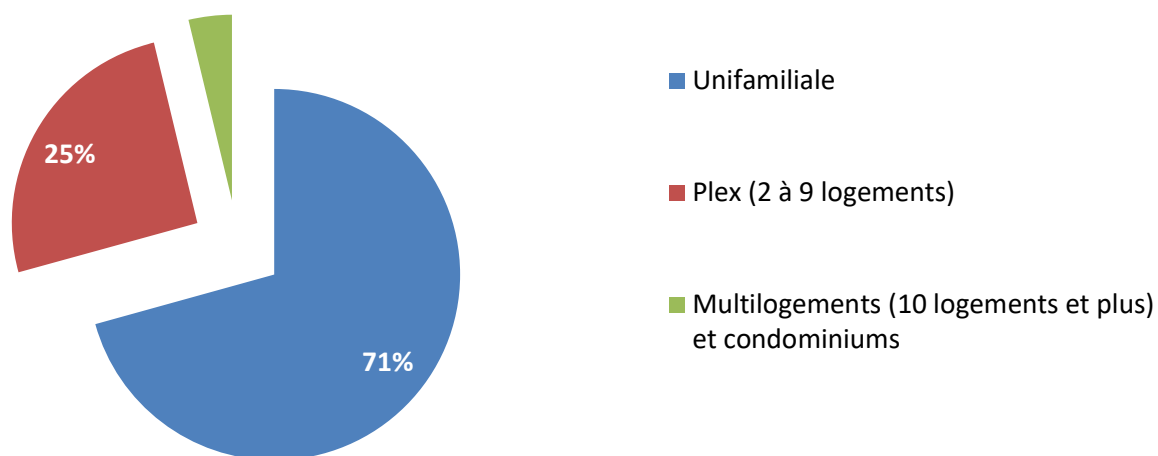


Municipalités	Permanente			Saisonnière	Total
	Unifamiliale	Plex (2 à 9 logements)	Multilogements (10 logements et plus) et condominiums	Chalets, maisons de villégiature	
Saint-Irénée	258	56	0	117	431
Saint-Siméon	404	144	10	205	763
TNO (Sagard - Mont Élie)	75	17	0	303	395
<b>Total</b>	<b>4 923</b>	<b>1 777</b>	<b>262</b>	<b>1 429</b>	<b>8 391</b>

Source : Sommaire des rôles d'évaluation des municipalités locales, 2022 - MRC de Charlevoix-Est

La figure ci-dessous présente la proportion de chaque type d'unités d'occupation du secteur résidentiel.

**Figure 5 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble**

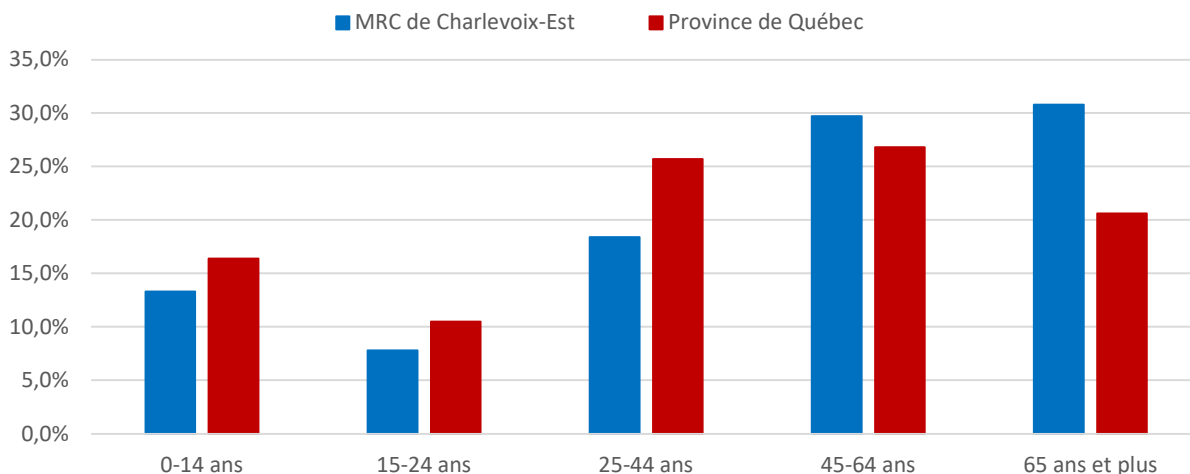


La MRC de Charlevoix-Est présente une situation similaire aux autres MRC rurales de la région administrative, car les unités d'occupation résidentielle présentes sur le territoire sont très majoritairement de type unifamilial (71 %). Dans le centre urbain de La Malbaie, il y a aussi une petite proportion de logements de type plex. Il y a très peu de multilogements sur le territoire; seulement 4 % du total des unités d'occupation sont classés dans cette catégorie.

### 1.3.2 Caractéristiques sociales

Les deux graphiques ci-dessous présentent le profil social de la population de la MRC, notamment par rapport à l'âge de la population et à leur niveau de scolarité.

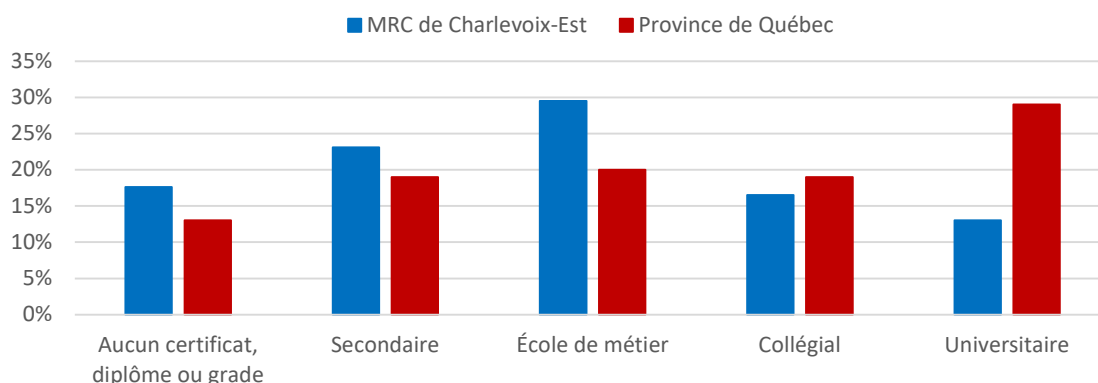
**Figure 6 : Tranches d'âge de la population de la MRC et de la province de Québec**



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021

Selon ces données, environ 86,7 % de la population de la MRC est âgée de 15 ans et plus, ce qui représente environ 13 359 personnes. L'âge médian dans la MRC de Charlevoix-Est est de 54,4 ans.

**Figure 7 : Niveau de scolarité de la population de la MRC par rapport à la moyenne provinciale**



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021

Les données de Statistique Canada du recensement de la population 2021 ont été utilisées. Le taux de diplomation de la population des 25 ans et plus sur le territoire de la MRC analysés à l'aide des données de Statistiques Canada présentent certaines disparités par rapport à la moyenne québécoise, notamment en ce qui concerne les études universitaires et collégiales. En effet, la MRC présente un taux de 13 % de diplomation universitaire et 13 % de diplomation collégiale par rapport à la moyenne provinciale de 27 %

et 17 % respectivement. Ces différences s’expliquent par des taux de diplomation supérieurs pour les écoles de métiers et le secondaire pour la MRC comparativement à l’ensemble du Québec. Enfin, le taux de non diplômés de 22 % pour la MRC et de 18 % pour la province de Québec explique aussi cette différence proportionnelle.

### 1.3.3 Caractéristiques économiques

Les deux tableaux ci-dessous présentent les spécificités économiques de la population totale âgée de 15 ans et plus, notamment en termes de salaire et de taux d’activité.

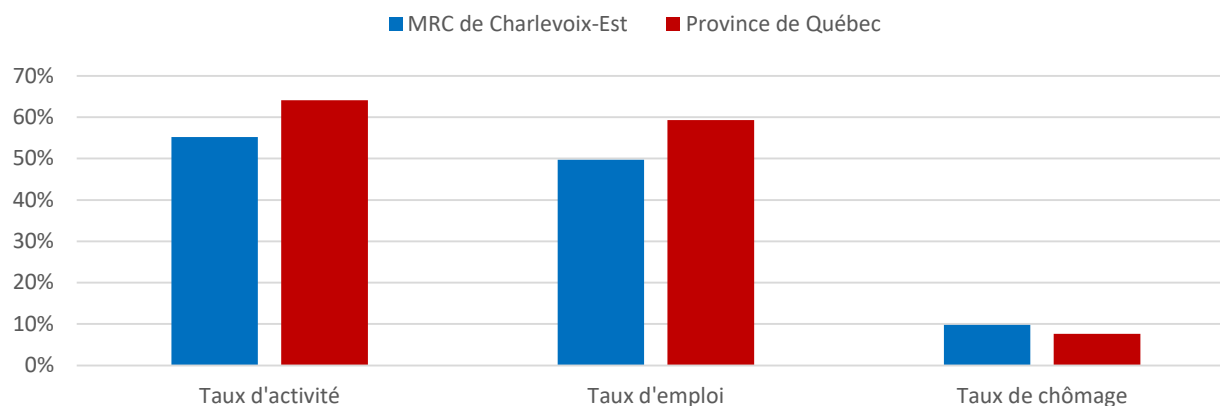
**Tableau 9 : Revenu annuel des ménages**

Revenu des ménages	Répartition de la population %
moins de 20 000 \$	13,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	42,5 %
40 000 \$ à 59 999 \$	25,1 %
60 000 \$ et plus	18,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021

Selon les données du recensement de 2021, le revenu total moyen des ménages en 2020 est d’environ 78 400 \$. Les données du recensement de 2021 sur les taux d’activités, d’emploi et de chômage ont été utilisées.

**Figure 8 : Indicateurs économiques**



Source : Statistique Canada, Profil de recensement, Recensement de 2021 (Population totale âgée de 15 ans et plus selon la situation d’activité - Données-échantillon (25 %))

À l’analyse de ces données, il est possible de constater que la MRC dispose d’une population active et un taux d’emploi moindre que la moyenne québécoise. De plus, le taux de chômage de la MRC est plus élevé que la moyenne provinciale. Le tableau ci-dessous présente la répartition des employés pour les différents secteurs d’emplois selon les secteurs SCIAN.

**Tableau 10 : Nombre d'employés par secteur en 2021 <sup>4</sup>**

	Nombre d'employés de la MRC	%
<b>Secteur primaire</b>		
Agriculture, foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	245	3,5%
Extraction minière	60	0,9%
<b>Secteur secondaire</b>		
Services publics	45	0,6%
Construction	695	10,0%
Fabrication	585	8,4%
<b>Secteur tertiaire</b>		
Commerce de gros	65	0,9%
Commerce de détail	1 040	14,9%
Transport et entreposage	335	4,8%
Industrie de l'information et industrie culturelle	50	0,7%
Finance et assurances	130	1,9%
<b>Secteur tertiaire</b>		
Services immobiliers et services de location et de location à bail	45	0,6%
Services professionnels	160	2,3%
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0,0%
Services administratifs	190	2,7%
Services d'enseignement	435	6,2%
Soins de santé et assistance sociale	1185	17,0%
Arts	280	4,0%
Hébergement et services de restauration	715	10,2%
Autres services (sauf les administrations publiques)	405	5,8%
Administrations publiques	315	4,5%
<b>TOTAL</b>	<b>6 980</b>	<b>100,0%</b>

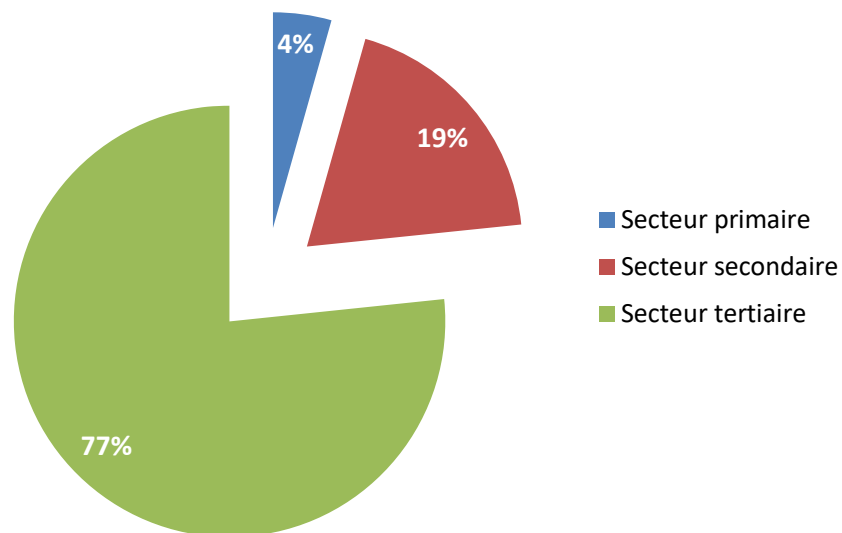
Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2021

Selon les données de Statistique Canada de 2021, les différents secteurs d'activité comptabilisent plus de 7 000 employés, concentrés dans les secteurs tertiaire et secondaire.

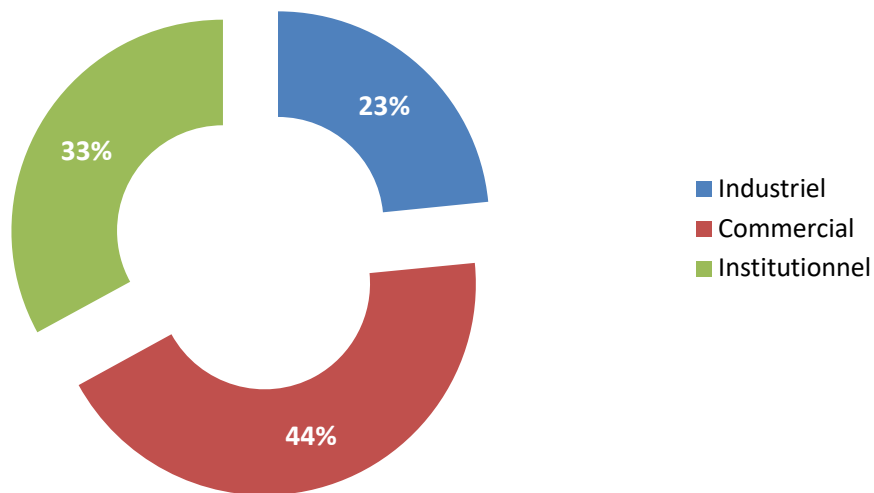
Les figures ci-dessous présentent la répartition du nombre d'employés sur le territoire de la MRC selon les secteurs d'emploi et selon le type d'activité des entreprises.

<sup>4</sup> Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), 2007

**Figure 9 : Répartition des employés par secteur d'emploi**



**Figure 10 : Répartition des employés par type d'activité**



Les points suivants résument les principaux éléments associés à l'emploi sur le territoire :

- Le secteur tertiaire est le secteur qui emploie la plus grande proportion de la population active de la MRC (77 %), notamment dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. Également, le commerce de détail et les soins de la santé comptabilisent plus de 2 000 employés.
- Le secteur secondaire représente un autre secteur d'emploi majeur, notamment grâce à la compagnie Produits Forestiers Résolu Canada, usine de pâtes et papiers de Clermont. Cette usine emploie environ 350 employés et est un employeur majeur de la région.

- Les activités à caractère agricole (principalement l'élevage laitier) sont présentes, mais sont en faible proportion.

Plusieurs industries de transformation agroalimentaire (fabrication de produits laitiers et fromage) sont aussi des employeurs importants de la MRC. Le tableau ci-dessous présente ces industries implantées sur le territoire de la MRC.

**Tableau 11 : Industries de transformation agroalimentaire**

Municipalité	Nom de l'industrie	Domaine d'activités	Tranche d'employés
La Malbaie	Boulangerie Artisanale Pains d'Exclamation	Boulangeries de détail (SCIAN 311811)	5 à 19 employés
La Malbaie	Fromagerie Saint Fidèle	Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés (SCIAN 311515)	20 à 49 employés
La Malbaie	Veau Charlevoix (Le)	Abattage d'animaux (sauf les volailles) (SCIAN 311611)	20 à 49 employés
La Malbaie	Amyco – Champignons sauvages	Culture de champignon (SCIAN 111411)	1 à 5 employés
La Malbaie	Chèvrerie Charlevoix	Élevage de moutons et de chèvres (SCIAN 1124)	Non disponible
La Malbaie	Miel des Grands Jardins	Apiculture (SCIAN 11291)	Non disponible
La Malbaie	Champignons Charlevoix	Culture de champignon (SCIAN 111411)	1 à 5 employés
La Malbaie	Philippe Dufour et Fils	Autres magasins d'alimentation spécialisés (SCIAN 44529) Abattage d'animaux (sauf les volailles) (SCIAN 311611)	6 à 10 employés
Clermont	Pêcheries Daniel Girard // Aki Sushi	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer (SCIAN 311710)	5 à 19 employés
Clermont	Safran Nordique	Fabrication d'autres aliments (SCIAN 3119)	1 à 5 employés
Saint-Irénée	Miellerie du cratère de Charlevoix	Apiculture (SCIAN 11291)	Non disponible
Saint-Siméon	Ferme et érablière Le Boisé	Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable (SCIAN 111994)	1 à 5 employés

Source : *Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN et Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé 2017*

Plusieurs exploitations agricoles sont recensées sur le territoire de la MRC, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 12 : Entreprises du secteur agricole, foresterie**

Municipalité	Nom de l'entreprise	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Clermont	Coopérative Forestière de Charlevoix	Exploitation forestière à forfait (SCIAN 113312)	20 à 49 employés
Saint-Irénée	Ferme Fernand Pilote & Fils	Élevage de porcs (SCIAN 112210)	5 à 19 employés
La Malbaie	Ferme Eddy Néron & Fils	Élevage de porcs (SCIAN 112210)	5 à 19 employés
La Malbaie	Ferme Édouard Tremblay & Fils	Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement (SCIAN 112110)	5 à 19 employés
Clermont	Ferme Grégoire Fortin & Fils	Élevage de bovins laitiers et production laitière (SCIAN 112120)	5 à 19 employés
Saint-Irénée	Ferme La Côte des Bouleaux, senc	Autres cultures vivrières en serre (SCIAN 111419)	5 à 19 employés
La Malbaie	Ferme MB	Élevage de bovins laitiers et production laitière (SCIAN 112120)	5 à 19 employés
Saint-Irénée	Ferme René Gauthier	Élevage de porcs (SCIAN 112210)	5 à 19 employés
Saint-Aimé-des-Lacs	Groupement des Propriétaires des Boisés Privés de Charlevoix	Activités de soutien à la foresterie (SCIAN 115310)	20 à 49 employés
La Malbaie	Pépinière Charlevoix	Culture en pépinière et arboriculture (SCIAN 111421)	100 à 199 employés

Source : *Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN et Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé 2017*

## 2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES RESSOURCES

La section suivante répertorie les organismes et les entreprises investis dans la gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC, ainsi que les installations de traitement en exploitation pour leur valorisation ou leur élimination.

NOTE : Des tableaux de synthèse présentant les informations relatives aux différents intervenants et installations liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC sont joints à l'annexe 3.

### 2.1 RECENSEMENT DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les figures ci-dessous présentent les différentes catégories d'intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et toutes autres activités connexes.

#### Catégories d'organismes en gestion des matières résiduelles



#### Catégories d'entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles



Le nombre et le type d'intervenants en gestion des matières résiduelles agissant sur le territoire de la MRC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.



**Tableau 13 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles**

Inventaire des intervenants	Baie-Sainte-Catherine	Clermont	La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Saint-Aimé-des-Lacs	Saint-Irénée	Saint-Siméon	Total MRC DE CHARLEVOIX-EST	Hors MRC DE CHARLEVOIX-EST
	Organismes gouvernementaux et parapublics								
Organismes municipaux	1	3	1	1	1	1	1	<b>9</b>	0
Groupes environnementaux			1					<b>1</b>	3
Organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale		1	7	1		1		<b>10</b>	1
Entreprises de réemploi								<b>0</b>	0
<b>Sous-total - Organismes</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>6</b>
Entreprises de collecte et transport des matières résiduelles		2	1					<b>3</b>	2
Entreprise de mise en valeur des matières résiduelles		2	5					<b>7</b>	1
Entreprises d'élimination des matières résiduelles		1						<b>1</b>	0
Entreprises de traitement spécifique des matières résiduelles								<b>0</b>	0
<b>Sous-total - Entreprises / gestion des matières résiduelles</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
Entreprises de collecte et transport des boues								<b>0</b>	1
Entreprises de traitement des boues et des eaux						1		<b>1</b>	0
<b>Sous-total - Entreprises / gestion des boues</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total intervenants</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>10</b>

## 2.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La figure ci-dessous présente les différentes catégories d'infrastructures œuvrant dans le domaine des matières résiduelles.

### Catégories d'infrastructures de gestion de matières résiduelles



Le nombre et le type d'infrastructure qui reçoit des matières résiduelles de la MRC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Les coordonnées et les caractéristiques des installations sont fournies en annexe 4.

**Tableau 14 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles**

Inventaire des infrastructures		Baie-Sainte-Catherine	Clermont	La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Saint-Aimé-des-Lacs	Saint-Irénée	Saint-Siméon	Total MRC DE CHARLEVOIX-EST	Hors MRC DE CHARLEVOIX-EST
<b>Mise en valeur des matières résiduelles</b>	Centre de tri des matières recyclables	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Écocentre	0	1	1	0	0	0	1	3	0
	Centre de compostage	0	1	1	0	0	0	0	2	0
	Centre de transbordement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Centre de tri des débris de CRD	0	0	0	0	0	0	0	0	4
	Points de dépôt - RDD	0	0	2	0	0	0	0	2	0
	Points de dépôt - Produits sous REP	1	2	6	1	1	1	0	12	0
	Points de dépôt - récupérateurs	0	0	3	0	0	0	0	3	0
<b>Sous-total mise en valeur des matières résiduelles</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>5</b>
<b>Élimination des matières résiduelles</b>	Lieu d'enfouissement technique (LET)	0	1	0	0	0	0	0	1	0

Inventaire des infrastructures		Baie-Sainte-Catherine	Clermont	La Malbaie	Notre-Dame-des-Monts	Saint-Aimé-des-Lacs	Saint-Irénée	Saint-Siméon	Total MRC DE CHARLEVOIX-EST	Hors MRC DE CHARLEVOIX-EST
	Lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Centre de transbordement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Incinérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total élimination des matières résiduelles</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Traitement spécifique des matières résiduelles</b>		0	1	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total traitement spécifique des matières résiduelles</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Traitement des eaux usées et des boues</b>	Traitement des eaux usées - station mécanisée	0	0	1	0	0	0	0	1	0
	Traitement des eaux usées - étangs aérés	0	1	0	1	1	1	1	5	0
	Traitement des boues de fosses septiques	0	0	0	0	0	1	0	1	0
	Traitement des boues industrielles	0	1	0	0	0	0	0	1	0
<b>Sous-total traitement des boues</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
<b>Total infrastructures</b>		<b>1</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>32</b>	<b>5</b>

La liste des points de dépôt pour chaque produit sous REP sur l'ensemble du territoire de la MRC est disponible en consultant les sites Internet respectifs des organismes reconnus. Une recherche par type de produit et par municipalité permet de localiser les points de dépôt les plus proches. Ces points de dépôt sont également listés à l'annexe 4, inclus dans la liste des infrastructures de gestion des matières résiduelles.

**Tableau 15 : Informations sur les organismes reconnus des produits sous REP**

Produits	Programme	Téléphone
Peintures, contenants de peinture, aérosols de peinture et autres produits	Éco-Peinture	1 855 840-6559
Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	SOGHU	1 877 987-6448
Piles rechargeables et non rechargeables, piles boutons	Appel à recycler	1 877 273-2925
Lampes au mercure	RecycFluo	1 877 592-2972
Produits électroniques	Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)	1 888 557-8177

### 2.2.1 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles

Le territoire de la MRC compte une seule infrastructure d'élimination de matières résiduelles. Les ordures ménagères et les résidus ultimes de toutes les municipalités de la MRC sont transportés vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de Clermont, situé au 119, chemin Snigole à Clermont (rang nord-est de la Rivière-Malbaie) et qui appartient à la MRC de Charlevoix-Est.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques nominales de ce site selon le certificat d'autorisation émis en 1981 par le *ministère de l'Environnement du Québec*. Soulignons que le lieu d'enfouissement sanitaire qui amorça ses activités en 1981 fut transformé en lieu d'enfouissement technique en 2009. Les informations suivantes concernent le lieu d'enfouissement technique inauguré en 2009.

À l'automne 2013, la MRC a procédé à la construction de trois nouvelles cellules d'enfouissement (phase 2 du LET). Le remplissage de ces cellules a débuté à l'été 2014. La MRC a investi près d'un million de dollars en 2015 pour mettre à niveau le recouvrement final de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire.

**Tableau 16 : Caractéristiques du lieu d'enfouissement (LET de Clermont)**

Site	Année de transformation en LET	Volume maximal autorisé (m <sup>3</sup> )	Quantités enfouies 2019 (tonnes /an)	Durée de vie totale estimée	Durée de vie restante estimée
LET de Clermont	2009	269 153 <sup>5</sup>	15 684 <sup>6</sup>	17-25 ans <sup>7</sup>	5-6 ans

Source : *Compilation Argus Environnement inc. 2022, à partir de données de références.*

La durée de vie restante estimée se base sur les quantités éliminées au LET en m<sup>3</sup> pour l'année 2019. Une quantité de 12 085 m<sup>3</sup> est considérée être éliminée au LET en 2019, selon le rapport sectoriel du MELCCFP produit en 2021 dans le cadre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la gestion des résidus ultimes.

### 2.2.2 Infrastructures de valorisation des matières résiduelles

Le territoire de la MRC compte plusieurs infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles :

- Un centre de tri des matières recyclables de la collecte sélective se trouve à l'extérieur du territoire de la MRC, sur le site de la société V.I.A. basée à Lévis. Le centre de tri a une capacité de 70 000 tonnes.
- Deux centres de compostage sont situés sur le territoire de la MRC : La Ferme Grégoire Fortin dispose d'un centre de compostage sur sa propriété à Clermont. Elle effectue le compostage de ses propres matières résiduelles. Compospro inc est une société de compostage de la région de Charlevoix, basée à La Malbaie. Le site accepte tous types de résidus compostables en provenance de la région de Charlevoix et fournit ainsi une gamme de différents terreaux. D'après le site Web de l'entreprise, le site de Compospro a une capacité de 30 000 m<sup>3</sup>.
- Plusieurs points de collecte par apport volontaire pour les résidus domestiques dangereux (RDD) et pour la récupération de textiles par exemple.
- Plusieurs centres privés de récupération des métaux ferreux et non ferreux essentiellement sur le territoire de la municipalité de La Malbaie;
- Plusieurs écocentres sont présents sur le territoire de la MRC. Un écocentre permanent à Clermont, adjacent au LET est en opération depuis 2011. Deux écocentres saisonniers, un à La Malbaie depuis le printemps 2008 et un à Saint-Siméon depuis 2010, viennent compléter les services offerts aux citoyens de la MRC.

<sup>5</sup> MELCCFP, 2021, L'élimination des résidus ultimes. Rapport sectoriel du MELCCFP.

<sup>6</sup> Quantité, en tonnes, enfouies selon : Benoît Côté comptable professionnel agréé, 2019, *Redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles 2019*, La Malbaie, 9 pages.

<sup>7</sup> Demande de certificat d'autorisation pour le LET de Clermont, Consultants Enviroconseil, décembre 2007.

### 2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique

Une infrastructure de traitement spécifique des matières résiduelles est présente sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. En effet, les boues de l'industrie papetière Résolu sont traitées directement sur le site de l'entreprise situé dans la zone industrielle de Clermont.

### 2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des boues

Le territoire de la MRC comprend une seule station de traitement des eaux usées mécanisée et quatre (4) stations de type étangs aérés et un système de prétraitement avec un dégrilleur. Toutes ces installations sont la propriété des municipalités respectives. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques nominales de ces installations municipales.

**Tableau 17 : Description des stations de traitement des eaux usées**

Station de traitement	Type de station	Numéro de la station	Date de mise en opération	Population de conception	Débit moyen (m <sup>3</sup> /j)	Charge moyenne DBO <sub>5</sub> (kg/j)	Nombre ouvrage de surverse
Clermont	Étang aéré	11480-1	août-91	3852	1921	200	4
La Malbaie <sup>8</sup>	Station mécanisée	15012-1	déc-98	7300	9249	686	20
Notre-Dame-des-Monts	Étang aéré	11580-1	août-91	608	285	32	0
Saint-Aimé-des-Lacs	Étang aéré	11500-1	févr-90	388	445	20	2
Saint-Irénée	Dégrilleur	15005-1	déc-99	605	484	30	3
Saint-Siméon <sup>9</sup>	Étang aéré	11120-1	nov-96	1100	1320	70	2

Source : MAMH- Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE)

Le territoire de la MRC comprend également une station de traitement des boues d'installations septiques, située à Saint-Irénée. L'entreprise Sani-Charlevoix est propriétaire et exploitant de cette installation. Elle dessert la grande région de Charlevoix. Les boues traitées sont valorisées sur les terres agricoles de la MRC ou à Chicoutimi. Les données de conception pour la capacité de traitement des boues de fosses septiques sont les suivantes :

- Débit moyen : 22,4 m<sup>3</sup>/j;
- Charge organique maximum : 233 kg/ DBO<sub>5</sub>/j.

<sup>8</sup>La Malbaie-Pointe-au-Pic, Cap-à-l'Aigle et Rivière-Malbaie

<sup>9</sup> Saint-Siméon village

## 3 PORTRAIT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La section suivante présente un portrait de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de la MRC pour l'année 2022, détaillant la répartition des responsabilités entre les différentes composantes de la MRC ainsi que les différents programmes municipaux existants de gestion des matières résiduelles.

### 3.1 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

#### 3.1.1 Responsabilités de la MRC

La MRC de Charlevoix-Est, actuellement composée de sept municipalités et de deux territoires non organisés (TNO), est dirigée par un conseil où siègent les maires de chacune des municipalités et a, à sa tête, un préfet élu parmi les membres du conseil.

La MRC assure la gestion des matières résiduelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. À cet effet, elle a déclaré compétence complète à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles. La MRC peut choisir d'assurer les activités relevant de sa compétence seule et/ou mandater une entreprise privée (via un contrat de service à durée déterminée).

Les compétences principales de la MRC s'articulent autour de cinq (5) axes :

- Collecte et transport des déchets (incluant les encombrants), des matières recyclables de la collecte sélective et des matières organiques;
- Traitement des matières recyclables et des matières organiques;
- Gestion des écocentres et de la plateforme de transbordement des résidus CRD;
- Élimination des matières résiduelles;
- Gestion des boues de fosses septiques (collecte, transport et traitement);

La MRC est également en charge de :

- Gérer les matières organiques générées sur son territoire;
- Gérer les collectes spéciales de résidus verts;
- Promouvoir et gérer le réseau d'écocentres présents sur le territoire de la MRC;
- Gérer les points de collectes des RDD;
- Produire, adopter et réviser le PGMR sur son territoire;
- Sensibiliser ses citoyens à une saine gestion des matières résiduelles ;
- Administrer les coûts des programmes de gestion des matières résiduelles.

### 3.1.2 Responsabilités des municipalités

Les municipalités ont comme responsabilité de :

- Mettre en œuvre les actions prévues au PGMR en collaboration avec la MRC;
- Informer les citoyens avec les outils fournis par la MRC.

Le tableau ci-dessous synthétise la distribution des responsabilités pour les programmes de gestion des différentes matières résiduelles.

**Tableau 18 : Partage des responsabilités pour la gestion des matières résiduelles - 2022**

	Baie-Sainte-Catherine (M)	Clermont (V)	La Malbaie (V)	Notre-Dame-des-Monts (M)	Saint-Aimé-des-Lacs (M)	Saint-Irénée (P)	Saint-Siméon (M)	Sagard & Mont-Élie (TNO)
<b>SECTEUR RÉSIDENTIEL</b>								
<b>Ordures ménagères</b>								
Gestion et planification (compétence)	MRC							
Collecte et transport	MRC (Privé)							
Élimination	MRC							
<b>Matières recyclables</b>								
Gestion et planification (compétence)	MRC							
Collecte et transport	MRC (Privé)							
Traitement	MRC (Privé)							
<b>Matières organiques</b>								
<b>Résidus alimentaires, verts et autres (bac brun)</b>								
Gestion et planification (compétence)	MRC							
Collecte et transport	MRC (Privé)							
Traitement	MRC (Privé)							
<b>Résidus verts uniquement</b>								
Gestion et planification (compétence)	MRC							
Collecte et transport	Apport volontaire / Collectes spéciales							
Traitement	MRC							
<b>Boues municipales</b>								
Gestion et planification	Municipalités							
Collecte et transport	Privé							
Traitement/élimination	Privé							



	Baie-Sainte-Catherine (M)	Clermont (V)	La Malbaie (V)	Notre-Dame-des-Monts (M)	Saint-Aimé-des-Lacs (M)	Saint-Irénée (P)	Saint-Siméon (M)	Sagard & Mont-Élie (TNO)
<b>Boues de fosses septiques</b>								
Gestion et planification	MRC							
Collecte et transport	MRC (Privé)							
Traitement/élimination								
<b>Résidus domestiques dangereux et assimilables (RDD)</b>								
Gestion et planification (compétence)	MRC							
Collecte/élimination	Apport volontaire et collectes spéciales							
<b>Résidus Encombrants</b>								
Gestion et planification (compétence)	MRC							
Collecte et transport	Apport volontaire et collectes spéciales							
Traitement/élimination	MRC							
<b>Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)</b>								
Gestion et planification (compétence)	MRC							
Collecte et transport/valorisation ou élimination	Apport volontaire/MRC (privé)							
<b>SECTEUR Industries, Commerces et Institutions (ICI)</b>								
<b>Ordures ménagères</b>								
Gestion et planification (compétence)	Inclus dans la collecte résidentielle							
Collecte et transport								
Élimination								
<b>Matières recyclables</b>								
Gestion et planification (compétence)	Inclus dans la collecte résidentielle							
Collecte et transport								
Traitement								
<b>Matières organiques</b>								
Gestion et planification (compétence)	MRC (privé)							
Collecte et transport								
Traitement								

Source : MRC de Charlevoix-Est, compilation réalisée par Argus Environnement inc.

Légende :

Privé : Contrat de gestion attribué à une entreprise privée par la MRC

### 3.1.3 Règlements municipaux

De façon générale, les règlements municipaux ont pour but de favoriser la santé des citoyens et la protection de l'environnement et de permettre une bonne gestion des collectes des matières résiduelles.

La MRC, ayant la délégation complète des services de gestion des matières résiduelles sur son territoire, a adopté en ce sens une série de règlements pour encadrer les différentes matières résiduelles générées, notamment au niveau de leur collecte et de leur traitement. De façon générale, ces règlements ont pour but d'empêcher la disposition anarchique des résidus.

Ces règlements visent notamment à définir les exigences relatives aux activités suivantes :

- La collecte des déchets;
- La collecte des matières recyclables;
- La gestion des boues de fosses septiques des résidences non reliées au réseau d'égout public.

Le tableau ci-dessous détaille lesdits règlements en vigueur sur le territoire de la MRC en 2021.

**Tableau 19 : Listes des règlements en vigueur**

Règlements	Libellé	Entrée en vigueur	Amendement
Règlement 267-03-16	Tarification pour les biens et services de la gestion des matières résiduelles	28-oct-21	Oui
Règlement 286-04-17	Collecte des déchets sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est	3-mai-17	Oui
Règlement 287-04-17	Collecte sélective des matières recyclables générées sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est	3-mai-17	Oui
Règlement 240-09-13	Collecte et traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est	25-fév-14	

Source : MRC de Charlevoix-Est, 2021

La MRC, ayant la compétence de la collecte des matières recyclables, a adopté un règlement pour définir les modes d'opération et les obligations des usagers desservis, entre autres, pour définir :

- les types et dimensions des contenants autorisés pour déposer les matières résiduelles;
- les modalités d'exécution du service (lieu et horaire de dépôt pour la collecte, matières résiduelles acceptées ou refusées).

Ce règlement stipule, entre autres, que le recyclage est obligatoire pour l'ensemble des usagers et qu'il est interdit de jeter des matières recyclables.

La MRC a aussi la compétence sur la gestion des boues de fosses septiques. Elle a adopté un règlement, en 2014, pour préciser le cadre de la municipalisation de la gestion des boues de fosses septiques.

La MRC est donc responsable de la gestion des boues de fosses septiques (collecte, transport, traitement) et les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. 1981, c. Q-2, r.22).

### 3.1.4 Ententes intermunicipales

Les ententes intermunicipales permettent aux municipalités de s'associer entre elles pour s'offrir, en commun, des biens et des services. Il n'y a pas d'ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

## 3.2 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le service d'aide communautaire de Charlevoix-Est (SACC) offre un service alimentaire qui consiste à redistribuer les surplus alimentaires aux familles défavorisées de la région. L'organisme a mis en place un service de dépannage alimentaire, des collations gratuites dans les écoles participantes ainsi qu'un frigo communautaire. Le Manoir Richelieu, membre de la Tablée des Chefs depuis 2009, fait partie du programme de récupération alimentaire de la SACC. Plusieurs épiceries ont également rejoint le projet, à savoir le Métro de La Malbaie, l'IGA de Clermont, etc.

## 3.3 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La MRC de Charlevoix-Est a développé une aide financière pour appuyer les projets d'économies circulaires des entreprises du territoire. L'aide a été lancée en février 2022. L'aide financière couvre trois volets et permet de financer les projets des entreprises locales à hauteur de 20 000 \$ jusqu'à 50 % des dépenses admissibles. Les projets doivent couvrir les volets suivants :

- Synergie de matières (ex. tubulures en caoutchouc d'érablières transformées en tapis, transformation d'huile alimentaire en savon, transformation des résidus de brassage d'une microbrasserie en aliment pour animal domestique, etc.);
- Partage d'actifs ou de ressources humaines (ex. collaboration entre une entreprise touristique hivernale et une autre estivale, embauche d'un consultant en ressources humaines pour un groupe d'entreprise, etc.);
- Réduction des matières résiduelles/économie de ressources (ex. partage d'un équipement agricole, partage des équipements de cuisine, etc.)

Les informations sont disponibles sur le site Web de la MRC (section développement économique).

En plus de cette initiative, le projet d'économie circulaire Synergie 138 favorise la réalisation des symbioses industrielles sur le territoire.

Selon le bilan annuel 2020-2021 de Synergie 138<sup>10</sup>, ce sont plus de 189 organisations qui participent au projet, 56 maillages sont en cours et plus de 120 nouveaux maillages sont à explorer. Parmi les 56 maillages en cours dans la région de Charlevoix, plus de la moitié vise le recyclage, le compostage et la valorisation des matières.

### 3.4 PROGRAMMES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2022

Les programmes de collecte et de transport des différentes matières résiduelles sont les mêmes pour chacune des municipalités de la MRC.

#### 3.4.1 Ordures ménagères

La collecte des ordures couvre tous les secteurs du territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Elle s'applique pour tous les usagers résidentiels (résidences permanentes et saisonnières) et pour tous les usagers institutionnels, commerciaux et industriels (ICI).

La fréquence de la collecte de porte en porte se fait une fois aux trois (3) semaines pour l'ensemble du territoire. Les matières résiduelles sont transportées par l'entrepreneur Aurel Harvey & fils au lieu d'enfouissement technique (LET) de Clermont.

Le tableau ci-dessous précise le contenu du programme de gestion des ordures ménagères pour le MRC.

**Tableau 20 : Description du programme de gestion des ordures ménagères (2022)**

Entreprise de collecte	Prise d'effet	Échéance	Fréquence de collecte	Contenants autorisés	Destination finale
Aurel Harvey & Fils	24 janvier 2022	24 janvier 2028	1 fois toutes les 3 semaines Toute l'année	Bacs roulants 240 L, 360 L ou 1100 L  Conteneurs à chargement arrière de 2 à 4 vg <sup>3</sup> ou transroulier	LET Clermont

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

#### Services aux Institutions, Commerces et Industries (ICI)

L'ensemble des usagers ICI est desservi par la collecte municipale des ordures pour la MRC de Charlevoix-Est. Les ICI assimilables produisant des matières résiduelles similaires au secteur résidentiel sont inclus dans

<sup>10</sup> <https://synergie138.ca/wp-content/uploads/2021/06/fascicule-synergie-138-2020-2021-VF.pdf>

la collecte municipale. Les contenants autorisés sont des bacs roulants de 240 litres et de 360 litres pour ces petits ICI assimilables. Les plus gros générateurs ICI sont équipés de conteneurs adaptés à leurs besoins.

### 3.4.2 Résidus encombrants

Il y a une collecte spéciale, sur demande, des résidus encombrants offerte aux résidents de l'ensemble des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est. Notamment, la MRC propose une collecte de porte en porte deux fois par année (soit une semaine vers le début mai et une semaine vers le début de septembre). Ce service est offert surtout pour les personnes qui ont des contraintes de déplacement vers les écocentres. Les résidus de construction et de démolition et les résidus domestiques dangereux sont refusés dans ces collectes.

Ces matières résiduelles peuvent être acheminées dans le réseau des écocentres de la MRC en tout temps.

Ces matières sont acheminées par l'entrepreneur de collecte vers l'écocentre de la MRC situé sur le site du LET de Clermont. Les résidus d'encombrants destinés à l'écocentre sont triés par l'entrepreneur en respectant les catégories de matières admissibles à l'écocentre.

### 3.4.3 Matières recyclables

La collecte sélective de matières recyclables de porte en porte de type pêle-mêle a débuté à l'été 2004. Elle couvre tous les secteurs du territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Elle s'applique pour tous les usagers résidentiels (résidences permanentes et saisonnières).

Les contenants autorisés sont des bacs roulants de 240, 360 et 1 100 litres pour le secteur résidentiel et pour les ICI assimilables. Les plus gros générateurs sont équipés de conteneurs. Il n'y a pas de limite du nombre de bacs et de conteneurs pouvant être utilisés par usagers.

La fréquence de la collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel est aux deux (2) semaines durant toute l'année. Les matières sont transportées par l'entrepreneur Aurel Harvey & fils au centre de tri de la Société V.I.A. à Lévis. Le tableau ci-dessous précise le contenu du programme de gestion des matières recyclables.

**Tableau 21 : Description du programme de gestion des matières recyclables (2022)**

Entreprise de collecte	Durée	Échéance	Fréquence de collecte	Contenants autorisés	Centre de tri
Aurel Harvey & Fils	2 ans	31 décembre 2024	1 fois toutes les 2 semaines Toute l'année	Habitation unifamiliale : Bac roulant bleu 240 ou 360 L  Édifice de 4 à 6 logements : Bac roulant bleu 240, 360, 1100 L  Édifice de 7 logements et plus : Bac roulant bleu 240, 360, 1100 L	Société V.I.A. (Lévis)

Entreprise de collecte	Durée	Échéance	Fréquence de collecte	Contenants autorisés	Centre de tri
				Édifice ICI : Bac roulant bleu 240, 360, 1100 L ou conteneur transroulier	

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

### Services aux Institutions, Commerces et Industries (ICI)

L'ensemble des usagers ICI est desservi par la collecte municipale des matières recyclables pour la MRC de Charlevoix-Est. Les ICI assimilables produisant des matières résiduelles similaires au secteur résidentiel, sont inclus dans la collecte municipale. Les contenants autorisés sont des bacs roulants de 240, 360 et 1 100 litres pour ces petits ICI assimilables. Les plus gros générateurs ICI sont équipés de conteneurs adaptés à leurs besoins (1 100 L ou de type transroulier).

Certains ICI ont aussi des contrats privés pour la collecte de certaines matières recyclables. Pour certaines bannières d'épicerie, la collecte des matières recyclables (carton essentiellement) est assurée à l'interne.

### 3.4.4 Matières organiques

Les matières organiques du secteur résidentiel incluent les résidus alimentaires (restes de table) et les résidus verts de jardin, y compris le gazon et les feuilles mortes.

La collecte des matières organiques couvre tous les secteurs du territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Elle s'applique pour tous les usagers résidentiels (résidences permanentes et saisonnières) et pour tous les usagers institutionnels, commerciaux et industriels (ICI).

La fréquence de la collecte de porte en porte pour le secteur résidentiel est d'une fois par semaine en été et d'une fois aux deux (2) semaines en hiver. Pour les ICI, la collecte est réalisée deux fois par semaine en été et une fois par semaine en hiver. Les matières organiques sont transportées par l'entrepreneur Aurel Harvey & fils au centre de compostage de CompostPro.

Le tableau ci-dessous précise le contenu du programme de gestion des matières organiques pour la MRC.

**Tableau 22 : Description du programme de gestion des matières organiques (2022)**

Entreprise de collecte	Prise d'effet	Échéance	Fréquence de collecte	Contenants autorisés	Destination finale
Aurel Harvey & Fils	24 janvier 2022	24 janvier 2028	1 fois par semaine (été)	Bacs roulants 240 L uniquement	CompostPro

Entreprise de collecte	Prise d'effet	Échéance	Fréquence de collecte	Contenants autorisés	Destination finale
			1 fois aux 2 semaines (hiver)  Toute l'année	Certains grands générateurs utilisent des conteneurs transrouliers.	

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

Au niveau du secteur ICI, Fairmont, le Manoir Richelieu et le Casino de Charlevoix situés à La Malbaie ont mis en place une collecte interne de leurs résidus alimentaires. Ces matières résiduelles sont envoyées chez CompostPro pour être valorisées en compostage. Ces programmes sont détaillés dans le chapitre de l'inventaire des quantités générées.

La MRC propose également à tous les citoyens d'apporter leurs arbres de Noël à l'écocentre de Clermont. Les écocentres de la MRC constituent également des points de dépôt pour l'apport volontaire de ces matières. Les résidus verts (branches et feuilles mortes) sont acceptés gratuitement pour les citoyens des municipalités de la MRC. Les résidus verts sont ultimement envoyés au site de compostage de CompostPro à La Malbaie.

En parallèle de ces services, la MRC de Charlevoix-Est incite également ses citoyens à pratiquer le compostage domestique et l'herbicyclage. Pour cela, depuis l'été 2005, en mai de chaque année, elle offre une session gratuite d'introduction au compostage domestique et vend des composteurs à un prix modique.

### 3.4.5 Boues municipales

Les eaux usées domestiques sont, soit collectées par un réseau d'égout municipal, soit par un système pour résidences isolées. Elles sont ensuite traitées par une station de traitement mécanisée ou sur place par un système de traitement autonome. Dans les deux cas, le traitement des eaux usées génère des boues qu'il faut collecter et traiter de façon adéquate.

Le tableau ci-dessous synthétise la proportion de la population raccordée au réseau d'égout municipal en 2022 sur l'ensemble du territoire de la MRC.

**Tableau 23 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout (2022)**

Municipalité	Nombre d'unités d'occupation total	Nombre d'unités desservies par un système d'assainissement municipal	Taux de desserte par un système d'assainissement municipal (%)	Type de traitement municipal des eaux
Baie-Sainte-Catherine	149	0	0 %	Aucun
Clermont	1 485	1 455	98 %	Étangs aérés

Municipalité	Nombre d'unités d'occupation total	Nombre d'unités desservies par un système d'assainissement municipal	Taux de desserte par un système d'assainissement municipal (%)	Type de traitement municipal des eaux
La Malbaie	4 667	3 500	75 %	Station mécanisée
Notre-Dame-des-Monts	413	392	95 %	Étangs aérés
Saint-Aimé-des-Lacs	799	423	53 %	Étangs aérés
Saint-Irénée	463	27	6 %	Dégrilleur
Saint-Siméon	797	390	49 %	Étangs aérés
TNO (Sagard - Mont Élie)	197	0	0 %	Aucun
<b>Total</b>	<b>8 970</b>	<b>6 187</b>	<b>69 %</b>	

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc., 2022

En moyenne, près de 31 % de la population permanente et saisonnière de la MRC de Charlevoix-Est n'est pas desservie par un réseau d'égout municipal.

Cinq (5) municipalités ont leur propre système de traitement des eaux usées, soit les municipalités de Clermont, Notre-Dame-des-Monts, La Malbaie, Saint-Aimé-des-Lacs et Saint-Siméon. Seule la ville de La Malbaie est équipée d'une station de traitement mécanisée (traitement physico-chimique), et les quatre (4) autres installations sont des étangs aérés classiques.

La municipalité de Saint-Irénée dispose seulement d'un système de prétraitement par dégrillage. La municipalité de Baie-Sainte-Catherine et les deux (2) TNO ne disposent d'aucun ouvrage municipal pour traiter leurs eaux usées.

### Boues de stations mécanisées et d'étangs aérés

La gestion des boues générées par les ouvrages municipaux relève de la municipalité, propriétaire et exploitante des installations. Les stations mécanisées nécessitent généralement l'extraction régulière des boues produites, alors que les étangs aérés peuvent les accumuler durant plusieurs années.

Le tableau ci-dessous synthétise le programme de gestion des boues municipales, issues des stations mécanisées ou des étangs aérés.

**Tableau 24 : Description du programme de gestion des boues municipales**

Municipalité	Type de station	Valorisation/Élimination
Clermont	Étang aéré	Récupération (compostage)
La Malbaie	Station mécanisée	Élimination (enfouissement)
Notre-Dame-des-Monts	Étang aéré	Récupération (compostage)



Municipalité	Type de station	Valorisation/ Élimination
Saint-Aimé-des-Lacs	Étang aéré	Récupération (compostage)
Saint-Irénée	Dégrilleur	Récupération (compostage)
Saint-Siméon	Étang aéré	Récupération (compostage)

Source : MRC de Charlevoix-Est, 2022

Toutes les boues issues des stations municipales de traitement des eaux usées sont préalablement déshydratées. Pour la ville de La Malbaie, les boues déshydratées sont acheminées directement au site d'enfouissement de Clermont.

### Boues de fosses septiques

Depuis le printemps 2014, la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée dans un programme de municipalisation de la gestion des boues de fosses septiques. Elle prend désormais en charge la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des propriétaires de résidences permanentes, de résidences saisonnières et de commerces non reliés à un réseau d'égout public situés sur son territoire.

Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des fosses septiques présentes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, tant pour des logements permanents que saisonniers.

**Tableau 25 : Inventaire des fosses septiques - 2018**

Nombre de fosses septiques	Permanente	Saisonnière	Total
Baie-Sainte-Catherine	4	29	33
Clermont	41	5	46
La Malbaie	873	297	1 170
Notre-Dame-des-Monts	75	5	80
Saint-Aimé-des-Lacs	187	163	350
Saint-Irénée	340	72	412
Saint-Siméon	202	221	423
TNO (Sagard - Mont Élie)	168	261	429
Terrains de camping (équivalent à fosse résidentielle)	-	94	94
<b>TOTAL</b>	<b>1 890</b>	<b>1 147</b>	<b>3 037</b>

Source : Section F – Clauses techniques particulières – Appel d'offres pour la vidange et le traitement des boues de fosses septiques situées sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, 2018

En 2018, il y avait 3 037 fosses septiques dénombrées sur le territoire de la MRC. Celles-ci sont concentrées dans les municipalités de La Malbaie (32 %). Plus de 62 % des fosses septiques sont pour des résidences

permanentes. Pour les municipalités de Baie-Sainte-Catherine et Saint-Aimé-des-Lacs respectivement, 88% et 47 % des fosses septiques sont pour des résidences saisonnières. Le tableau ci-dessous synthétise les détails du programme de gestion des boues de fosses septiques.

**Tableau 26 : Description du programme de gestion des boues de fosses septiques**

Fréquence de vidange	Contrat de collecte			Lieu de traitement	Valorisation / Élimination
	Entreprise de collecte	Date prise effet	Durée		
Résidence principale : 2 ans Résidence secondaire : 4 ans	Sani-Charlevoix	2019	4 ans	Station de Saint-Irénée	Valorisation (compostage)

Source : MRC de Charlevoix-Est, 2018

La MRC a confié, pour une durée de quatre (4) ans à l'entreprise Sani-Charlevoix, la vidange, la collecte et le traitement des boues des fosses septiques de toutes les résidences, les chalets, les institutions et les commerces non desservis par un réseau d'égout. La saison régulière de vidange et de traitement des boues de fosses septiques débute chaque année le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 1<sup>er</sup> novembre.

Les boues sont transportées jusqu'aux étangs aérés appartenant à Sani-Charlevoix dans la municipalité de Saint-Irénée et sont valorisées localement en compostage sur des terres agricoles, une fois que le processus de déshydratation a été effectué<sup>11</sup>. Si la valorisation locale n'est pas possible, les boues traitées seront envoyées à Saguenay pour être valorisées en compostage sur des terres agricoles (gazonnière).

### Boues industrielles

La compagnie Produits Forestiers Résolu, industrie papetière implantée à Clermont, génèrent des boues mélangées qui sont valorisées énergétiquement sur leur site. Une partie des cendres résultant de l'incinération de boues sont envoyées au LET de Clermont pour être enfouies. Une autre partie de ces résidus est aussi valorisée vers la filière agricole. Les gestionnaires du LET de Clermont ont fait mention à la MRC des difficultés reliées aux importantes quantités de cendres reçues de la Papetière Résolu. Effectivement, le déchargement et l'enfouissement des cendres sont complexifiés par la volatilité de ces dernières.

L'usine de Produits Forestiers Résolu de Clermont a connu des difficultés financières importantes en 2015 et bien que la MRC désire responsabiliser l'entreprise concernant l'élimination des cendres qu'elle produit, elle se dit consciente des possibilités limitées d'investissements infrastructurelles. Il est jugé plus efficace à long terme de participer à l'acquisition de connaissances de la papetière Résolu sur les possibilités de valorisation de ses cendres tout en l'encourageant à considérer d'autres enjeux qui peuvent être soulevés par la problématique de la gestion des cendres tels les enjeux de qualité de l'air et de gestion des cendres

<sup>11</sup> Déshydratation en bassins de décantation et en sacs. Épandage sur le sol pour le séchage à Saint-Irénée (certificat no.401177143)

au LET régional. La MRC accompagne Résolu dans ses démarches d'amélioration de la gestion de ses matières résiduelles et veut continuer de se positionner comme un partenaire de l'entreprise en la matière.

### 3.4.6 Écocentres

Le tableau ci-dessous présente les informations générales des écocentres de la MRC de Charlevoix-Est et le nombre de visites par écocentre en 2019.

**Tableau 27 : Description du réseau d'écocentres (2022)**

Réseau d'écocentres	Heures et journées d'ouverture	Nombre de visites 2019
Écocentre permanent du lieu d'enfouissement technique (LET)	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h (toute l'année) Samedi : 8 h à 12 h (seulement en période estivale de mai à octobre)	2 268
Écocentre saisonnier de La Malbaie	Ouvert toute l'été à compter du 15 avril jusqu'au 30 octobre, le mardi et jeudi : 9 h à 17 h, et le samedi : 13 h à 17 h	3 179
Écocentre saisonnier de Saint-Siméon	Ouvert toute l'été à compter du 16 avril jusqu'au 30 octobre, le mercredi et vendredi : 9 h à 17 h, et le samedi : 9h à 12h	1 286

Source : Site internet, MRC de Charlevoix-Est, 2022

Les matières résiduelles suivantes sont acceptées dans tous les écocentres :

- matériaux de construction;
- métaux;
- résidus encombrants domestiques : électroménagers, meubles, télévisions, articles de sport;
- résidus verts : feuilles, gazon, branches, plantes, sol non contaminé;
- déchets électroniques : ordinateurs et périphériques, téléphones cellulaires, appareils rechargeables;
- résidus domestiques dangereux : piles, batteries, peinture, huiles, solvants, pesticides, etc.;
- ampoules fluocompactes, fluorescents; pneus de véhicules de promenade.

Un préposé est sur les lieux pour accueillir et diriger les citoyens sur le site. Pour les deux écocentres saisonniers, le personnel est attribué à d'autres travaux municipaux durant l'hiver.

**Tableau 28 : Tarifs en vigueur dans le réseau d'écocentres**

Réseau d'écocentres		Tarifification en vigueur
Écocentre permanent de Clermont (au lieu d'enfouissement technique)	Citoyens et entrepreneurs	Citoyens : 1 tonne gratuite/année/adresse Entrepreneurs et commerces : Le tarif à la tonne en vigueur s'applique

Réseau d'écocentres		Tarification en vigueur
Écocentre saisonnier de La Malbaie	Citoyens uniquement	5 \$ pour une remorque (trailer) ou un petit camion (pick-up)
Écocentre saisonnier de Saint-Siméon	Citoyens uniquement	5 \$ pour une remorque (trailer) ou un petit camion (pick-up)

Source : Site internet, MRC de Charlevoix-Est, 2022

Pour les résidus dangereux (piles, peintures, huiles, etc.) le service est gratuit dans tout le réseau d'écocentres de la MRC.

### Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP

Il n'y a aucune collecte spécifique des RDD sur le territoire de la MRC. Il s'agit seulement d'apport volontaire aux écocentres.

Cependant, il existe aussi plusieurs autres points de collecte sur le territoire de la MRC pour disposer des RDD, notamment chez certains détaillants ou pharmacies. Les RDD peuvent aussi être déposés dans les lieux de dépôts autorisés de la MRC. Des bacs de collecte sont localisés dans les écocentres, les bureaux et les garages municipaux présents sur le territoire.

### Déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Il n'y a aucune collecte spécifique des déchets de CRD sur le territoire de la MRC, qu'ils soient d'origine résidentielle ou provenant des secteurs ICI. Il s'agit seulement d'apport volontaire dans les écocentres de la MRC.

La tarification pour les citoyens de la MRC est d'une tonne métrique gratuite par année par adresse civique. Pour les entreprises, le tarif en vigueur à la tonne s'applique. Les matières résiduelles acceptées sont les matériaux produits par les travaux de construction, de rénovation et de démolition, tels la terre, l'asphalte, le béton, le bois et les bardeaux d'asphalte.

La MRC opère une plateforme de gestion des résidus CRD depuis l'automne 2015. Les résidus CRD provenant des entreprises et des écocentres de la MRC sont compactés sur la plateforme afin d'être acheminés vers un centre de tri spécialisé.

#### 3.4.7 Autres modes de gestion spécifiques

Les résidents permanents des TNO situés sur le territoire de la MRC ont accès aux mêmes services pour la gestion des matières résiduelles que les autres citoyens de la MRC.

Des installations d'apports volontaires sont situées à l'entrée des ZEC et de la majorité des pourvoies. Les pourvoies se trouvant à plus de 100 km d'un lieu d'enfouissement technique peuvent, par contre, choisir d'enfouir leurs déchets en tranchées (*Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières*

*résiduelles*, section 3, art. 87). La MRC n'a pas de donnée exacte sur les quantités enfouies par ces pourvoiries ni sur le nombre exact de pourvoiries qui procèdent à l'enfouissement en tranchées.

Les parcs bénéficient des services de collecte des ordures ménagères et des matières recyclables de la MRC, effectuées par le même entrepreneur que dans le reste des municipalités.

### 3.5 COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section présente les coûts des programmes en gestion des matières résiduelles des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2019. Ces coûts se basent sur les quantités de matières générées en 2019 et sur les coûts actualisés des différentes collectes selon le budget 2019 de la MRC.

#### 3.5.1 Répartition par quote-part

Les coûts des programmes de gestion des matières résiduelles sont assumés par la MRC qui a délégation complète de compétences. La MRC facture les coûts associés à chaque municipalité proportionnellement à une quote-part basée sur un système d'équivalence mathématique (population équivalente).

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre d'utilisateurs selon le type et pour chaque municipalité. Le document source est joint en annexe 5.

**Tableau 29 : Recensement des différents types d'utilisateurs**

Municipalité	Nombre d'utilisateurs		Total
	Résidentiel	ICI	
Baie-Sainte-Catherine	122	168	290
Clermont	1 495	1093	2588
La Malbaie	4 527	4365	8892
Notre-Dame-des-Monts	366	72	438
Saint-Aimé-des-Lacs	494	275	769
Saint-Irénée	389	136	525
Saint-Siméon	653	435	1088
TNO (Sagard - Mont Élie)	200	99	299
<b>Total</b>	<b>8 246</b>	<b>6 643</b>	<b>14 889</b>
	55%	45%	

Source : Recensement des usagers septembre 2021, MRC de Charlevoix-Est

Afin de répartir les coûts relatifs aux services de gestion des matières résiduelles équitablement, une population équivalente est calculée sur le principe de quote-part, définie en fonction du nombre et du type d'utilisateur. Les usagers résidentiels permanents correspondent à un facteur de base de 1. Différents ratios sont appliqués selon le type d'utilisateurs, usagers résidentiels saisonniers et les usagers de type ICI.

Le tableau ci-dessous synthétise les quote-parts de chaque municipalité de la MRC.

**Tableau 30 : Quote-part des municipalités selon la population équivalente**

Municipalité	Population équivalente			Quote-part
	Résidentiel	ICI	Total	
Baie-Sainte-Catherine	122	168	290	2,3%
Clermont	1 495	1093	2588	16,8%
La Malbaie	4 527	4365	8892	56,6%
Notre-Dame-des-Monts	366	72	438	3,4%
Saint-Aimé-des-Lacs	494	275	769	6,1%
Saint-Irénée	389	136	525	4,2%
Saint-Siméon	653	435	1088	8,2%
TNO (Sagard - Mont Élie)	200	99	299	2,5%
<b>Total</b>	<b>8 246</b>	<b>6 643</b>	<b>14 889</b>	<b>100%</b>

Source : Recensement des usagers au septembre 2021, MRC de Charlevoix-Est

### 3.5.2 Coûts de collecte de porte en porte

#### Ordures ménagères

Le tableau ci-dessous précise les coûts inhérents à la gestion des ordures ménagères pour chaque municipalité de la MRC.

**Tableau 31 : Coûts de gestion des ordures ménagères – 2019**

Municipalités	Quantité enfouie (tonnes)	Quote-part	COLLECTE ET TRANSPORT		ÉLIMINATION		COÛT TOTAL
			\$/tonne	\$/an avant taxes	\$/tonne	\$/an avant taxes	\$/an avant taxes
Baie-Sainte-Catherine	<b>123</b>	2,3%	89 \$	10 946 \$	157 \$	19 286 \$	30 233 \$
Clermont	<b>897</b>	16,8%	109 \$	97 687 \$		140 874 \$	238 561 \$
La Malbaie	<b>3023</b>	56,6%	111 \$	335 637 \$		474 612 \$	810 249 \$
Notre-Dame-des-Monts	<b>182</b>	3,4%	91 \$	16 533 \$		28 510 \$	45 043 \$
Saint-Aimé-des-Lacs	<b>326</b>	6,1%	89 \$	29 027 \$		51 151 \$	80 177 \$
Saint-Irénée	<b>224</b>	4,2%	88 \$	19 817 \$		35 219 \$	55 035 \$
Saint-Siméon	<b>438</b>	8,2%	94 \$	41 068 \$		68 760 \$	109 828 \$
TNO (Sagard - Mont Élie)	<b>134</b>	2,5%	85 \$	11 286 \$		20 963 \$	32 249 \$
<b>MRC de Charlevoix-Est</b>	<b>5 341</b>	100%	<b>105 \$</b>	<b>562 000 \$</b>		<b>157 \$</b>	<b>839 376 \$</b>

Source : Compilation Argus Environnement inc., 2022

Le coût à la tonne pour l'enfouissement des matières au LET de Clermont est de 157 \$/tonne. Le coût de collecte et transport provient des coûts annuels pour la collecte et le transport des déchets d'après le budget 2021 de la MRC. Le coût annuel total de la collecte, du transport et de l'élimination des ordures ménagères pour la MRC de Charlevoix-Est est d'environ 1 400 000 \$ pour l'année 2019. Le coût de collecte

et de transport varie peu d'une municipalité à l'autre et il n'est pas directement proportionnel à la quantité de matières résiduelles enfouies.

### 3.5.3 Résidus encombrants

En 2019, les coûts liés à la collecte des résidus d'encombrant sont intégrés au coût de la collecte des déchets. La collecte est effectuée par l'entrepreneur Aurel Harvey & fils. Une partie des matières est destinée à l'écocentre. La partie non valorisable est éliminée au LET de Clermont.

### 3.5.4 Matières recyclables

Les coûts de collecte et de transport sont calculés en fonction des quantités réelles de matières recyclables collectées, transportées et traitées au centre de tri. Le coût de traitement des matières recyclables est inclus dans le contrat de collecte et de transport de l'entrepreneur Aurel Harvey & Fils inc. Le coût annuel total de la collecte sélective des matières recyclables et de leur traitement pour la MRC de Charlevoix-Est est de 475 000 \$ pour l'année 2019 comme présenté au tableau ci-dessous. Les quantités collectées en 2019 sont intégrées au tableau.

**Tableau 32 : Coûts de gestion des matières recyclables – 2019**

Municipalités	Quantité collectée (tonnes)	Quote-part	\$/an avant taxes
Baie-Sainte-Catherine	44,9	2,3%	10 925 \$
Clermont	328,1	16,8%	79 800 \$
La Malbaie	1105,4	56,6%	268 850 \$
Notre-Dame-des-Monts	66,4	3,4%	16 150 \$
Saint-Aimé-des-Lacs	119,1	6,1%	28 975 \$
Saint-Irénée	82,0	4,2%	19 950 \$
Saint-Siméon	160,1	8,2%	38 950 \$
TNO (Sagard - Mont Élie)	48,8	2,5%	11 875 \$
<b>Total</b>	<b>1 953</b>	<b>100%</b>	<b>475 000 \$</b>

Source : Données MRC et compilation réalisée par Argus Environnement inc.

### 3.5.5 Boues municipales

#### Boues de stations mécanisées et des étangs aérés

Le tableau ci-dessous précise les coûts inhérents à la gestion des boues municipales des stations mécanisées et des étangs aérés pris en charge par chaque municipalité.

**Tableau 33 : Coûts associés à la gestion des boues municipales - 2019**

Municipalité	Type de station	Quantité de boues extraites (tmh)	COLLECTE ET TRANSPORT	TRAITEMENT	COÛT TOTAL
			\$/an	\$/an	\$/an
Clermont	Étang aéré	Pas de vidange en 2019			- \$
La Malbaie	Station mécanisée	726	<i>Non connu</i>	113 982 \$	113 982 \$
Notre-Dame-des-Monts	Étang aéré	Pas de vidange en 2019			- \$
Saint-Aimé-des-Lacs	Étang aéré	Pas de vidange en 2019			- \$
Saint-Siméon	Étang aéré	Pas de vidange en 2019			- \$

Source : Données fournies par les municipalités, 2019

Le coût pour la gestion des boues municipales de la MRC de Charlevoix-Est est d'environ 113 982 \$ pour l'année 2019, correspondant à l'enfouissement des boues de la station de traitement des eaux de la municipalité de La Malbaie (à 157 \$/tonne). Les coûts liés au transport des boues de la Malbaie vers le LET de Clermont ne sont pas considérés.

#### Boues de fosses septiques

La prise en charge de la gestion des boues de fosses septiques par la MRC a débuté en 2014. Le coût annuel total au niveau de la MRC de Charlevoix-Est, pour la gestion des boues de fosses septiques, est de 227 700 \$, en considérant la vidange de 1 100 fosses à un coût unitaire de 207 \$/fosse.

### 3.5.6 Débris de construction, rénovation et démolition et résidus domestiques dangereux

Les citoyens peuvent déposer gratuitement aux écocentres les RDD et ce, sans limite de quantité, et dans les points de dépôt de la MRC. En 2019, la gestion des RDD est budgétée à 13 000 \$ pour l'ensemble des résidus domestiques dangereux collectés par les points de dépôt et les écocentres gérés par la MRC. Ce coût est tiré du budget 2019 de la MRC pour la valorisation des matières.

Les débris de CRD sont apportés aux écocentres par les citoyens et les entrepreneurs de la MRC. La MRC a mis en place une plateforme de réception des résidus CRD des entrepreneurs et des écocentres. Un contrat de transport et de valorisation de ces matières est conclu avec une entreprise privée afin d'acheminer ces



résidus vers un centre de tri des résidus CRD. En 2019, la gestion des résidus CRD est budgétée à 221 400 \$, correspondant à une gestion de 1 800 tonnes de résidus à un coût unitaire de 123 \$/tonne.

### 3.5.7 Résidus verts

Les deux collectes de résidus verts de l'automne et le transport des arbres de Noël et des autres résidus verts de leur lieu de dépôt (écocentre) vers le site de Compost Pro sont effectués par un entrepreneur privé au coût de 6 000 \$ en 2019, selon le budget 2019 de la MRC.

### 3.5.8 Écocentres

L'opération des écocentres est budgétisée à 328 000 \$ en 2019. Ce total comprend les coûts associés à la main d'œuvre, au transport des conteneurs, au traitement des résidus CRD, à la location des terrains, à la consommation des équipements mobiles, à la consommation d'électricité, et à l'entretien des écocentres.

### 3.5.9 Activités de communication

La MRC de Charlevoix-Est a réalisé une série d'activités d'information, de communication et de sensibilisation autour des thématiques de la gestion des matières résiduelles durant l'année 2020.

Huit (8) communiqués ont été publiés, en 2020, sur le site Web de la MRC, dans le journal et la radio locale. Les sujets abordés ont été les suivants : la promotion de l'ouverture et de la fermeture des écocentres, le Fonds écoléader pour des pratiques d'affaires écoresponsables, la valorisation des matières et les centres de tri, la publication d'une vidéo et d'une trousse d'action pour lutter contre le gaspillage alimentaire, les collectes de résidus verts, les collectes de résidus encombrants, la possibilité d'apporter les RDD aux écocentres, etc. La MRC a également partagé 43 publications sur ses réseaux sociaux concernant la gestion des matières résiduelles. La MRC prête gratuitement des bacs bleus (recyclage), verts (ordures) et brun (matières organiques) lors de plusieurs événements écoresponsables.

**Tableau 34 : Répartition des coûts des activités de communication - 2019**

Activités de sensibilisation et communication	Ressources matérielles	Coût total (avant taxes) \$/an
25 000 \$	15 000 \$	40 000 \$

Source : MRC de Charlevoix-Est, 2019

### 3.5.10 Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts de gestion des matières résiduelles par catégorie de matières résiduelles pour l'année de référence 2019.

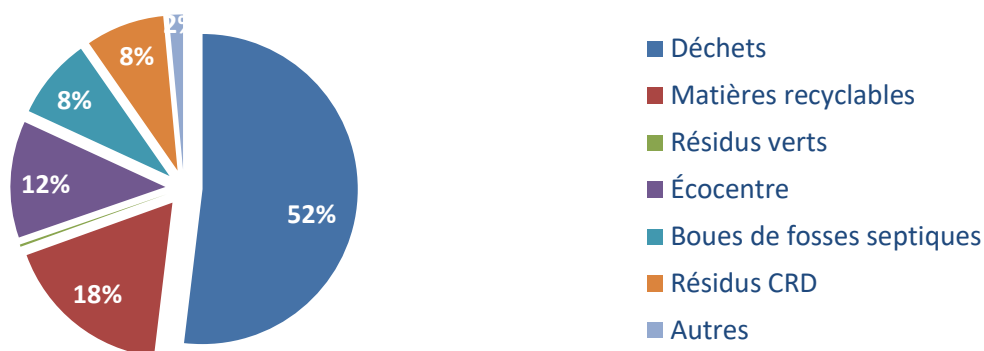
**Tableau 35 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles – 2019**

Poste de dépense	Coût - 2019
Ordures ménagères	1 401 376 \$
Matières recyclables	475 000 \$
Résidus verts	6 000 \$
Écocentre	328 000 \$
Boues de fosses septiques	227 700 \$
Résidus CRD	221 400 \$
Autres (ISÉ)	40 000 \$
<b>Total</b>	<b>2 699 476 \$</b>

Source : compilation réalisée par Argus Environnement inc.

La figure ci-dessous présente la proportion des différents programmes de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**Figure 11 : Répartition des coûts des programmes de gestion des matières résiduelles – 2019**



Le tableau suivant présente la synthèse des revenus des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.

**Tableau 36 : Synthèse des revenus des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles**

Municipalité	Compensation collecte sélective	Redevances à l'élimination	TOTAL
MRC de Charlevoix-Est	405 410 \$	116 282 \$	521 692 \$

Source : Données provenant du MELCCFP et de RECYC-QUÉBEC transmises par la MRC de Charlevoix-Est, 2019



# CHAPITRE 2

**Inventaire**

**des matières résiduelles**

**Année 2019**

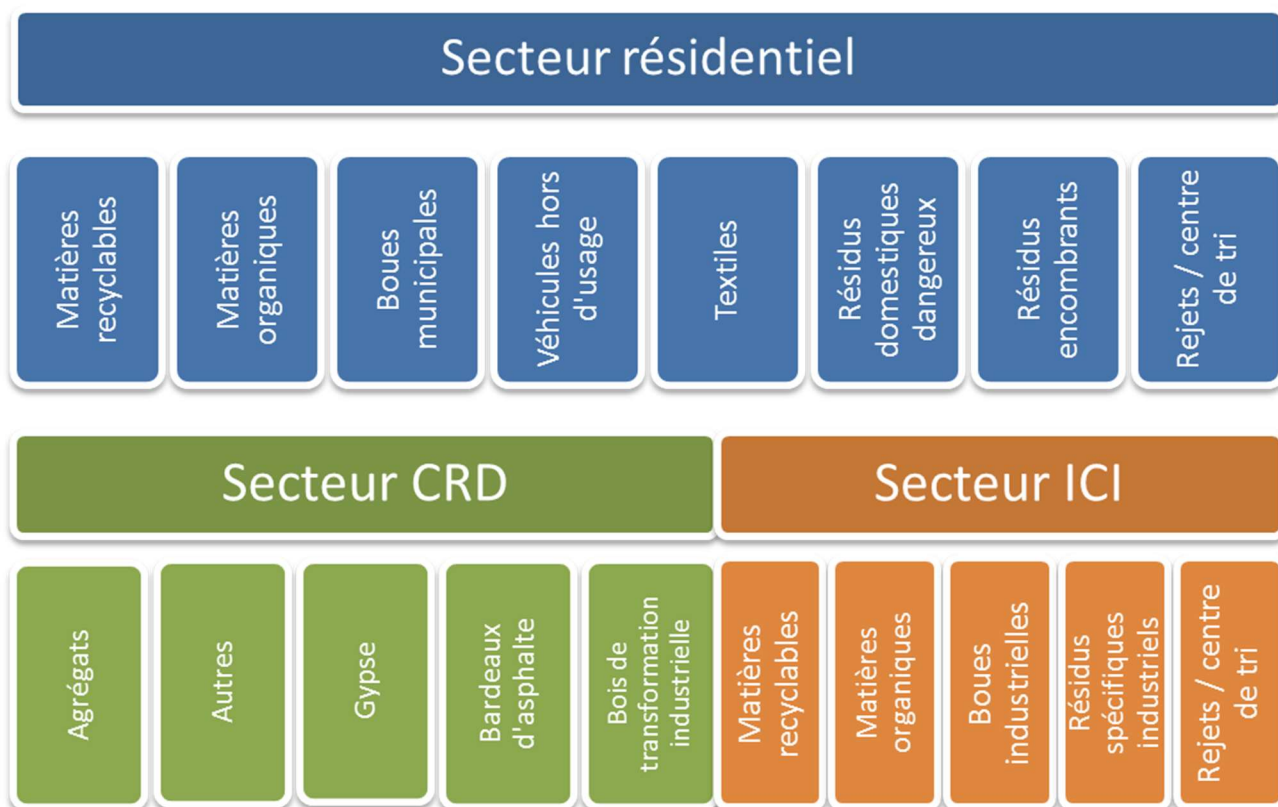


## 4 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

L'année 2019 sert d'année de référence pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC. L'année 2019 a été privilégiée puisque les données d'élimination du MELCCFP sont disponibles à la date de rédaction de l'inventaire, et que les quantités de matières générées ne sont pas influencées par la pandémie Covid-19. L'inventaire porte sur les matières résiduelles provenant des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial, industriel (ICI) et des débris de CRD.

La figure ci-dessous précise les différentes catégories de matières résiduelles pour chaque secteur pris en compte dans l'inventaire.

**Figure 12 : Catégories de matières résiduelles pour l'inventaire des quantités générées**



L'utilisation de données réelles disponibles auprès des organisations municipales, que ce soit de la MRC ou des municipalités, a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.

Dans le cas où aucune donnée n'est disponible ou que seules des données partielles le soient, l'estimation des quantités a été réalisée à partir de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC.

Présentation de l’outil de calcul :

La méthodologie mise au point pour l’estimation des quantités par l’outil de calcul de RECYC-QUÉBEC a fait consensus au sein d’un comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MELCCFP. Il permet d’estimer les quantités de matières résiduelles mises en valeur, éliminées et générées par catégorie de matières résiduelles ainsi que selon leur provenance.

Les indicateurs de taux de récupération et d’élimination des matières résiduelles utilisés dans cet outil sont issus de recherches dans la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

**La version 2020 de l’outil d’inventaire a été utilisée pour réaliser l’inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC de Charlevoix-Est.**

Données utilisées dans l’outil de calcul de RECYC-QUÉBEC :

Territoire	Population 2019
MRC de Charlevoix-Est	15 296

*Source : ISQ, Estimation de la population des MRC, 2019*

**Nombre d'unités d'occupation (u.o.) par type de logement**

Type de logements	MRC
Multi logement (10 logements et plus) et condos	262 u.o.
Plex (entre 2 et 9 logements)	1 777 u.o.
Unifamilial	4 923 u.o.
Chalets, maisons de villégiature	1 429 u.o.
<b>Total</b>	<b>8 391 u.o.</b>

*Source : Sommaire des rôles d’évaluation des municipalités locales, 2021 - MRC de Charlevoix-Est*

Territoire	Valeur des permis à bâtir 2019
MRC de Charlevoix-Est	24 367 K\$

*Source : ISQ, 2019*

Territoire	Nombre d'employés (k emp.)
Région administrative Capitale-Nationale	380,4 k emp.
Secteur de la production de biens	55,2 k emp.
Agriculture	4,14 k emp.
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0,85 k emp.
Services publics	1,78

Territoire		Nombre d'employés (k emp.)
	<i>Construction</i>	21,3
	<i>Fabrication (manufacturier)</i>	27,13
<b>Secteur des services</b>		<b>325,2</b>
	<i>Commerce</i>	57,8
	<i>Transport et entreposage</i>	13,5
	<i>Finances, assurances, immobilier et location</i>	18,1
	<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	27,8
	<i>Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien</i>	15,9
	<i>Services d'enseignement</i>	27,8
	<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	52,6
	<i>Information, culture et loisirs</i>	14,9
	<i>Hébergement et restauration</i>	30,7
	<i>Autres services</i>	17,6
	<i>Administrations publiques</i>	48,5

Source : Statistiques Canada, 2016

#### Données disponibles :

Les données utilisées pour produire l'inventaire des matières résiduelles du territoire d'application du PGMR sont les suivantes :

- Rapport annuel 2019 du LET de Clermont;
- Statistiques 2019 de la collecte sélective;
- Statistiques 2019 des quantités de matières récupérées aux écocentres;
- Statistiques 2019 des collectes de résidus verts;
- Statistiques 2019 des collectes d'encombrants;
- Statistiques 2019 des quantités de résidus CRD transbordés sur la plateforme de la MRC;
- Quantité de boues de papetières générées par l'usine de Produits Forestiers Résolu de Clermont;
- Quantité de boues municipales générées par la station mécanisée de La Malbaie;
- Quantité de matières organiques collectées par Le Manoir Richelieu et le Casino de Charlevoix;
- Statistiques 2019 des collectes de résidus verts.

Les quantités de matières résiduelles éliminées proviennent du rapport annuel du LET de Clermont pour l'année 2019. Ces données sont disponibles à l'échelle de la MRC uniquement. Il est possible que certains ICI ou entrepreneurs CRD éliminent des matières hors du territoire. Le tableau suivant présente la synthèse des quantités déclarées au rapport annuel 2019 du LET de Clermont.



**Tableau 37 : Synthèse rapport annuel 2019 - LET de Clermont**

Catégorie de matières déclarées	Quantité 2019 (tonnes)
Ordures ménagères	5 341
Résidus ICI	2 026
Résidus CRD	174
Résidus encombrants et monstres	104
Résidus d'écocentre	67
<b>Matières résiduelles reçues pour élimination (excluant boues)</b>	<b>7 712</b>
<b>Données relatives aux boues reçues et éliminées</b>	<b>726</b>

Source : Rapport annuel LET de Clermont, 2019

#### 4.1 QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES

Les matières collectées via la collecte sélective sont envoyées au centre de tri de la société VIA à Lévis. Les quantités proviennent des statistiques de l'entrepreneur de collecte. Les matières sont pesées à leur réception au centre de tri. La répartition des matières recyclables entre le secteur résidentiel et les ICI est réalisée selon la même répartition que l'année 2013 afin d'être en mesure de comparer les résultats de l'inventaire 2019 à ceux du PGMR présentement en vigueur. Le tableau suivant présente les données utilisées dans l'inventaire 2019.

**Tableau 38 : Quantité des matières recyclables collectées en bordure de rue en 2019**

Quantité de matières recyclables collectées (tonnes)	Résidentiel	ICI	Total
Quote-part des usagers	67,8 %	32,2 %	100 %
<b>Total MRC</b>	<b>1 324</b>	<b>629</b>	<b>1 953</b>

Source : Statistiques de la collecte sélective 2019, Centre de tri VIA Lévis, compilation réalisée par Argus

Il est difficile d'estimer la part qui provient des ICI assimilables puisque ceux-ci sont desservis par la collecte municipale par bac roulant identique à ceux des résidences. Ces matières sont considérées avec celles provenant du secteur résidentiel.

Le taux de rejet moyen considéré pour le territoire est de 5 % du tonnage total des matières recyclables collectées pour l'ensemble de la MRC. En 2019, c'est près de 98 tonnes qui ont été éliminées.

La composition des matières recyclées par le centre de tri provient de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, à savoir, 67,5 % de papier et carton, 4,2 % de métal, 10,6 % de plastique et 17,7 % de verre.

Les quantités de matières recyclables issues du système public de consigne des contenants ont été intégrées aux quantités de matières recyclables récupérées pour le secteur résidentiel. Le tableau ci-dessous présente les quantités de contenants consignés récupérées en 2019.

**Tableau 39 : Quantité de contenants consignés récupérée en 2019**

	Taux par habitant (tonnes/hab)	Total MRC
Aluminium	0,00209	32,0
Plastique	0,00058	8,9
Verre	0,00267	40,8
<b>Total</b>		<b>81,7</b>

Source : Calculateur contenants consignés, RECYC-QUÉBEC

## 4.2 QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉCUPÉRÉES

Pour le secteur résidentiel, les quantités de matières organiques mises en valeur proviennent des quantités de résidus verts collectés, des quantités réduites à la source via les programmes de compostage domestique et d'herbicyclage. La MRC estime qu'il y a environ 300 composteurs domestiques sur le territoire. Les quantités générées par type de matières proviennent du *Calculateur pour estimer les quantités de matières organiques putrescibles récupérées et générées par le secteur résidentiel* de RECYC-QUÉBEC, publié en 2021.

**Tableau 40 : Estimation des quantités générées de matières organiques - Secteur résidentiel, 2019**

Matière organique	Générée (kg/u.o.)	Générée (t)
<b>Résidus verts</b>		
<i>Unifamilial urbain</i>	136	<b>966</b>
<i>Unifamilial rural</i>	102	
<i>Plex</i>	76	
<i>Multi</i>	60	
<b>Résidus alimentaires</b>		
<i>Unifamilial urbain</i>	147	<b>1 219</b>
<i>Unifamilial rural</i>	146	
<i>Plex</i>	141	
<i>Multi</i>	137	
<b>Autres résidus compostables</b>		
<i>Unifamilial urbain</i>	29	<b>228</b>
<i>Unifamilial rural</i>	26	
<i>Plex</i>	24	
<i>Multi</i>	21	
<b>Total</b>		<b>2 413</b>

Source : *Calculateur pour estimer les quantités de matières organiques putrescibles récupérées et générées par le secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC, 2021 pour les facteurs de générations et compilation réalisée par Argus*

## 5 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les matières résiduelles d'origine résidentielle<sup>12</sup> prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables (collecte sélective);
- Les matières organiques;
- Les boues municipales (incluant les boues de fosses septiques et les boues des installations de traitement des eaux usées municipales);
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
  - Textile;
  - Véhicules hors d'usage (VHU);
  - Contenants consignés;
  - Pneus;
- Les autres matières résiduelles :
  - Résidus domestiques dangereux (RDD);
  - Résidus encombrants métalliques et non métallique;
- Les rejets des centres de tri des matières recyclables.

### 5.1 MÉTHODOLOGIE

Les matières résiduelles du secteur résidentiel sont gérées par des programmes de gestion municipale, à savoir la collecte municipale porte-à-porte ainsi que les points de dépôts pour les matières non admissibles à la collecte conventionnelle (apport volontaire). Le tableau ci-dessous présente les sources et types de données utilisées pour dresser l'inventaire des matières résiduelles du secteur résidentiel.

**Tableau 41 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel**

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Ordures ménagères (collecte des ordures)		
Quantité éliminée	Rapport annuel du LET 2019	Quantité acheminée au lieu d'enfouissement de Clermont
Matières recyclables (collecte sélective)		
Quantité récupérée	Centre de tri VIA Lévis (entrepreneur Aurel & fils)	Quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective multipliée par la part

<sup>12</sup> Les quantités générées des produits sous REP ne sont pas incluses dans l'inventaire, car les quantités récupérées et éliminées de ces matières résiduelles ne sont pas disponibles.

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
		attribuable au secteur résidentiel (67,8 % pour le secteur résidentiel)
Composition des matières recyclables récupérées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Ventilation par catégorie
Quantité et composition des matières recyclables éliminées	Résultat des caractérisations à l'élimination dans les LET du Québec réalisées par RECYC-QUÉBEC en 2019-2020	Proportion des matières recyclables dans la collecte des déchets (calcul) et ventilation par catégorie
Matières résiduelles organiques		
Quantité récupérée	Statistiques de la MRC (collectes et apports volontaires)	Quantité récupérée d'arbres de Noël, branches et feuilles mortes
	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Programmes de réduction à la source <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de composteurs domestiques</li> <li>- Activités herbicyclage</li> </ul>
Quantité éliminée	Calcul	Quantité générée – quantité récupérée
Quantité générée	Calculateur pour estimer les quantités de matières organiques putrescibles récupérées et générées par le secteur résidentiel, (RECYC-QUÉBEC, 2021)	Taux unitaire kg/u.o./an selon le type de logement et par type de matières
Boues des stations mécanisées		
Quantité récupérée	Données des municipalités	SOMAE
Quantité éliminée	Rapport annuel du LET 2019	Quantité acheminée au lieu d'enfouissement de Clermont
Boues des étangs aérés		
Quantité récupérée	Données des municipalités	SOMAE
Boues de fosses septiques		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	1232 fosses à vidanger par année (devis appel d'offres)
Véhicules hors d'usage (VHU)		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	46,8 kg/pers./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	22 kg/pers./an comptabilisés dans le secteur ICI (rejets de procédés)
Textiles		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,3 kg/pers./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,1 % des matières éliminées (collecte des ordures)
Résidus domestiques dangereux (RDD)		
Quantité récupérée	MRC	Statistiques des écocentres

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Quantité éliminée	Résultat des caractérisations à l'élimination dans les LET du Québec réalisées par RECYC-QUÉBEC en 2019-2020	0,22 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures)
Résidus encombrants		
Quantité récupérée	MRC	Statistique des collectes d'encombrants
Quantité éliminée	MRC	Statistique des collectes d'encombrants
Rejets des centres de traitement		
Quantité éliminée	MRC de Charlevoix-Est	5 % des quantités de matières recyclables collectées pour la MRC
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	4 % des quantités de matières organiques collectées
Autres matières résiduelles		
Quantité récupérée	Contenants consignés	Calculateur de RECYC-QUÉBEC
Quantité récupérée	Pneus usagés	Calculateur de RECYC-QUÉBEC
Résidus ultimes		
Quantité éliminée	Résultat des caractérisations à l'élimination dans les LET du Québec réalisées par RECYC-QUÉBEC en 2019-2020	0,82 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures)

### 5.1.1 Matières recyclables

La proportion des matières recyclables contenue dans les ordures ménagères a été utilisée pour calculer les matières recyclables éliminées par type. Le tableau suivant présente la composition des matières recyclables éliminées par le secteur résidentiel. Les données sont issues de l'étude de caractérisation des matières éliminées au Québec dans les LET, réalisée par RECYC-QUÉBEC en 2021. Les proportions ont été multipliées par la quantité totale d'ordures ménagères éliminées au LET en 2019, à savoir 5 341 tonnes.

**Tableau 42 : Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées – Secteur résidentiel**

Catégories	Composition des matières recyclables éliminées (collecte des déchets)
Papier et carton	8,1 %
Métal	2,2 %
Plastique	9,2 %
Verre	2,1 %
<b>Total</b>	<b>21,6 %</b>

Source : Ventilation des matières éliminées au Québec dans les LET, RECYC-QUÉBEC, 2021

Les quantités de matières générées ont été estimées en utilisant la répartition des matières recyclées par le centre de tri, ainsi que la composition des matières recyclables éliminées. Les résultats sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 43 : Estimation des quantités générées de matières recyclables, Secteur résidentiel - 2019**

Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	894	433	1 326
Métal	88	118	205
Plastique	149	491	641
Verre	275	112	387
<b>Total</b>	<b>1 406</b>	<b>1 154</b>	<b>2 559</b>

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

### 5.1.2 Matières organiques

Les quantités de matières organiques générées proviennent du calculateur de RECYC-QUÉBEC alimentées par les unités d'occupation par type de logement. Les quantités mises en valeur proviennent des statistiques de collecte de résidus verts, de l'apport volontaire de résidus verts aux écocentres et de l'estimation des quantités réduites à la source via les programmes de compostage domestique et d'herbicylage de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les résultats sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 44 : Estimation des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel, 2019**

Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Branches et sapins de Noël	0	0	0
Résidus verts	92 <sup>13</sup>	874	966
Résidus alimentaires	30	1 189	1 219
Autres résidus organiques	0	228	228
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>2 291</b>	<b>2 413</b>

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

<sup>13</sup> Quantité de résidus verts récupérée = 69 tonnes de résidus verts collectés + 23 tonnes de gazon valorisé *in situ* (herbicylage)

### 5.1.3 Textiles

La quantité de résidus de matières textiles générée, récupérée et éliminée sur le territoire, est estimée à partir de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

**Tableau 45 : Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles — Secteur résidentiel, 2019**

Résidus de matières textiles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Total</b>	50	486	537

Source : Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

### 5.1.4 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les quantités de RDD éliminées sont estimées à partir de la ventilation des matières éliminées au Québec dans les LET, RECYC-QUÉBEC, 2021. La proportion des RDD dans la collecte des ordures est estimée à environ 1,4 % de la quantité éliminée<sup>14</sup>. Les habitants de la MRC peuvent disposer gratuitement de leurs RDD dans les différents points de dépôt organisés sur le territoire.

En 2019, une quantité de 20 tonnes de RDD a été récupérée par le réseau d'écocentres de la MRC. Les RDD qui sont récupérés par certains détaillants (RONA, BMR, garages de mécanique, etc.) ne sont pas inclus dans le présent inventaire.

De plus, certains RDD sont assujettis à la Responsabilité élargie des producteurs (REP), à savoir les produits électroniques, les lampes fluocompactes, les piles et les batteries, les huiles usées et les peintures. Ils font l'objet de programmes spécifiques de récupération et de valorisation. Ces produits ne sont pas comptabilisés dans le présent inventaire, car les données sont difficilement accessibles. Le tableau suivant présente l'estimation des quantités de RDD générées sur le territoire.

**Tableau 46 : Estimation des quantités générées de RDD — Secteur résidentiel, 2019**

Résidus domestiques dangereux	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Total</b>	20	75	95

Source : compilation réalisée par Argus environnement inc.

### 5.1.5 Résidus d'encombrants

Les résidus d'encombrants sont séparés en deux catégories, à savoir les résidus encombrants non métalliques correspondant aux meubles, portes, fenêtres, bains, toilettes, etc., ainsi que les résidus métalliques. Les citoyens ont accès à une collecte d'encombrants et peuvent déposer leurs matières aux écocentres de la MRC. Les encombrants métalliques sont entièrement valorisés grâce, notamment, à la forte valeur du métal sur le marché. Certains encombrants non-métalliques sont éliminés puisque la

---

<sup>14</sup> Données provenant de l'étude de caractérisation des matières éliminées au Québec dans les LET, RECYC-QUÉBEC, 2021.

séparation des matières est difficile ou bien les matières sont non-valorisables. Des encombrants peuvent se retrouver dans les matières résiduelles (collecte des ordures) et être enfouis. Cette quantité éliminée est estimée à partir de la ventilation des matières éliminées au Québec dans les LET, RECYC-QUÉBEC, 2021. La proportion de résidus d’encombrants dans la collecte des ordures est estimée à environ 6,4 % de la quantité éliminée. À cela, il faut ajouter les quantités d’encombrants éliminées via la collecte des encombrants. Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de génération des résidus encombrants sur le territoire de la MRC pour l’année 2019.

**Tableau 47 : Estimation des quantités générées de résidus encombrants— Secteur résidentiel, 2019**

Résidus encombrants	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Métalliques	337	0	337
Non-métalliques	21	446	467
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>446</b>	<b>804</b>

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

### 5.1.6 Pneus hors d’usage

RECYC-QUÉBEC administre le programme de récupération des pneus hors d’usage. Selon les données de RECYC-QUÉBEC pour l’année 2019, 423 tonnes de pneus ont été récupérées sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Le tableau ci-dessous présente les quantités de pneus hors d’usage récupérées sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**Tableau 48 : Quantités de pneus récupérées en 2019**

Nombre pneus Auto	Nombre pneus Petit	Nombre pneus Camion	Tonnage (t)
25 352	55	3 261	423

Source : Calculateur pneus, RECYC-QUÉBEC

### 5.1.7 Véhicules hors d’usage (VHU)

Le territoire de la MRC ne comptabilise aucune entreprise qui traite les véhicules hors d’usage (VHU). Cependant, les quantités de VHU générées sur le territoire ont été estimées à partir de l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les calculs se basent sur des taux unitaires d’estimation exprimé en kg/hab. La quantité récupérée, selon l’outil, serait de 716 tonnes. Les quantités éliminées sont intégrées dans le bilan du secteur ICI. Un total de 439 tonnes de rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d’usage) est considéré dans le bilan du secteur ICI.

### 5.1.8 Boues municipales

Les boues municipales inventoriées sont les boues municipales de stations d’épuration mécanisées (BSM), les boues municipales d’étangs aérés (BEA) ainsi que les boues de fosses septiques (BFS). Seulement la



station mécanisée de La Malbaie élimine ses boues au LET de Clermont, ce qui représente une quantité de 726 tonnes à 20 % de siccité.

Pour l'année 2019, aucun étang aéré présent sur le territoire de la MRC n'a été vidangé. En effet, la vidange de ces installations se fait environ tous les 10 ans. La fréquence des vidanges varie selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.

La MRC gère la vidange des boues de fosses septiques des résidences non reliées à un réseau d'égout public. Les boues collectées sont valorisées entièrement. Le tableau suivant présente le nombre de fosses septiques sur le territoire par municipalité locale.

**Tableau 49 : Inventaire des fosses septiques du territoire - 2018**

	Saisonnière	Permanente	TOTAL
Baie Sainte Catherine	29	4	33
Clermont	5	41	46
La Malbaie	297	873	1 170
Notre-Dame-des-Monts	5	75	80
Saint-Aimé-des-Lacs	163	187	350
Saint-Irénée	72	340	412
Saint-Siméon	221	202	423
Territoire non organisé (Sagar, Lac Deschênes, Mont-Élie)	261	168	429
Terrains de camping (équivalent à fosse résidentielle)	94		94
<b>TOTAL</b>	<b>1 147</b>	<b>1 890</b>	<b>3 037</b>
Nombre de fosses à vidanger/an	287	945	<b>1 232</b>

Source : Données de la MRC de Charlevoix-Est, 2018

Le volume annuel de boues de fosses septiques vidangé est calculé en considérant qu'une fosse septique génère 1,7 m<sup>3</sup> à une siccité de 3,5 %. Le tableau suivant présente une estimation des quantités de boues municipales générées sur le territoire. Toutes les boues sont ramenées à une siccité de 20 %.

**Tableau 50 : Estimation des boues municipales en 2019**

Boues municipales	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Total	367	726	1 093

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

## 5.2 BILAN SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

**Tableau 51 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel - 2019**

Secteur Résidentiel	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération	Éliminées par hab. (kg/hab.)
Papier et carton	894	433	1 326	67%	28,2
Métal	88	118	205	43%	7,7
Plastique	149	491	641	23%	32,0
Verre	275	112	387	71%	7,3
Branches et sapins de Noël	0	0	0	0%	0,0
Résidus verts	92	874	966	10%	57,0
Résidus alimentaires	30	1 189	1 219	2%	77,6
Autres résidus organiques	0	228	228	0%	14,9
Véhicules hors d'usage	716	0	716	100%	0,0
Textiles	50	486	537	9%	31,7
Rejets des centres de tri	0	66	66	0%	4,3
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	0	0	0%	0,0
Résidus domestiques dangereux (RDD)	20	75	95	21%	4,9
Encombrants métalliques	337	0	337	100%	0,0
Encombrants non-métalliques	21	446	467	4%	29,1
Résidus ultimes	0	288	288	0%	18,8
<i>Contenants consignés</i>	82	0	82	100%	0,0
<i>Pneus hors d'usage</i>	423	0	423	100%	0,0
<b>Total hors boue</b>	<b>3 095</b>	<b>4 806</b>	<b>7 901</b>	<b>39%</b>	<b>313,5</b>
Boue municipale	347	726	1 093	34 %	47,4
<b>Total avec boue</b>	<b>3 462</b>	<b>5 532</b>	<b>8 994</b>	<b>38 %</b>	<b>360,9</b>

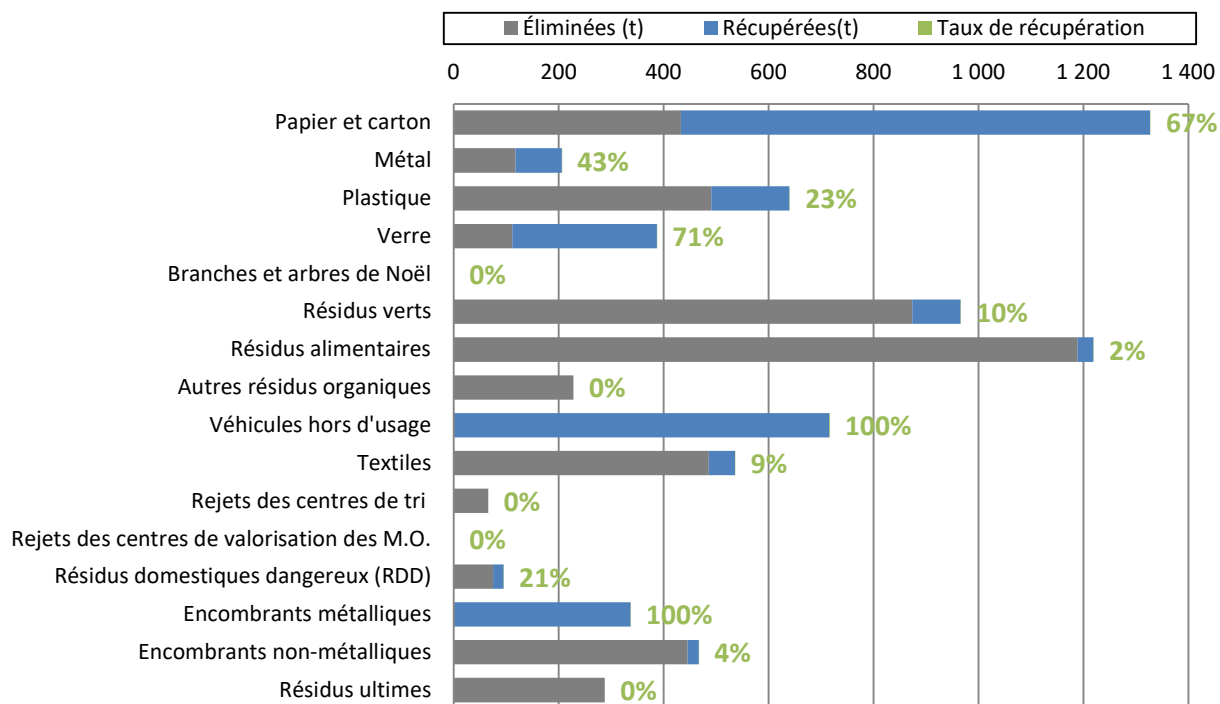
Source : compilation réalisée par Argus environnement inc.

Les contenants consignés sont déjà intégrés dans leur type de matières (plastique, verre, métal). La donnée totale est présentée, mais n'est pas ajoutée dans le total pour ne pas les comptabiliser en double.

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

**Figure 13 : Taux de récupération des matières résiduelles (boues exclues) – secteur résidentiel**



### 5.3 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

La réalisation de l’inventaire des quantités de matières résiduelles met en évidence certaines limites pour le secteur résidentiel.

#### Données estimées par l’outil

Les données estimées par l’outil se basent sur des taux unitaires d’estimation exprimés en kg/hab. ou en kg/u.o. (ex. des matières organiques). Les taux indiqués sont à l’échelle de la province. La réalité du territoire ne correspond parfois pas aux estimations présentées dans l’outil d’inventaire.

#### Proportion des matières éliminées au LET

La proportion des matières éliminées au LET provient de l’étude de caractérisation à l’élimination dans les LET du Québec, réalisée par RECYC-QUÉBEC en 2021. La réalité du territoire n’est pas prise en compte.

#### Statistiques annuelles des écocentres

Il est difficile de distinguer les flux des matières résiduelles réceptionnées par les écocentres et leur taux de valorisation, notamment, pour les résidus encombrants et les débris de CRD, en fonction de leur provenance.

## 6 SECTEURS INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire des secteurs ICI sont les matières recyclables, les matières organiques, les boues industrielles, les plastiques agricoles, et les autres résidus de transformation industrielles.

### 6.1 MÉTHODOLOGIE

Les résidus du secteur ICI sont en partie gérés par les programmes municipaux puisque la collecte municipale porte-à-porte est offerte aux ICI. Cependant, certains ICI possèdent leur propre contrat de collecte, ce qui rend difficile l'accès à l'information sur les quantités de matières résiduelles générées par ceux-ci.

L'utilisation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été privilégiée puisque l'information disponible à la MRC est incomplète. Les estimations réalisées par l'outil de RECYC-QUÉBEC se basent sur le nombre d'employés par secteur SCIAN. Les taux de récupération et d'élimination sont exprimés en kg/employé. Les données de la région administrative sont entrées dans l'outil. Le prorata avec la population de la MRC par rapport à la population de la région administrative permet d'obtenir les quantités générées pour la MRC.

Les données réelles suivantes ont été intégrées à l'inventaire, à savoir :

- Les quantités de matières organiques récupérées par le Manoir Richelieu et le Casino de Charlevoix;
- Les quantités de boues industrielles générées par l'usine Produits Forestiers Résolu de Clermont.

#### 6.1.1 Matières recyclables du secteur ICI

Le tableau ci-dessous présente une estimation des quantités de matières recyclables générées par le secteur ICI sur le territoire de la MRC pour l'année 2019.

**Tableau 52 : Estimation des quantités de matières recyclables générées de matières recyclables - Secteur ICI**

Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	1 543	1 028	2 571
Métal	106	139	245
Plastique	109	501	610
Verre	75	202	277
<b>Total</b>	<b>1 832</b>	<b>1 870</b>	<b>3 702</b>

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

En utilisant les données issues de la collecte sélective du territoire et en appliquant la quote-part de 2013 (soit 32,2 %), les quantités récupérées par la collecte sélective pour le secteur ICI s'élèvent à 628 tonnes. Certains ICI possèdent une presse à carton et fait affaire directement avec des entreprises privées pour leurs matières recyclables générées. La différence entre les quantités mises en valeur proposées par l'outil

d'inventaire et celles calculées en utilisant les données réelles de la MRC peut s'expliquer par ce réseau alternatif.

### 6.1.2 Matières organiques du secteur ICI

L'estimation des matières organiques du secteur ICI provient de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Pour les entreprises du secteur agroalimentaire, le portrait régional de la région de la Capitale-Nationale a été utilisé (SOLINOV, 2013) pour alimenter l'outil d'inventaire. Les résultats sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 53 : Estimation des quantités de matières organiques générées du secteur ICI, 2019**

Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Industries de transformation agroalimentaire	879	39	918
Résidus verts	0	159	159
Résidus alimentaires	74 <sup>1</sup>	1 104	1 178
<b>TOTAL</b>	<b>953</b>	<b>1 302</b>	<b>2 255</b>

Source : *Compilation réalisée par Argus environnement inc.*

(1) En 2019, le Manoir Richelieu et le Casino de Charlevoix ont récupéré 74 tonnes de matières organiques qui ont été composté (communication avec le Manoir Richelieu, et le Casino de Charlevoix, 2021).

### 6.1.3 Plastiques agricoles

Pour estimer les plastiques agricoles générés sur le territoire, l'étude du Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) en 2009<sup>15</sup> et les données sur les superficies en culture pour l'année 2014 du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé (2017) ont été utilisées. Selon l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 sur les plastiques agricoles, la région de la Capitale-Nationale génère 555 tonnes de plastiques agricoles. En tenant compte des superficies cultivées en hectare par type de culture pour la région de la Capitale-Nationale et en faisant le prorata avec les superficies cultivées en hectare par type de culture pour la MRC de Charlevoix-Est, il en résulte que 107 tonnes sont générées sur le territoire de la MRC. D'après l'étude de RECYC-QUÉBEC, il est estimé que 20 % des plastiques agricoles sont récupérés.

**Tableau 54 : Estimation des quantités de plastiques agricoles générées, 2019**

Plastiques agricoles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Total</b>	21	86	107

Source : *Compilation réalisée par Argus environnement inc.*

---

<sup>15</sup> [https://www.agrireseau.net/energie/documents/Mati%C3%A8res%20plastiques\\_Rapport%20final.pdf](https://www.agrireseau.net/energie/documents/Mati%C3%A8res%20plastiques_Rapport%20final.pdf)

### 6.1.4 Boues industrielles

Les boues industrielles de l'usine de Produits Forestiers Résolu, située dans la municipalité de Clermont, ont été intégrés à l'inventaire du secteur ICI. Les quantités de boues générées par la papetière en 2019 ont été transmises par le directeur d'usine. En 2019, l'usine a généré 9 096 tonnes humides de boues à une siccité de 20 %. Les boues sont compostées (18%) ou valorisées énergétiquement sur place pour produire de la vapeur et de l'énergie (82%). Une étude de faisabilité est en cours pour évaluer le potentiel de cogénération pour la vapeur et l'énergie produite à l'usine de Clermont. Les boues industrielles ne seront pas considérées dans la performance globale du territoire. Elles sont présentées à titre indicatif uniquement dans le bilan, puisque les boues de papeteries ne sont plus visées par la révision des PGMR. La stratégie de valorisation de la matière organique prévoit des mesures ciblées pour les fabriques de pâtes et papiers, dont une responsabilité à l'égard de la planification de la gestion de leurs matières résiduelles incluant un taux de diversion de l'élimination spécifique.

**Tableau 55 : Estimation des quantités de boues industrielles générées, 2019**

Boues industrielles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Total</b>	9 096	0	9 096

Source : compilation réalisée par Argus environnement inc.

## 6.2 BILAN SECTEUR ICI

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des quantités de matières résiduelles produites par le secteur ICI.

**Tableau 56 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI, 2019**

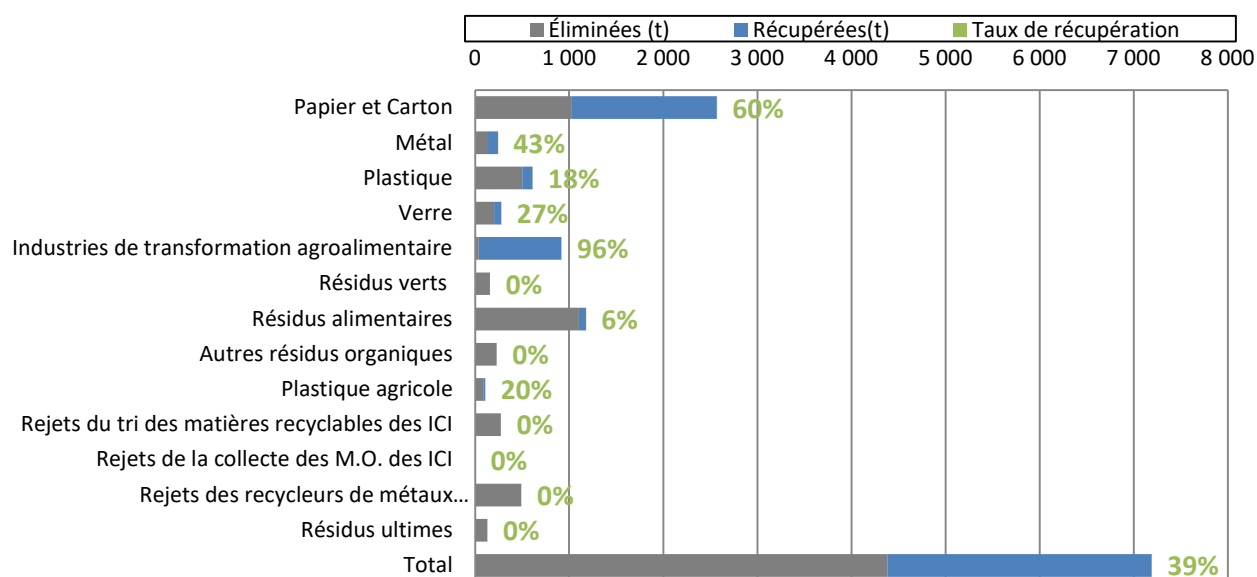
Secteur ICI	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération	Éliminées par hab. (kg/hab.)
Papier et Carton	1 543	1 028	2 571	60%	67,1
Métal	106	139	245	43%	9,1
Plastique	109	501	610	18%	32,7
Verre	75	202	277	27%	13,2
Industries de transformation agroalimentaire	879	39	918	96%	2,5
Résidus verts	0	159	159	0%	10,4
Résidus alimentaires	74	1 104	1 178	6%	72,0
Autres résidus organiques	0	229	229	0%	14,9
Plastiques agricoles	21	86	107	20%	5,6
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	274	274	0%	17,9
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0	493	493	0%	32,2

Secteur ICI	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération	Éliminées par hab. (kg/hab.)
Résidus ultimes	0	130	130	0%	8,5
<b>Total</b>	<b>2 807</b>	<b>4 384</b>	<b>7 191</b>	<b>39%</b>	<b>286,0</b>
<i>Boues industrielles (à titre indicatif uniquement)</i>	9 096	0	9 096	100%	0,0

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur ICI.

**Figure 14 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur ICI**



### 6.3 LIMITES DU BILAN DES SECTEURS ICI

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles met en évidence certaines limites pour les secteurs ICI. Des mesures d'acquisition de connaissances seront prévues en priorité dans le *Plan d'action 2024-2031* pour préciser ces données.

#### Contrats privés pour la collecte des matières recyclables

Il y a plusieurs épiceries sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, notamment les épiceries Métro, Provigo et IGA. Ces commerces génèrent une quantité importante de matières recyclables, notamment du carton et des pellicules plastiques. Les franchises offrent un service de collecte et de récupération commun des matières résiduelles.

## 7 SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire des matières issues de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont les agrégats, le gypse, les bardeaux d'asphalte, le bois de construction et les autres résidus CRD (tels que la céramique, le plastique PVC, le carton, le papier, les particules fines, etc.).

### 7.1 MÉTHODOLOGIE

L'utilisation de l'outil d'inventaire a été retenue pour estimer les matières résiduelles générées par le secteur CRD. La MRC dispose des quantités de résidus CRD qui transitent sur ses écocentres ainsi que sur la plateforme de transbordement des résidus CRD. Cependant, les données de la MRC sont considérées être non représentatives de la réalité du territoire, puisque les résidus CRD transitent également par le privé.

Les estimations de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC se basent sur la valeur des permis de bâtir en k\$ par année. Ce montant inclut toutes les demandes de permis déposées aux municipalités locales, quel que soit le type de construction (commercial, industriel ou résidentiel) ou la nature des travaux (construction, rénovation, démolition). Les facteurs de l'outil sont exprimés en kg/k\$/an.

Pour l'année 2019, le montant des travaux considéré est de 24 367 k\$.

### 7.2 BILAN SECTEUR CRD

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des quantités des matières résiduelles produites par le secteur CRD.

**Tableau 57 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD**

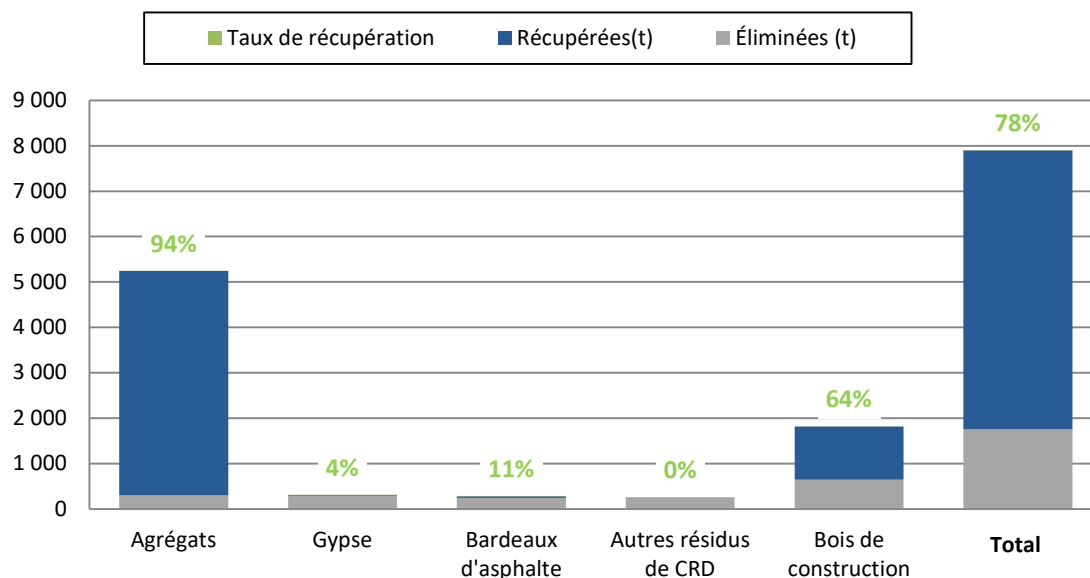
Secteur CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération	Éliminées par hab. (kg/hab.)
Agrégats	4 934	305	5 239	94%	19,9
Gypse	11	297	308	4%	19,4
Bardeaux d'asphalte	30	249	279	11%	16,2
Autres résidus de CRD	0	257	257	0%	16,8
Bois de construction	1 170	648	1 818	64%	42,3
<b>Total</b>	<b>6 145</b>	<b>1 756</b>	<b>7 901</b>	<b>78%</b>	<b>114,6</b>

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc. à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, version 2020



La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur CRD.

**Figure 15 : Taux de récupération des débris de CRD**



### 7.3 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR CRD

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles met en évidence certaines limites pour le secteur CRD. Le centre de transbordement de CRD permet d'avoir plus d'information sur les résidus CRD générés dans la région. En effet, en 2019, cela représente plus de 3 022,5 tonnes de résidus CRD qui ont été valorisées. Les quantités de résidus CRD enfouies au LET de Clermont en 2019 représentent 174 tonnes. Le gisement global de résidu CRD qui transitent par les installations de la MRC correspond à 40,4 % du gisement total estimé par l'outil de RECYC-QUÉBEC (3 196 tonnes divisées par 7 901 tonnes). Les matières qui ne transitent pas par les installations de la MRC sont principalement issues du secteur des infrastructures.

#### Flux des résidus de CRD

Il est nécessaire d'approfondir le portrait quantitatif et qualitatif des résidus générés par les secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition provenant de travaux résidentiels et ceux réalisés par des entrepreneurs privés. L'objectif principal est de collecter l'information nécessaire afin de déterminer les quantités de matières par type et suivre ainsi l'évolution du taux de récupération.

Le gisement restant qui ne circule pas par la plateforme de résidus CRD de la MRC, soit plus de 59,6 % des matières CRD, est géré par le privé. Les informations concernant les quantités et les lieux de disposition sont difficiles accessibles.

## 8 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES — 2019

### 8.1 BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC, réalisé dans le cadre de la révision du PGMR.

**Tableau 58 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière**

Synthèse	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération	Éliminées par hab. (kg/hab.)
<b>Matières recyclables</b>	<b>3 239</b>	<b>3 024</b>	<b>6 263</b>	<b>52%</b>	<b>197,3</b>
Papier et Carton	2 437	1 461	3 898	63%	95,3
Métal	194	257	451	43%	16,8
Plastique	258	992	1 250	21%	64,7
Verre	350	314	664	53%	20,5
<b>Matières organiques</b>	<b>1 442</b>	<b>4 548</b>	<b>5 990</b>	<b>24%</b>	<b>296,7</b>
Résidus verts	92	1 033	1 125	8%	67,4
Résidus alimentaires	104	2 293	2 397	4%	149,6
Autres résidus organiques	0	457	457	0%	29,8
<b>Sous-total - matières organique putrescibles</b>	<b>196</b>	<b>3 783</b>	<b>3 979</b>	<b>5%</b>	<b>246,8</b>
Industrie agroalimentaire	879	39	918	96%	2,5
Boues municipales et de fosses septiques	367	726	1 093	34%	47,4
<b>Sous-total boues</b>	<b>367</b>	<b>726</b>	<b>1 093</b>	<b>34%</b>	<b>47,4</b>
Résidus CRD	6 145	1 756	7 901	78%	114,6
Résidus domestiques dangereux	20	75	95	21%	4,9
Textiles	50	486	536	9%	31,7
Encombrants	358	446	804	45%	29,1
Plastique agricole	21	86	107	20%	5,6
Autres résidus	1 139	833	1 972	58%	54,3
Résidus ultimes	0	418	418	0%	27,3
<b>TOTAL</b>	<b>12 414</b>	<b>11 672</b>	<b>24 086</b>	<b>52%</b>	<b>761,4</b>

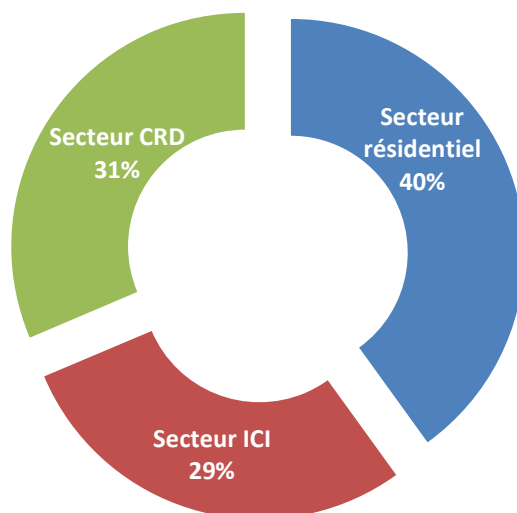
Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

C'est le secteur résidentiel qui génère le plus de matières résiduelles (40 %), suivi des secteurs de la construction, rénovation et démolition (CRD) et des ICI, avec respectivement 31 % et 29 %.

## 8.2 BILAN PAR SECTEUR

La figure ci-dessous présente les résultats de l'inventaire des matières résiduelles pour les trois secteurs : résidentiel, ICI et CRD.

**Figure 16 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur<sup>16</sup>**



## 8.3 PERFORMANCE DE LA MRC

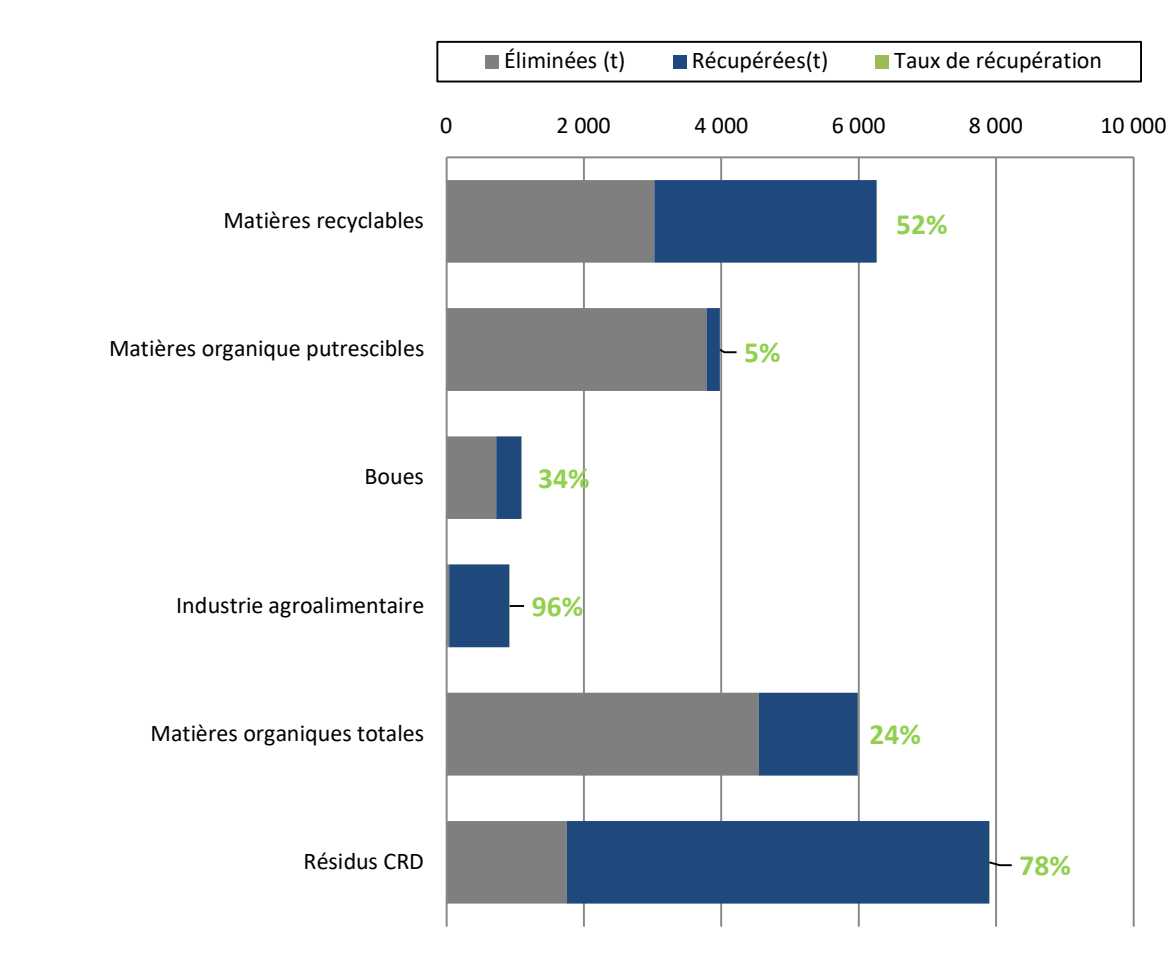
- Le secteur de la CRD est le plus performant (78 %) en termes de récupération des matières résiduelles, notamment grâce à la très forte valorisation des agrégats (94 %).  
*À noter qu'il s'agit de données estimées provenant de l'outil de calcul – version 2020.*
- Le secteur ICI est le moins performant avec un taux de récupération de 39 %.
- Le taux de récupération des matières organiques putrescibles est d'environ 5 % (excluant les boues municipales et les matières organiques provenant de l'industrie de transformation agroalimentaire).

---

<sup>16</sup> Le secteur résidentiel inclut les boues municipales.

Le taux de récupération de chaque matière résiduelle est calculé afin d'évaluer où se situe la MRC par rapport aux objectifs de la politique québécoise.

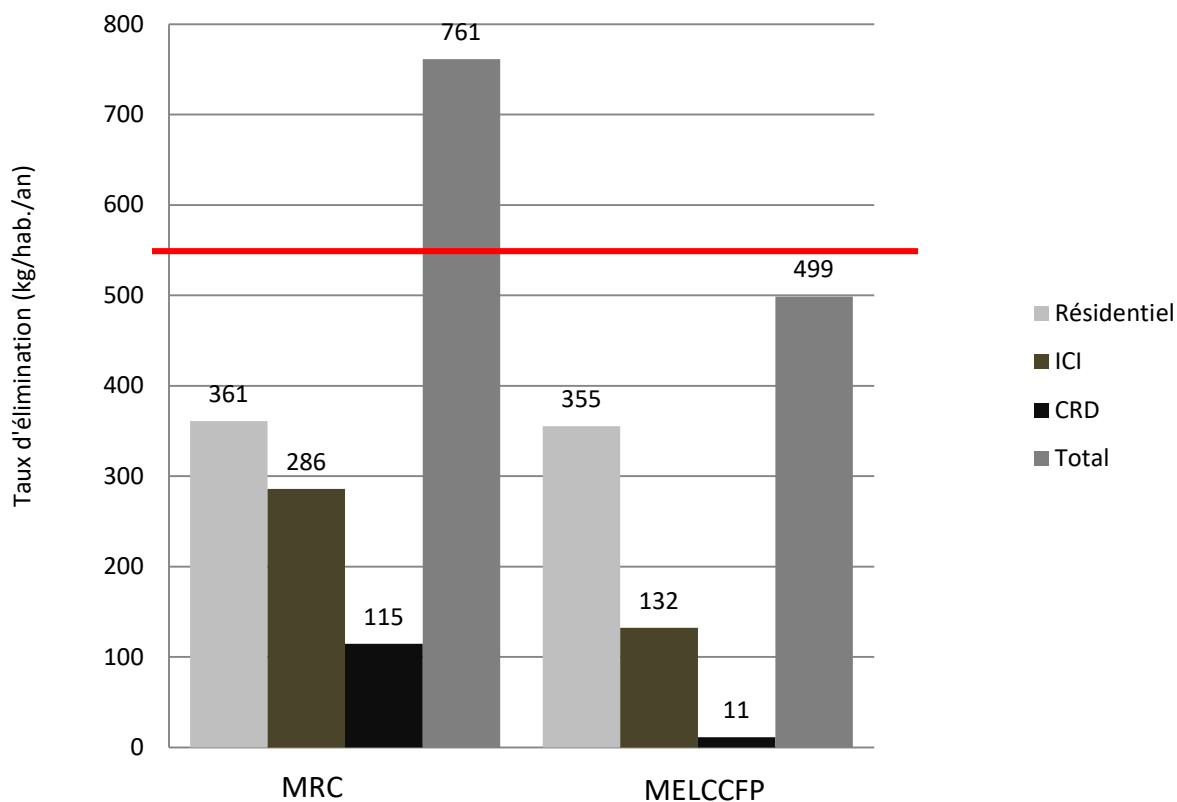
**Figure 17 : Taux de récupération par type de matières résiduelles**



Le taux d'élimination pour l'ensemble des secteurs pour la MRC de Charlevoix-Est est réparti selon la figure ci-dessous<sup>17</sup>. La figure présente les taux d'élimination par habitant calculé avec l'outil d'inventaire et les quantités compilées par le MELCCFP. La différence s'explique par le manque de connaissance des secteurs ICI et CRD. L'outil d'inventaire surestime peut-être les quantités éliminées par ces secteurs.

<sup>17</sup> Il est possible qu'il y ait des écarts entre les taux d'élimination (résultats de l'inventaire) de l'inventaire présentés ci-dessus et les données à l'élimination du MELCCFP publiées sur son site internet, particulièrement pour les secteurs ICI et CRD. Ces données ne seront pas utilisées pour évaluer la performance territoriale des municipalités associée au Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

**Figure 18 : Taux d'élimination par habitant et par secteur en 2019**



Le taux d'élimination de la MRC de Charlevoix-Est est au-dessus de l'objectif provincial du Plan d'action 2019-2024 de 525 kg/hab./an, avec un taux de 761 kg/hab./an.

# CHAPITRE 3

## Diagnostic territorial



## 9 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

Ce chapitre présente les différentes tendances et les orientations gouvernementales relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que la synthèse du diagnostic territorial. Cette analyse permet de mettre en évidence les orientations de la MRC et de définir les nouveaux objectifs régionaux.

### 9.1 ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET OBJECTIFS NATIONAUX

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Tous les autres objectifs du *Plan d'action 2019-2024* en découlent, notamment :

- La diminution de la quantité de matière enfouie par habitant;
- Le bannissement de l'élimination du papier et du carton, du bois et de la matière organique;
- L'augmentation de la récupération des matières visées par la collecte sélective, tous secteurs confondus;
- L'augmentation de la valorisation des résidus de CRD.

Avec quatre objectifs intermédiaires quantitatifs à atteindre d'ici la fin de l'année 2024 :

- Ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kilogrammes par habitant par rapport à 2015;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

De plus, la Stratégie de valorisation de la matière organique fixe quatre autres objectifs à atteindre d'ici les années 2025 et 2030, à savoir :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

### 9.2 BILAN DU PREMIER PGMR

La révision du *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de Charlevoix-Est a été adopté en mars 2016. Il incluait un plan d'action décliné en 23 actions pour un montant total estimé pour sa mise en œuvre et son suivi d'environ 4 M\$.

Les actions sont divisées en quatre (4) blocs :

- Secteur résidentiel;
- Secteur ICI;



- Secteur CRD;
- Suivi et mise en œuvre.

En avril 2021, il y a cinq (5) actions qui ont été entièrement réalisées et huit (8) actions qui sont réalisées en continu, cinq (5) actions sont en cours et cinq (5) qu'il reste à déployer. Parmi ces dernières, certaines ont été abandonnées ou ne sont plus pertinentes avec le contexte local de la MRC.

Le rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix-Est a été transmis au MELCCFP en avril 2021 et il est joint à l'annexe 7.

Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation des actions qui étaient prévues dans le plan d'action du premier PGMR de la MRC.

**Tableau 59 : Bilan des mesures inscrites au PGMR 2015-2019**

Mesures	Avancement 2020
<b>Secteur résidentiel</b>	
Poursuivre la mise en place de mesures de réduction à la source	Réalisé (en continu)
Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Réalisé (en continu)
Adopter et appliquer une Politique environnementale pour la MRC et les municipalités	En cours
Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC	Réalisé
Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	Réalisé (en continu)
Accentuer le programme de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel tout en favorisant la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	Réalisé (en continu)
Réaliser une caractérisation des matières résiduelles enfouies au LET de Clermont	Non réalisé
Poursuivre le déploiement du programme de gestion et de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC	Réalisé (en continu)
Octroyer un mandat d'étude sur la gestion des matières organiques dans la MRC de Charlevoix Est pour étudier les scénarios optimaux de récupération et de valorisation des matières organiques et implanter le scénario retenu.	Réalisé

Mesures	Avancement 2020
Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) avec une meilleure communication	En cours
Optimiser l'opération des deux écocentres saisonniers pour la récupération de différentes matières résiduelles (résidus encombrants, résidus verts, textile, etc.)	En cours
Adapter la réglementation existante en vue du bannissement de l'enfouissement des matières visées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (papier, carton, bois, gazon, matières organiques)	En cours
<b>Secteur ICI</b>	
Engager un stagiaire qui participera à l'amélioration du taux de récupération global des matières recyclables du secteur ICI et à la mise en oeuvre de l'ensemble du PGMR	<b>Non réalisé</b>
Mener une enquête auprès du secteur ICI pour évaluer les possibilités de maximisation de récupération des matières recyclables et les supporter concrètement dans leurs démarches	<b>Non réalisé</b>
Évaluer, en partenariat avec la compagnie de pâtes et papiers Résolu, les possibilités de valorisation des cendres résultant de ses opérations	<b>Réalisé</b>
Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI	<b>Non réalisé</b>
Appuyer la certification "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC	<b>Réalisé (en continu)</b>
Étudier les possibilités de récupération des plastiques agricoles existants et évaluer la pertinence d'un programme de récupération adapté au territoire de la MRC	<b>Réalisé</b>
<b>Secteur CRD</b>	
Mettre en place de nouvelles installations pour augmenter la récupération et valorisation des débris de CRD	<b>Réalisé</b>
Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des résidus de CRD lors de la délivrance des permis	<b>Non réalisé</b>
Favoriser une saine gestion des débris de CRD générés lors des travaux municipaux	<b>Réalisé (en continu)</b>
<b>Suivi et mise en œuvre</b>	
Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	<b>Réalisé (en continu)</b>
Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq ans	En cours

Source : MRC de Charlevoix-Est, 2021

### 9.3 ANALYSES DES FORCES, FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SYSTÈME ACTUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'analyse des modalités de gestion des matières résiduelles et des performances de récupération a permis d'identifier les forces et faiblesses du système actuel. Cet exercice est important pour établir ensuite les priorités d'action et lister les enjeux propres à chaque mesure du plan d'action. Les opportunités et menaces représentent les aspects extérieurs au système qui peuvent influencer de manière positive ou négative la mise en place des mesures visant à améliorer la récupération ou les performances de ces mesures.

Le tableau suivant résume les principales forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC de chaque secteur, résidentiel, ICI et CRD.

**Tableau 60 : Analyse des forces et faiblesses du système de gestion**

	Force	Faiblesse
Résidentiel	Compétence complète de la MRC en GMR	
	Service de collecte offert sur le TNO	
	Réseau d'écocentres accessibles à tous	Activité de réemploi à améliorer
	Propriétaire du LET de Clermont	
	Contrôle de la vidange des boues de fosses septiques	Plan de communication à réaliser
	Mise en place de la collecte des matières organiques en 2023	Élimination des boues municipales de La Malbaie
	Points de collecte pour les RDD dans chaque municipalité	Faible taux de récupération des matières recyclables
	Collecte et tri des encombrants	
	Contrat de collecte qui couvre une grande partie de la durée du PGMR : 2023 à 2028	
ICI	Accès à l'écocentre de Clermont pour les entrepreneurs	Faible taux de récupération des matières recyclables
	Accès à la collecte municipale	
	Connaissance des ICI avec un contrat privé pour la gestion du carton	Peu d'activité de communication
	Système de tarification par quotes-parts qui tient compte des ICI présents sur le territoire	
	Programme de récupération des matières organiques pour certains ICI (Manoir Richelieu et Casino de Charlevoix)	Pas de connaissance sur les plastiques agricoles générés sur le territoire

	Force	Faiblesse
CRD	Résidus CRD collectés par les écocentres	Activité de réemploi à améliorer
	Plateforme de réception des résidus CRD	Faible connaissance du gisement de résidus
	Tarifification incitative à l'écocentre pour favoriser la valorisation des résidus	Peu d'activité de communication
	Proximité des centres de tri CRD de la région de Québec	

Les opportunités et les menaces ayant un impact en regard de la gestion des matières résiduelles sont présentés ci-dessous.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour des objectifs de récupération de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i></li> <li>Évolution de la méthode de calcul pour la redistribution des redevances à l'élimination</li> <li>Responsabilité de la MRC pour assurer une saine gestion des matières résiduelles générées sur le territoire</li> <li>Gestion du LET de Clermont</li> <li>Aides financières pour l'amélioration de l'accessibilités des écocentres, pour la gestion de la matière organique, pour l'implantation ou le développement de centre de tri</li> <li>Aides financières pour le secteur ICI</li> <li>Installations de traitement des matières résiduelles de la région de Québec facilement accessibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution des coûts en gestion des matières résiduelles</li> <li>Durée de vie du LET</li> <li>Décroissance démographique</li> </ul>

## 9.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RÉGIONAUX DE LA MRC

La MRC a mis en évidence plusieurs orientations régionales au contexte local de la gestion des matières résiduelles de la MRC. Ces orientations ont été définis en fonction des forces et des faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles et pour répondre aux opportunités et aux menaces pouvant impacter l'évolution du système et de sa performance.

*Les six grandes orientations régionales de la MRC de Charlevoix-Est sont les suivants :*

- 1.** Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées ;
- 2.** Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective ;
- 3.** Améliorer la récupération des matières organiques sur le territoire afin de recycler et/ou valoriser l'ensemble des matières organiques générées ;
- 4.** Améliorer la gestion des résidus CRD sur le territoire ;
- 5.** Améliorer et optimiser la récupération des matières résiduelles particulières ;
- 6.** Responsabiliser les acteurs en gestion des matières résiduelles et développer l'économie circulaire sur le territoire ;
- 7.** Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles.

Les objectifs régionaux de la MRC ont été élaborés en lien avec les grandes orientations régionales et pour répondre aux exigences de la politique québécoise et de son plan d'action quinquennal et aux exigences de la stratégie de valorisation de la matière organique. En restant réalistes et adaptés aux problématiques locales, ces objectifs régionaux visent à l'atteinte des objectifs nationaux.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs quantitatifs du PGMR retenus par la MRC, les résultats de la gestion des matières résiduelles datant de 2019 ainsi que l'échéancier visé.

La MRC de Charlevoix-Est désire fixer ses objectifs régionaux en fonction des objectifs nationaux pour assurer une cohérence avec les orientations provinciales et faciliter la communication des objectifs régionaux. Ceux-ci sont pertinents, compte tenu des efforts qui seront faits par lors de la réalisation des mesures du plan d'action 2024-2031. La MRC souhaite réaliser les actions nécessaires pour viser l'améliorer des taux de récupération pour chaque type de matière résiduelle. Parmi ses actions, l'implantation d'une collecte par bac brun des matières organiques, l'optimisation des services de collectes existants, la promotion de la hiérarchie des 3RV auprès des différents secteurs ainsi que d'autres actions d'acquisition de connaissances et d'information, sensibilisation et éducation permettront l'atteinte des objectifs régionaux définis dans le tableau suivant.

**Tableau 61 : Définition des objectifs régionaux de la MRC**

Objectifs nationaux Plan d'action 2019-2024		Résultat MRC 2019	Objectifs régionaux	Échéance visée
Ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kilogrammes par habitant par rapport à 2015	525 kg/hab/an	761 kg/hab/an	560	2026
			480	2031
<b>Matières recyclables</b> : recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	75%	52%	70%	2029
Recycler 60 % de la <b>matière organique</b> putrescible résiduelle	60 %	5%	60%	2029
Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition	70 %	78%	80%	2029
<b>Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO)</b>				
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal, d'ici 2025	100%	0%	100%	2024
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions, d'ici 2025	100%	0%	100%	2024
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030	70%	24%	70%	2031
Réduire de 270 000 t éq. CO <sub>2</sub> les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030	--	--	--	--
Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR selon les exigences du MELCCFP	1 fois par année	Transmettre le rapport de suivi dans les délais		1 fois par année
	30-juin			30-juin

## 9.5 SCÉNARIO D'ÉLIMINATION À 10 ANS

La décroissance démographique sur le territoire de la MRC ainsi que les actions mises en place par la MRC et les autres mesures gouvernementales à venir devront permettre, sur le long terme, de réduire les quantités de matières éliminées. Pour estimer les besoins futurs en élimination, un scénario a été établi pour les dix (10) prochaines années à partir de l'année de révision du PGMR. Ce scénario se base sur l'évolution de la population, sur les quantités de matières résiduelles estimées en 2019, et sur les objectifs régionaux fixés par la MRC.

L'évolution de la population pour les dix (10) prochaines années se base sur les données du scénario de référence A de l'ISQ. Entre 2016 et 2036, une décroissance démographique de 11,9 % est estimée.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du scénario d'élimination pour les dix (10) prochaines années sont les suivantes :

- La génération de matière résiduelle par habitant par année est constante dans le temps. La croissance économique pouvant avoir un impact sur les quantités de matières consommées n'est pas prise en compte. De la même façon, les impacts des mesures de réduction à la source sont considérés être négligeables.

- Le poids des matières recyclables est constant.
- La composition des matières résiduelles générées reste inchangée au cours du temps.
- Matières recyclables : le taux de récupération augmente progressivement pour atteindre 70 % en 2029.
- Matières organiques : le taux de récupération augmente progressivement pour atteindre 70 % en 2029.
- Boues municipales : les boues municipales de la municipalité La Malbaie sont considérées être valorisées à 100 % en 2024.
- Pour toutes les autres matières, les taux de récupération restent stables.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des projections au niveau des besoins en élimination pour les matières générées pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD.

**Tableau 62 : Projection des quantités de matières résiduelles éliminées, 2019-2036**

Perspectives démographiques	2019	2021	2026	2031	2036	Variation
						2019-2036
Population totale	15 329	15 139	14 746	14 321	13 870	-9,5%
Taux de récupération						
Matières recyclables	52%	60%	65%	70%	80%	
Matières organiques putrescibles	6%	10%	40%	60%	70%	
Boues	34%	50%	100%	100%	100%	
Quantités de matières éliminées en kg/hab.	744	690	556	480	416	-44%
<b>Quantités éliminées totales (en tonnes)</b>	<b>11 405</b>	<b>10 439</b>	<b>8 192</b>	<b>6 874</b>	<b>5 776</b>	-49%
<b>Volume éliminé (en m<sup>3</sup>)</b>	<b>12 085</b>	<b>11 061</b>	<b>8 681</b>	<b>7 284</b>	<b>6 120</b>	

Source : Calculs réalisés par Argus Environnement inc.

La capacité résiduelle du LET de Clermont en 2019 était de 116 707 m<sup>3</sup>. En considérant que les quantités éliminées diminuent dans le temps, le LET aurait atteint sa capacité maximale vers 2029. La mise en place des mesures du plan d'action 2024-2031 permettra d'allonger la durée de vie du LET de deux (2) à trois (3) ans. La capacité de l'installation de traitement est suffisante pour combler les besoins de la MRC durant les sept (7) prochaines années. Cependant, la MRC devra débiter les démarches pour augmenter la capacité de son LET ou bien évaluer les possibilités de transbordement des ordures.

## 10 ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Pour atteindre les objectifs régionaux fixés par la MRC, un plan d'action échelonné sur la durée du PGMR 2024-2031 correspondant aux sept (7) ans de son application a été élaboré en se basant sur les résultats du diagnostic territorial. Il permettra de contribuer globalement à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux définis. Le plan d'action présente des mesures qui seront réalisées de 2024 à 2031. Les mesures non-réalisées ou réalisées en continu en 2029 pourront être reprises pour les deux dernières années. Ces deux dernières années correspondent également à la période de révision du PGMR. Les mesures du plan d'action 2024-2031 sont articulés autour des quatre (4) axes d'intervention suivants :

- Information, sensibilisation, éducation (ISÉ);
- Développement de connaissance ou d'un service (DEV);
- Accompagnement (ACC);
- Mise en œuvre et suivi (MOS).

Les sections suivantes détaillent le contenu de chacun des axes d'intervention.

### 10.1 INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)

L'information, la sensibilisation et l'éducation sont les bases du plan d'action 2024-2031 de la MRC afin de viser l'atteinte des objectifs régionaux et gouvernementaux. Le programme d'ISÉ doit être global et être établi afin de répondre aux contraintes de la MRC, et cela pour l'ensemble des générateurs (résidentiel, ICI et CRD). Ce programme ISÉ doit s'appliquer également à chaque municipalité locale. La MRC devra travailler avec chaque municipalité pour élaborer des programmes spécifiques aux enjeux des municipalités locales. La responsabilité de la MRC est de fournir les outils nécessaires afin de relayées localement les informations à transmettre aux générateurs. En 2021, le site internet mescollectes.ca a comptabilisé 44 930 vues, et 13 549 nouveaux utilisateurs.

L'exemplarité de la MRC est également un point à travailler. La MRC devra montrer l'exemple des bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles. Cela peut prendre la forme d'une politique environnementale, une politique d'approvisionnement responsable. Les différentes actions de la MRC pourront être déclinée par municipalité. Il existe plusieurs mesures concrètes de réduction à la source et de réemploi, qui se basent sur le principe des 3RV, comme par exemple la réduction de l'impression de papier, l'achat écoresponsables, l'utilisation de vaisselle lavable. Certaines de ces mesures peuvent être intégrées aux démarches de certification « *ICI On Recycle* » de RECYC-QUÉBEC. Afin de renforcer l'implication des municipalités locales, il est essentiel de publiciser les actions et les efforts faits au niveau de la MRC et des municipalités en termes de saine gestion des matières résiduelles.

Les opérations d'ISÉ doivent inclure un partage d'informations aux citoyens et aux autres générateurs sur le contenu de la politique et de son plan d'action, ainsi que les objectifs visés pour la MRC. L'emphase doit particulièrement être mise sur l'enfouissement des matières résiduelles, notamment sur l'enjeu de la



réduction à la source, du gaspillage alimentaire, du réemploi des matières et du recyclage des matières organiques. Une attention particulière doit être mise sur le secteur ICI et des entrepreneurs, générateurs importants, mais dont la performance est encore mal connue.

Le plan d'action présenté au prochain chapitre inclue donc des mesures permettant de :

- Promouvoir la réduction à la source, le réemploi et le recyclage auprès de la population;
- Promouvoir le réemploi grâce à l'opération d'une écoboutique sur le territoire;
- Structurer les communications en GMR avec un calendrier régulier de diffusion d'information, de conseils, de statistiques et d'activités;
- Proposer des visites des installations en GMR à des groupes scolaires ou autres;
- Encourager les ICI de territoire à adopter de meilleure pratique en GMR;
- Sensibiliser sur le gaspillage alimentaire;
- Encourager la valorisation des résidus CRD;
- Sensibiliser les citoyens et les ICI au recyclage des matières recyclables (collecte sélective) et des matières organiques (bac brun);
- Accentuer le programme d'information, sensibilisation et éducation pour tout le secteur résidentiel tout en s'assurant d'une diffusion efficace des informations entre la MRC et les municipalités;
- Développer et communiquer une liste des points de dépôts et les organismes « réemploi » du territoire auprès des résidents et des ICI;
- Intensifier la sensibilisation sur la récupération des RDD dans les points de dépôts et les écocentres du territoire;
- Appuyer la certification "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC.

## 10.2 DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES SERVICES (DEV)

Le développement des connaissances et des services correspond à l'optimisation des services existants ou des nouveaux services à implanter. Il faut en premier lieu mettre l'emphase sur les centres de réemploi et de récupération existants sur le territoire, en vue de privilégier la hiérarchie des 3RV. L'économie circulaire doit être mise de l'avant sur le territoire. Le territoire de la MRC héberge de nombreux producteurs qui souhaitent aller plus loin en termes de développement durable. Certains producteurs sont prêts à intégrer les principes de l'économie circulaire dans leur production. Le développement des connaissances sur les matières générées par les entreprises du territoire permettra d'appuyer les démarches d'économie circulaire afin d'identifier les gisements présents et trouver des modes de gestion circulaires de ces matières.

Pour le secteur CRD, il faudra continuer l'optimisation du service offert par la MRC. Cela passe par une communication des différents lieux de récupération présents sur le territoire. La plateforme de réception des résidus CRD permet à la MRC d'avoir accès aux informations relatives aux quantités de résidus générées sur son territoire. Certains entrepreneurs CRD font affaire directement avec le privé ce qui complique la traçabilité des résidus CRD. La promotion des services proposées par la MRC permettrait d'augmenter la

récupération des matières CRD via le système offert par la MRC. Cela permettrait de collecter des informations supplémentaires afin de renforcer la traçabilité de ces derniers.

Les programmes existants pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques doivent être optimisés afin de maximiser la participation de la population et des ICI. Pour les matières recyclables, la modernisation de la collecte sélective et de la consigne permettra d'améliorer le taux de récupération général de ces matières sur le territoire. À partir de janvier 2025, les matières recyclables de la collecte sélective seront gérées selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs. Les producteurs de matières recyclables devront mettre en place les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de récupérations fixés par le gouvernement.

Ainsi, le plan d'action présenté au prochain chapitre inclue des mesures permettant de :

- Mettre en place et développer le programme de collecte des matières organiques par bac brun;
- Optimiser l'opération des écocentres pour maximiser le réemploi et la récupération des matières résiduelles, incluant l'implantation d'une écoboutique;
- Encourager les ICI à participer à la collecte des matières organiques;
- Encourager la valorisation des résidus CRD en distribuant un document informant les citoyens et les entrepreneurs des services offerts par la MRC et des avantages qui y sont associés;
- Maintenir et optimiser les opérations sur les installations présentes afin de réduire l'élimination des résidus CRD (plateforme CRD) (installation d'un dôme pour protéger les matières récupérées des intempéries);
- Optimiser et développer les ilots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC (diagnostic et optimisation des ilots existants en fonction des subventions disponibles);
- Assurer l'exemplarité de la MRC en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles;
- Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC;
- Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales avec les organismes locaux (SADC, MDC);
- Favoriser l'implantation d'entreprise orientée vers la réparation des objets en collaboration avec le secteur développement économique de la MRC.

### 10.3 ACCOMPAGNEMENT (ACC)

L'accompagnement des différents secteurs générateurs de matières résiduelles est essentiel afin de réduire l'élimination des matières et maximiser leur taux de récupération. Les résultats de l'inventaire 2019 montrent une faible amélioration du taux de récupération des matières recyclables au cours des dernières années. Les mesures ISÉ ne suffisent pas à augmenter la participation des citoyens et des ICI à la collecte sélective. Les mesures d'accompagnement visent à cibler certains secteurs en particulier afin de mettre les efforts nécessaires à l'atteinte des objectifs de recyclage.

Pour les matières organiques, il faudra également mettre l'accent sur l'accompagnement des différents générateurs. L'adhésion de la population à la collecte par bac brun est essentielle pour réduire les quantités de matières éliminées puisque les matières organiques représentent plus de 40 % des matières éliminées dans les contenants à ordures.

Le gaspillage alimentaire est un défi de taille à l'échelle du Canada. En effet, selon une étude réalisée pour le Conseil national zéro déchet, plus de 2,2 millions de tonnes d'aliments sont gaspillées par les ménages canadiens à chaque année. Cela représente en moyenne 140 kg/an de nourriture par foyer (Conseil national zéro déchet, 2020<sup>18</sup>). La MRC peut agir en tant qu'accompagnateur des générateurs afin de réduire le gaspillage alimentaire. Il existe déjà de nombreux outils disponibles pour lutter contre le gaspillage alimentaire, comme par exemple certaines applications (Ça va où?, etc.). La MRC peut également apporter du soutien aux initiatives de récupération alimentaire sur le territoire (comme par exemple, les frigos collaboratifs, etc.).

Ainsi, le plan d'action présenté au prochain chapitre inclut des mesures permettant de :

- Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire;
- Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI pour toutes les matières recyclables et organiques.

## 10.4 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI (MOS)

Les mesures de mise en œuvre et de suivi correspondent à l'amélioration continue des services existants et à la mise à jour des documents encadrant la gestion des matières résiduelles du territoire.

Ainsi, le plan d'action présenté au prochain chapitre inclut des mesures permettant de :

- Mettre à jour la réglementation pour y intégrer la collecte par bac brun;
- Continuer la valorisation des boues municipales;
- Poursuivre la vidange systématique des fosses septiques sur le territoire;
- Favoriser une saine gestion des débris de CRD générés lors des travaux municipaux;
- Récupérer et valoriser les matelas et sommiers;
- Augmenter la fréquentation et optimiser les points de dépôts de RDD;
- Évaluer le maintien de la collecte des encombrants;
- Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC;
- Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les sept ans.

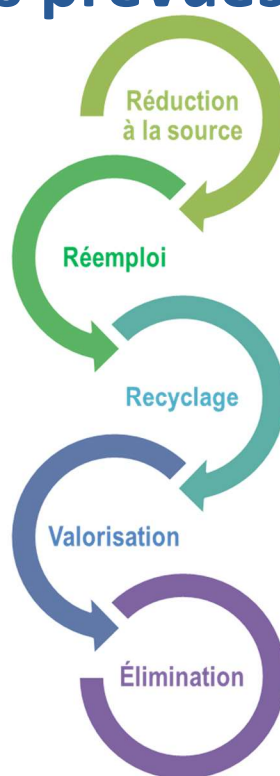
---

<sup>18</sup> Conseil national zéro déchet. 2020. Food Waste in Canadian Homes. A Snapshot of Current Consumer Behaviours and Attitudes. Juin 2020. Repéré à [https://mustelgroup.com/wp-content/uploads/2020/09/LFHW\\_FoodWasteInCanadianHomes\\_ENG\\_04-FINAL.pdf](https://mustelgroup.com/wp-content/uploads/2020/09/LFHW_FoodWasteInCanadianHomes_ENG_04-FINAL.pdf)

# CHAPITRE 4

## Description

### des mesures prévues



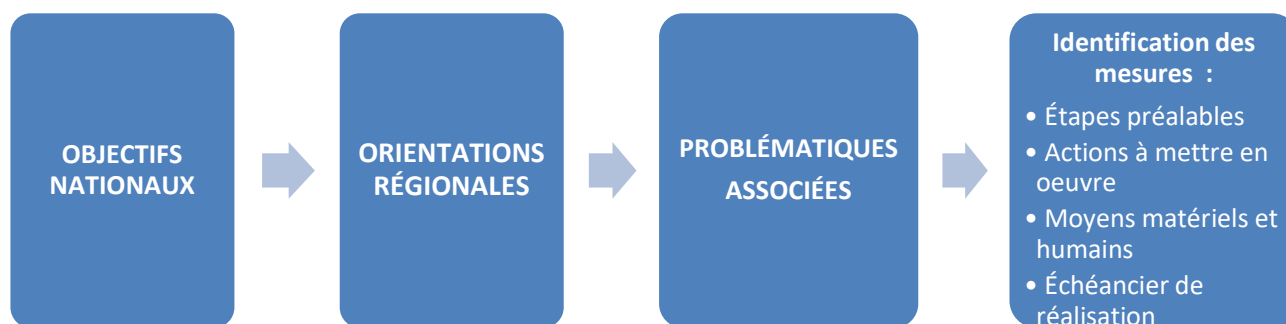


## 11 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2024-2031

La section suivante présente le plan d'action septennale débutant en 2024 jusqu'en 2031 pour répondre aux enjeux locaux de la MRC de Charlevoix-Est et participer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique de gestion des matières résiduelles*.

### 11.1 CHOIX DES MESURES DU PLAN D'ACTION

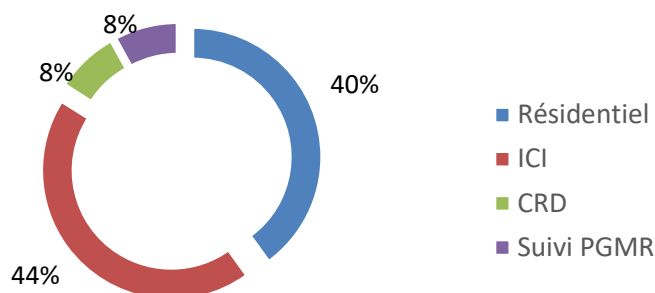
Les mesures prévues au plan d'action ont été identifiées sur la base des résultats du diagnostic territorial de la MRC de Charlevoix-Est, qui a mis en évidence certaines problématiques spécifiques et orientations à relever pour une saine gestion des matières résiduelles.



### 11.2 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2024-2031

Au total, 25 mesures sont prévues, dont près de la moitié est pour le secteur résidentiel, tel que représenté dans la figure ci-dessous. Certaines mesures du secteur résidentiel sont combinées avec celles du secteur ICI, notamment en ce qui a trait à l'information, la sensibilisation et l'éducation.

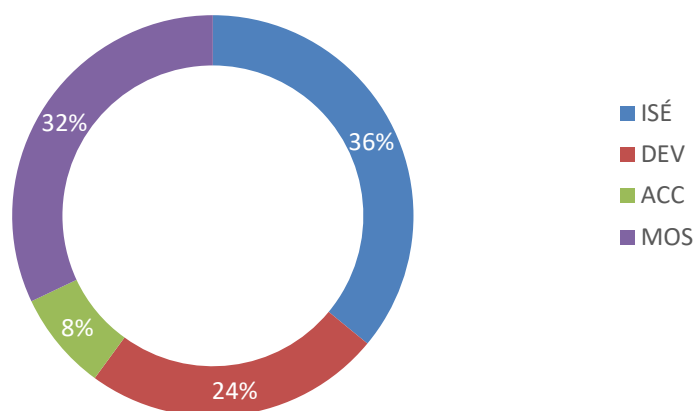
Figure 19 : Nombre de mesures par secteur d'intervention



Les mesures retenues visent majoritairement l'optimisation des programmes de collecte existants sur le territoire de la MRC ainsi que l'acquisition de connaissances sur certaines pratiques des secteurs ICI et CRD. Les mesures prioritaires visent à accompagner les ICI, les résidents et les entrepreneurs CRD en leur offrant

plus d'information, de communication et de sensibilisation sur leurs générations de matières et sur les programmes existants leur permettant d'améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles.

**Figure 20 : Catégories des mesures retenues**



Le tableau ci-dessous présente les mesures inscrites au *Plan d'action 2024-2031* pour la MRC de Charlevoix-Est.

**Tableau 63: Mesures proposées au plan d'action 2024-2031**

N° mesures	Description sommaire des mesures	Type	Matières résiduelles	Échéance
O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées				
1	Accentuer le programme de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel tout en favorisant la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	ISÉ	Toutes les matières spécifique (RDD, encombrant, TIC, etc.)	2024 (mise à jour des outils, puis en continu)
2	Promouvoir la réduction à la source, le réemploi et le recyclage auprès de la population	ISÉ	Toutes les matières	En continu
3	Proposer des visites des installations en GMR à des groupes scolaires ou autres	ISÉ	Ordures ménagères, résidus CRD	En continu

N° mesures	Description sommaire des mesures	Type	Matières résiduelles	Échéance
4	Encourager les ICI du territoire à l'adoption de meilleure pratique	ISÉ	Toutes les matières	En continu
5	Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire	ACC	Matières organiques	En continu
O2. Recycler et/ou valoriser la matière organique générée sur le territoire				
6	Promouvoir la valorisation des résidus verts (branches, herbes, feuilles) sur place, dans le réseau des écocentres ou avec la collecte du bac brun	ISÉ	Résidus verts	En continu
7	Mettre en place et développer le programme de collecte des matières organiques par bac brun	MOS	Résidus verts et résidus alimentaires	En continu
8	Mettre à jour la réglementation pour y intégrer la collecte par bac brun	MOS	Résidus verts et résidus alimentaires	2024
9	Continuer la valorisation des boues municipales	MOS	Boues municipales	En continu
10	Poursuivre la vidange systématique des fosses septiques sur le territoire	MOS	Boues de fosses septiques	En continu
O3. Améliorer la gestion des résidus CRD sur le territoire				
11	Sensibiliser les citoyens et les ICI à valoriser les résidus CRD	ISÉ	Résidus CRD	En continu
12	Favoriser une saine gestion des débris de CRD générés lors des travaux municipaux.	MOS	Résidus CRD	En continu
13	Maintenir et optimiser les opérations sur les installations présentes afin de réduire l'élimination des résidus CRD (notamment sur la plateforme de transbordement des résidus CRD)	DEV	Résidus CRD	2024



N° mesures	Description sommaire des mesures	Type	Matières résiduelles	Échéance
	O4. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective			
14	Optimiser et développer les ilots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC	DEV	Matières recyclables	2025-2026
15	Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI	ACC	Matières recyclables	En continu, jusqu'en janvier 2025
	O5. Améliorer et optimiser la récupération des matières résiduelles particulières			
16	Optimiser l'opération des écocentres pour maximiser le réemploi et la récupération des matières résiduelles	DEV	Matières récupérées aux écocentres	2024
17	Récupérer et valoriser les matelas et sommiers	MOS	Matelas et sommiers	En continu
18	Augmenter la fréquentation et optimiser les points de dépôts de RDD	ISÉ	RDD	En continu
19	Évaluer le maintien de la collecte des encombrants	MOS et ISÉ	Encombrants	En continu (à chaque année)
20	Développer et communiquer une liste des points de dépôts et les organismes « réemploi » du territoire auprès des résidents et des ICI	ISÉ	Vêtements, objets, meubles, etc.	En continu
	O6. Responsabiliser les acteurs en GMR et développer l'économie circulaire sur le territoire			
21	Assurer l'exemplarité de la MRC en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles	DEV	Toutes	En continu
22	Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	DEV	Matières recyclables, matières organiques, ordures	En continu
23	Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales avec les organismes locaux (SADC, MDC)	DEV	Toutes	En continu

N° mesures	Description sommaire des mesures	Type	Matières résiduelles	Échéance
	O7. Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur			
24	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	MOS	Toutes	En continu
25	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les sept ans	MOS	Toutes	2031

### 11.3 CONFORMITÉ DES MESURES PRÉVUES

La grille d'analyse de conformité des PGMR publiée par RECYC-QUÉBEC en 2021 énonce un certain nombre de critères à prendre en compte dans le plan d'action, afin qu'il soit considéré conforme et compatible avec la politique nationale. Notamment, le Plan d'action 2024-2031 de la MRC intègre des mesures répondant aux exigences suivantes :

- Développement de nouveaux marchés, débouchés et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire;
- Réduction du plastique et des produits à usage unique;
- Acquisitions responsables, contenu recyclé et écoconception;
- Récupération des matières recyclables hors foyer;
- Gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal incluant les ICI;
- Réduction du gaspillage alimentaire;
- Développement de débouchés pour les composts, digestats et matières résiduelles fertilisantes;
- Optimisation des écocentres;
- Prolongation de la durée de vie des produits – réparation;
- Amélioration de la performance de récupération et des débouchés pour les matières problématiques;
- Encourager la traçabilité des matières;
- Développement d'innovations technologiques;
- Détournement des matières de l'élimination;
- Gestion des résidus de CRD et recours à des centres de tri CRD reconnus;
- Recyclage des biosolides municipaux;
- Développement de nouveaux marchés, débouchés et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire

Les mesures retenues par la MRC de Charlevoix-Est pour son plan d'action permettent de répondre aux exigences des lignes directrices et d'assurer la conformité du PGMR.

Le plan d'action est détaillé en annexe 8.

Des fiches synthétiques de chaque mesure inscrite au *Plan d'action 2024-2031* sont jointes en annexe 9. Elles détaillent les étapes intermédiaires ainsi que la séquence de mise en œuvre en plus des moyens humains et financiers à y allouer.

## 11.4 COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Une première évaluation des coûts associés aux mesures inscrites au Plan d'action 2024-2031 de la MRC a été réalisée à partir de l'échelle suivante :

- Faible coût, correspond aux opérations courantes de la MRC (moins de 10 000 \$)
- Moyen coût (coût intermédiaire), correspond aux opérations reliées à du temps employé (moins de 35 000 \$)
- Fort coût (investissement modéré), correspond à des opérations externes (moins de 100 000 \$)
- Coût majeur (investissement majeur), correspond à des opérations externes majeures (plus de 100 000 \$)

Cette échelle a permis de classer les mesures selon le degré d'effort à fournir pour leurs réalisations. Le tableau ci-dessous présente le résultat de cette évaluation.

**Tableau 64 : Échelonnage des coûts de mise en œuvre du PGMR**

	Faible	Moyen	Fort	Majeur	Total général
ACC	1	1	0	0	2
DEV	0	3	2	2	7
ISÉ	6	2	1	0	9
MOS	1	4	2	0	7
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>25</b>

Une évaluation plus précise des coûts a été réalisée pour les mesures nécessitant des dépenses externes (mesure évaluée à plus de 100 000 \$). Ces coûts ont été estimés selon les connaissances de la MRC et sont basés sur l'année de référence 2021. Les mesures évaluées à forts coûts correspondent à :

- La gestion des boues de fosses septiques évaluée à 293 450 \$ par année;
- La gestion des boues municipales (élimination des boues des stations mécanisées de La Malbaie) est évaluée à 113 982 \$. Ce coût est assumé par la municipalité locale;
- L'opération des écocentres est estimée à 344 230 \$ par année. Le coût comprend les salaires du personnel, l'entretien du terrain et des équipements, le transport et la disposition des matières récupérées, etc.
- L'opération de la collecte d'encombrants est estimée à 45 235 \$ par année;

- Les coûts liés à la mise en place d’une politique d’approvisionnement responsable de la MRC et à l’accompagnement pour le déploiement de l’économie circulaire sont considérés faire partie des coûts administratifs de la MRC. Le budget total pour l’administration est évalué à 157 290 \$ par année.

Les coûts majeurs correspondent à la mise en place de la collecte des matières organiques par bac brun et à l’installation d’un dôme pour protéger des intempéries les résidus CRD collectés sur la plateforme de la MRC. Pour la collecte de bac brun et le traitement des matières organiques, la MRC évalue le coût à 735 892 \$ par année. Pour un dôme de taille moyenne, il faut compter environ 250 000 \$ d’investissement. L’achat du dôme est prévu en 2024.

Les coûts évalués comme à faible et à moyens coûts sont considérés dans le budget liés à l’administration du PGMR (55 000 \$ par année) et à la mise en place du plan de communication de la MRC (30 000 \$ par année). Les mesures à faible et moyen coûts sont principalement des mesures de type ISÉ qui seront réalisées à l’interne. Un nombre d’heures a été estimé et représente la charge de travail pour les employés de la MRC responsable de la mesure. Pour certaines mesures, des dépenses externes sont prévues (honoraires professionnels, achat d’équipement, etc.), les coûts ont été estimés de manière conservatrice et représentent des coûts budgétaires. Une inflation de 2 %/année est considérée pour l’estimation des coûts des mesures réalisées annuellement (en continu).

Le tableau suivant présente les coûts de la mise en œuvre des mesures du plan d’action 2024-2031.

**Tableau 65 : Synthèse des coûts de mise en œuvre des mesures du plan d’action 2024-2031**

#	Mesure	Type	Échéance	Coûts sur 8 ans	Échéancier de réalisation							
					2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées</b>				<b>Sous-total :</b>	<b>148 745 \$</b>							
1	Accentuer le programme de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel tout en favorisant la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	ISÉ	2024 (mise à jour des outils, puis en continu)	62 915 \$	25 000 \$	5 100 \$	5 202 \$	5 306 \$	5 412 \$	5 520 \$	5 631 \$	5 743 \$
2	Promouvoir la réduction à la source, le réemploi et le recyclage auprès de la population	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
3	Proposer des visites des installations en GMR à des groupes scolaires ou autres	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$

#	Mesure	Type	Échéance	Coûts sur 8 ans	Échéancier de réalisation							
					2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
4	Encourager les ICI du territoire à l'adoption de meilleure pratique	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
5	Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire	ACC	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
<b>O2. Recycler et/ou valoriser la matière organique générée sur le territoire</b>				<b>Sous-total :</b>	<b>9 845 108 \$</b>							
6	Promouvoir la valorisation des résidus verts (branches, herbes, feuilles) sur place, dans le réseau des éco-centres ou avec la collecte du bac brun	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
7	Mettre en place et développer le programme de collecte des matières organiques par bac brun	MOS et DEV	En continu	6 316 138 \$	735 892 \$	750 610 \$	765 622 \$	780 934 \$	796 553 \$	812 484 \$	828 734 \$	845 309 \$
8	Mettre à jour la réglementation pour y intégrer la collecte par bac brun	MOS	2024	11 000 \$	11 000 \$							
9	Continuer la valorisation des boues municipales	MOS	En continu	977 840 \$	113 928 \$	116 207 \$	118 531 \$	120 901 \$	123 319 \$	125 786 \$	128 301 \$	130 867 \$
10	Poursuivre la vidange systématique des fosses septiques sur le territoire	MOS	En continu	2 518 672 \$	293 450 \$	299 319 \$	305 305 \$	311 411 \$	317 640 \$	323 993 \$	330 472 \$	337 082 \$
<b>O3. Améliorer la gestion des résidus CRD sur le territoire</b>				<b>Sous-total :</b>	<b>438 825 \$</b>							
11	Sensibiliser les citoyens et les ICI à valoriser les résidus CRD	ISÉ	En continu	94 413 \$	11 000 \$	11 220 \$	11 444 \$	11 673 \$	11 907 \$	12 145 \$	12 388 \$	12 636 \$

#	Mesure	Type	Échéance	Coûts sur 8 ans	Échéancier de réalisation							
					2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
12	Favoriser une saine gestion des débris de CRD générés lors des travaux municipaux.	MOS	En continu	94 413 \$	11 000 \$	11 220 \$	11 444 \$	11 673 \$	11 907 \$	12 145 \$	12 388 \$	12 636 \$
13	Maintenir et optimiser les opérations sur les installations présentes afin de réduire l'élimination des résidus CRD (notamment sur la plateforme de transbordement des résidus CRD)	DEV	2024	250 000 \$	250 000 \$							
<b>O4. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective</b>				<b>Sous-total :</b>	<b>41 300 \$</b>							
14	Optimiser et développer les ilots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC	DEV	2025-2026	30 300 \$		15 000 \$	15 300 \$					
15	Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI	ACC	En continu, jusqu'en janvier 2025 (nouveau régime collecte sélective)	11 000 \$	11 000 \$							
<b>O5. Améliorer et optimiser la récupération des matières résiduelles particulières</b>				<b>Sous-total :</b>	<b>637 825 \$</b>							
16	Optimiser l'opération des éco-centres pour maximiser le réemploi et la récupération des matières résiduelles	DEV	2024	35 000 \$	35 000 \$							
17	Récupérer et valoriser les matelas et sommiers	MOS	En continu	171 659 \$	20 000 \$	20 400 \$	20 808 \$	21 224 \$	21 649 \$	22 082 \$	22 523 \$	22 974 \$
18	Augmenter la fréquentation et optimiser les points de dépôts de RDD	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
19	Évaluer le maintien de la collecte des encombrants	MOS et ISÉ	En continu (à chaque année)	388 251 \$	45 235 \$	46 140 \$	47 062 \$	48 004 \$	48 964 \$	49 943 \$	50 942 \$	51 961 \$
20	Développer et communiquer une liste des points de dépôts et les organismes « réemploi » du territoire auprès des résidents et des ICI	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$

#	Mesure	Type	Échéance	Coûts sur 8 ans	Échéancier de réalisation							
					2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>O6. Responsabiliser les acteurs en GMR et développer l'économie circulaire sur le territoire</b>				<b>Sous-total :</b>	<b>720 969 \$</b>							
21	Assurer l'exemplarité de la MRC en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles	DEV	En continu	317 570 \$	37 000 \$	37 740 \$	38 495 \$	39 265 \$	40 050 \$	40 851 \$	41 668 \$	42 501 \$
22	Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	DEV	En continu	94 413 \$	11 000 \$	11 220 \$	11 444 \$	11 673 \$	11 907 \$	12 145 \$	12 388 \$	12 636 \$
23	Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales avec les organismes locaux (SADC, MDC)	DEV	En continu	308 987 \$	36 000 \$	36 720 \$	37 454 \$	38 203 \$	38 968 \$	39 747 \$	40 542 \$	41 353 \$
<b>O7. Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur</b>				<b>46 457 \$</b>								
24	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	MOS	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
25	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les sept ans	MOS	2031	25 000 \$							25 000 \$	
<b>Total des coûts de mise en œuvre du PGMR</b>				<b>11 879 230 \$</b>								

Les coûts liés à la gestion des matières résiduelles incluant les collectes et le traitement des différentes matières ont été évalués pour les huit (8) années du PGMR. Les coûts de collecte des matières se basent sur le budget 2021 et sur les coûts du contrat de collecte débutant en 2023. Les dépenses liées à la collecte des matières recyclables ne sont plus considérées à partir de 2025 puisque la collecte devrait être gérée en totalité par l'organisme de gestion désigné (ODG). Une hausse de 2 % par année est considérée pour l'ensemble des postes de dépenses. Le tableau suivant présente les dépenses liées à la gestion des matières résiduelles qui sont considérées dans le PGMR.

Les revenus proviennent du retour de redevance pour l'élimination des matières, de la compensation de la collecte sélective, de la subvention pour la mise en place d'une collecte de matière organique sur le territoire, de l'écocentre et de la gestion du LES et du LET. Les revenus associés aux quotes-parts et à la refacturation des services offerts par la MRC à ses différents clients (résidentiel, ICI et entrepreneur CRD) ne sont pas considérées dans le budget présenté ci-dessous. En 2019, la MRC avait reçu un montant de 116 282 \$ via le système de redistribution des redevances et 405 410 \$ via la compensation de la collecte sélective. La compensation de la collecte sélective n'est plus considérée en 2026 puisque la collecte devrait

être gérée en totalité par l'organisme de gestion désigné. La compensation de 2025 correspond au remboursement des frais de la collecte de l'année précédente, à savoir 2024. La subvention pour la mise en service d'une collecte des matières organiques est estimée à 500 000 \$ correspondant à l'achat des bacs roulants en 2022 (subvention du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) - volet 2). Les autres revenus associés à la gestion des écocentres, de la plateforme CRD, du LET sont estimées à 409 730 \$. Une hausse de 2 % par année est considéré pour l'ensemble des postes de revenus de la MRC. Le tableau suivant présente les revenus de la MRC liées à la gestion des matières résiduelles qui sont considérées dans le PGMR.

En tenant compte de ces informations disponibles, et des hypothèses réalisées sur les coûts des mesures, les prévisions budgétaires annuelles (2022 à 2031) des dépenses et des revenus reliés à la GMR sont présentées au tableau suivant. Le coût total prévisionnel pour l'implantation des mesures retenues au Plan d'action 2024-2031 s'élève à environ 3,5 millions de dollars (estimation à  $\pm 30$  %) par année. Cela représente un coût de 28,3 M\$ pour la durée du PGMR (2024 à 2031). Le détail des coûts par mesure est précisé à l'annexe 10.



Le tableau ci-dessous présente les coûts répartis par année de 2022 à 2031, par volet et selon le type de coûts à engager.

**Tableau 66 : Synthèse des coûts annuels du Plan d'action 2024-2031**

Poste de dépense/revenu	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Collecte, transport et traitement des déchets (incluant encombrants)	1 951 544 \$	1 821 451 \$	1 857 880 \$	1 895 037 \$	1 932 938 \$	1 971 597 \$	2 011 029 \$	2 051 249 \$	2 092 274 \$	2 134 120 \$
Collecte, transport et traitement des matières recyclables	608 430 \$	717 620 \$	731 972 \$							
Collecte, transport et traitement des matières organiques		735 892 \$	750 610 \$	765 622 \$	780 934 \$	796 553 \$	812 484 \$	828 734 \$	845 309 \$	862 215 \$
Administration du PGMR	56 100 \$	57 222 \$	58 366 \$	59 534 \$	60 724 \$	61 939 \$	63 178 \$	64 441 \$	65 730 \$	67 045 \$
Plan de communication (PGMR)	30 600 \$	31 212 \$	31 836 \$	32 473 \$	33 122 \$	33 785 \$	34 461 \$	35 150 \$	35 853 \$	36 570 \$
Traitement des résidus CRD	225 828 \$	230 345 \$	484 951 \$	239 650 \$	244 443 \$	249 332 \$	254 319 \$	259 405 \$	264 593 \$	269 885 \$
Vidange des boues de fosses septiques	299 319 \$	305 305 \$	311 411 \$	317 640 \$	323 993 \$	330 472 \$	337 082 \$	343 823 \$	350 700 \$	357 714 \$
Traitement des boues municipales (La Malbaie)	116 262 \$	118 587 \$	120 959 \$	123 378 \$	125 845 \$	128 362 \$	130 929 \$	133 548 \$	136 219 \$	138 943 \$
Gestion des écocentres	351 115 \$	358 137 \$	365 300 \$	372 606 \$	380 058 \$	387 659 \$	395 412 \$	403 320 \$	411 387 \$	419 614 \$
Administration générale	161 078 \$	164 300 \$	167 586 \$	170 938 \$	174 356 \$	177 844 \$	181 400 \$	185 028 \$	188 729 \$	192 504 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 800 275 \$</b>	<b>4 540 070 \$</b>	<b>4 880 872 \$</b>	<b>3 976 877 \$</b>	<b>4 056 415 \$</b>	<b>4 137 543 \$</b>	<b>4 220 294 \$</b>	<b>4 304 700 \$</b>	<b>4 390 794 \$</b>	<b>4 478 610 \$</b>
Retour des redevances à l'élimination (financement des actions du PGMR)	137 700 \$	140 454 \$	143 263 \$	146 128 \$	149 051 \$	152 032 \$	155 073 \$	158 174 \$	161 337 \$	164 564 \$
Compensation de la collecte sélective	568 274 \$	579 639 \$	591 232 \$	603 057 \$						
Subvention pour la valorisation des matières organiques	500 000 \$									
Autres revenus (gestion du LET, plateforme CRD, etc.)	417 925 \$	426 283 \$	434 809 \$	443 505 \$	452 375 \$	461 423 \$	470 651 \$	480 064 \$	489 665 \$	499 459 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 623 898 \$</b>	<b>1 146 376 \$</b>	<b>1 169 304 \$</b>	<b>1 192 690 \$</b>	<b>601 426 \$</b>	<b>613 454 \$</b>	<b>625 724 \$</b>	<b>638 238 \$</b>	<b>651 003 \$</b>	<b>664 023 \$</b>
<b>Total des dépenses-revenus</b>	<b>2 176 377 \$</b>	<b>3 393 694 \$</b>	<b>3 711 568 \$</b>	<b>2 784 188 \$</b>	<b>3 454 989 \$</b>	<b>3 524 089 \$</b>	<b>3 594 571 \$</b>	<b>3 666 462 \$</b>	<b>3 739 791 \$</b>	<b>3 814 587 \$</b>

# CHAPITRE 5

## Suivi et surveillance de la mise en œuvre



## 12 PILOTAGE ET SUIVI DU PGMR

L'article 53.9 de la LQE précise qu'un système de surveillance et de suivi du plan doit être inclus dans le PGMR. Il doit permettre de vérifier périodiquement sa mise en œuvre et sa performance.

Le *Plan d'action 2024-2031* de la MRC de Charlevoix-Est est associé à un plan de suivi et de surveillance de la mise en œuvre, qui vise notamment à :

- Vérifier la mise en application du PGMR;
- Vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la MRC;
- Vérifier l'efficacité des mesures;
- Identifier les dysfonctionnements et les problèmes rencontrés.

### 12.1 MÉTHODOLOGIE

En tout premier lieu, une procédure de suivi et de surveillance de la mise en œuvre devra être élaborée et adoptée par la MRC afin de définir de façon officielle les rôles des différentes parties prenantes.

Le suivi sera réalisé par le directeur du Comité de gestion des matières résiduelles sur la base de données ou de compilation de données fournies par les municipalités et la MRC. Le suivi du déploiement opérationnel du PGMR doit être simple et rapide. Les indicateurs retenus pour évaluer le niveau de réalisation de chaque mesure se basent sur des données réelles facilement accessibles.

### 12.2 INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Différents types d'indicateurs ont été définis afin de suivre en continu la mise en œuvre et la performance.

**Tableau 67 : Type d'indicateurs de suivi du plan d'action**

Niveau et type d'indicateurs	Objectifs des indicateurs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Faire état du niveau de réalisation des mesures définies par la MRC : réalisée, non réalisée, en cours, abandonnée, reportée.
Indicateurs de performance	Quantifier la performance des actions des mesures notamment pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés et rendre compte des progrès réalisés par la MRC.

Un ou plusieurs indicateurs sont associés à chaque mesure du *plan d'action 2024-2031*. Ils sont détaillés dans les fiches d'action de chaque mesure, présentées à l'annexe 9 et par mesure dans le tableau synthèse du *plan d'action 2024-2031* à l'annexe 8.

### **12.3 RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE**

Le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* prévoit que la MRC qui est l'autorité responsable du PGMR, doit transmettre le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. Le rapport de suivi présentera l'avancement de chaque mesure du plan d'action illustré avec commentaires. De plus, le document inclura une synthèse globale présentant les faits saillants en gestion de matières résiduelles de l'année écoulée (événements réalisés, nouveaux programmes et services implantés, résultats d'études, etc.) ainsi que le suivi des indicateurs de la mise en œuvre et de la performance (quantité de matières résiduelles éliminée, quantité récupérée de matières recyclables par la collecte sélective, statistiques de fréquentation de l'écocentre, etc.).

### **12.4 COMMUNICATION AU PUBLIC**

Suite à la rédaction du rapport annuel par la MRC Charlevoix-Est, plusieurs communications seront réalisées afin d'informer les élus et les citoyens de la performance de la MRC et de l'avancement des mesures.

Une présentation succincte sera faite lors d'un conseil municipal une fois par année pour présenter les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR. De plus, une communication est prévue dans les bulletins municipaux et dans la section sur la gestion des matières résiduelles du site internet de la MRC.

## 13 ANNEXES

**Annexe 1** : Références utilisées – Description du territoire de planification

**Annexe 2** : Portrait des territoires d'intérêt écologique

**Annexe 3** : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

**Annexe 4** : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

**Annexe 5** : Recensement des usagers

**Annexe 6** : Hiérarchie des 3RVE – Mode de gestion des matières résiduelles

**Annexe 7** : Avancement et bilan du PGMR en vigueur

**Annexe 8** : Plan d'action 2024-2031 détaillé

**Annexe 9** : Fiches des mesures du Plan d'action 2024-2031

**Annexe 10** : Détail des coûts budgétisés des mesures du Plan d'action 2024-2031

# **ANNEXE 1**

## Références – Description du territoire de planification

Les références qui suivent sont présentées selon l'ordre qu'elles apparaissent dans les fiches *Portrait du territoire* de chaque composante.

## PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

### Coordonnées :

- Répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

### Superficie terrestre

- Statistiques Canada, Profil du recensement de la population en 2021
- Institut de la statistique du Québec, Profils statistiques par région et MRC géographiques
- Répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

## • PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

### Population totale, densité de population et perspectives démographiques

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, décret de population de 2019, basé sur les estimations de juillet 2019.
- Statistiques Canada, Profil du recensement de la population en 2021
- Institut de la statistique du Québec : Population et composantes démographiques projetées, scénario de référence A, (2016-2041)
- Institut de la statistique du Québec, Profils statistiques par région et MRC géographiques
- Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2021
- Site internet des municipalités, du CLD de la région ou de la MRC

## PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE

### Ménages, emplois, niveau de scolarité, âge, langue, revenus, employés et industrie

- Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2021
- Institut de la statistique du Québec, Profils statistiques par région et MRC géographiques
- Institut de la statistique du Québec, Revenu disponible des ménages et ses composantes, et Revenu disponible des ménages et ses composantes par habitant

### Fosses septiques

- Données fournies par la MRC et l'entrepreneur en charge de la collecte des boues de fosses septiques.

### Unités d'occupation et type d'habitation

- Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021

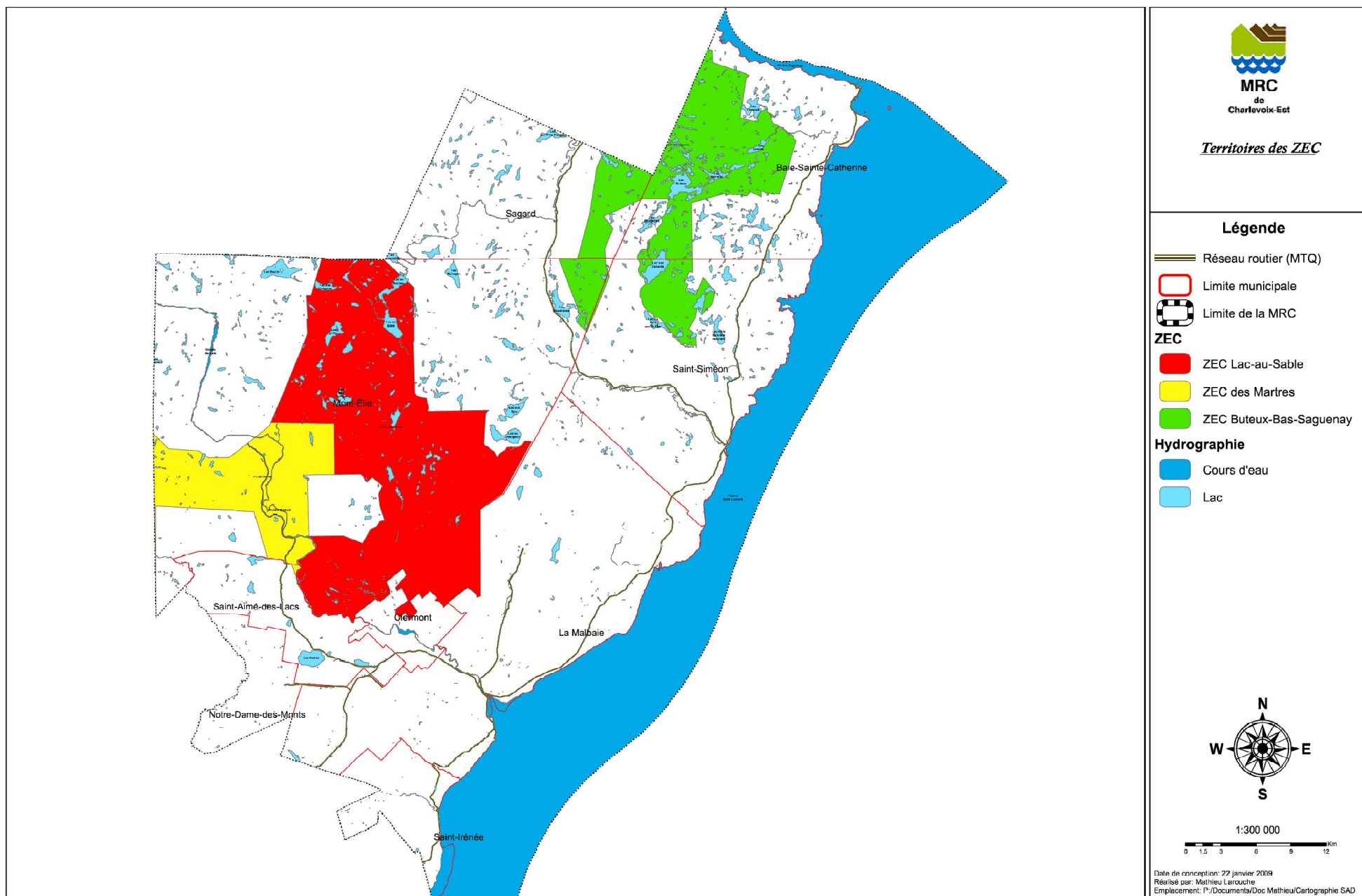


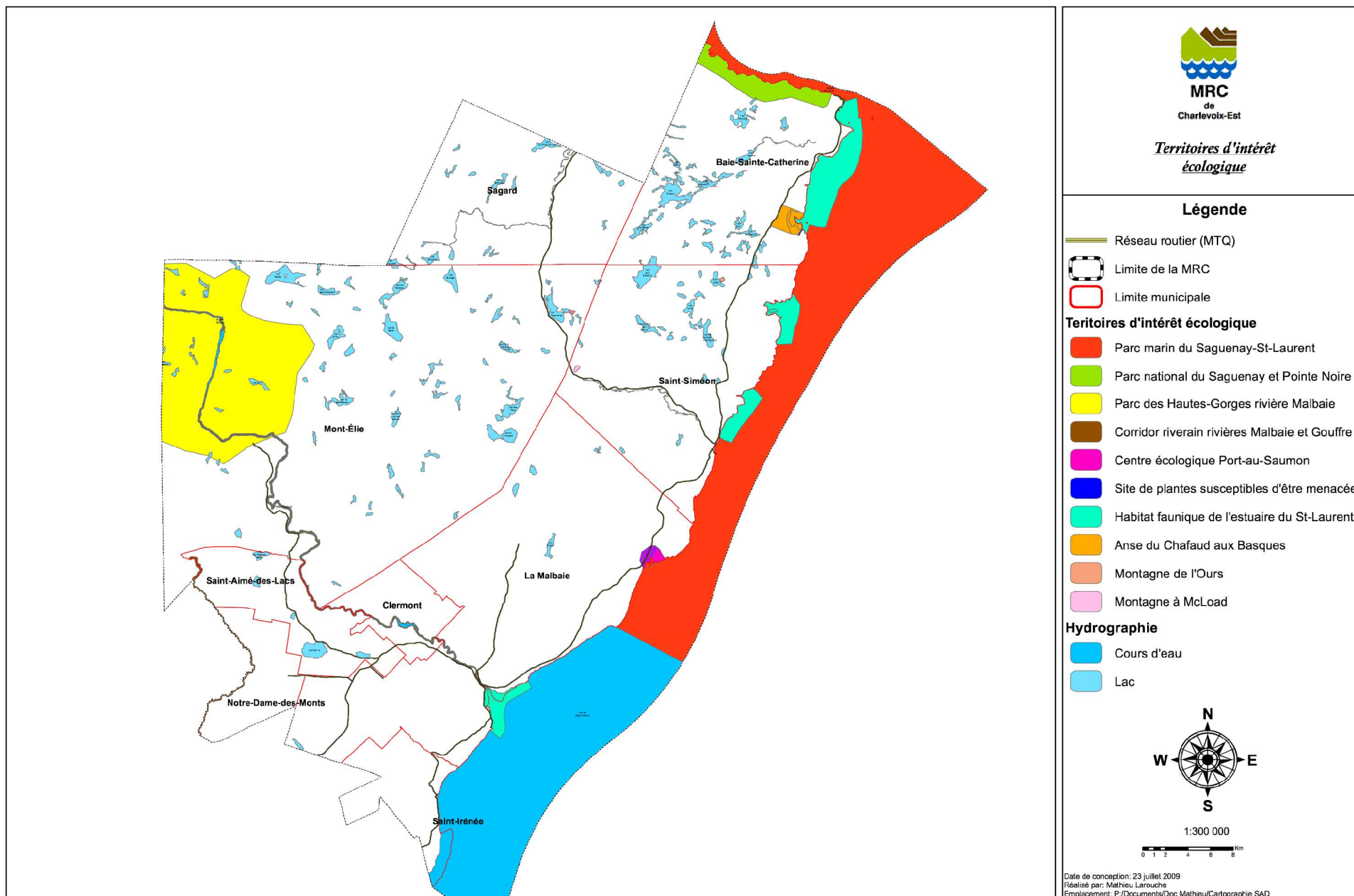
### **Recensement des ICI de la MRC**

- Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2021
- Site internet d'Emploi Québec – recherche des ICI par code SCIAN
- CLD Charlevoix-Est, Portrait socio-économique de la MRC de Charlevoix-Est
- Emploi Québec - Portrait de l'emploi de la MRC Charlevoix-Est et Faits saillants et données statistiques
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé 2017, MRC de Charlevoix-Est

# **ANNEXE 2**

## Portrait des territoires d'intérêt écologique





# **ANNEXE 3**

## **Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles**

## MRC DE CHARLEVOIX-EST

### Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

INTERVENANTS	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
		Hors MRC	MRC				
<b>Organismes gouvernementaux et parapublics</b>							
MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) Direction Régionale Capitale-Nationale et Chaudière Appalaches	1175, boulevard Lebourgneuf , bureau 100, Québec (Québec) G2K 0B7 Téléphone : 418 644-8844 Télécopieur : 418 646-1214 capitale-nationale@mddefp.gouv.qc.ca	X		Québec	Planification	Politique régionale de gestion des matières résiduelles et informations	N/A
RECYC-QUÉBEC	Siège social 300, rue Saint-Paul, Bureau 411, Québec (Québec) G1K7R1 Téléphone : 418 643-0394 Télécopieur : 418 643-6507 info@recyc-quebec.gouv.qc.ca	X		Québec	Planification	Politique régionale de gestion des matières résiduelles et informations	N/A
<b>Organismes municipaux</b>							
MRC de Charlevoix Est	172, boulevard Notre-Dame Clermont (Québec) G4A 1G1 Téléphone : 418 439-3947		X	Clermont	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	Compétences complètes liées à la gestion des matières résiduelles
Municipalité Baie-Sainte-Catherine	308, rue Leclerc Baie-Sainte-Catherine (Québec) GOT 1A0 Téléphone : 418 620-5020		X	Baie-Sainte-Catherine	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	Point de dépôt RDD
Ville de Clermont	2, rue Maisonneuve Clermont (Québec) G4A 1G6 Téléphone : 418 439-3931		X	Clermont	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	<i>Écocentre permanent au lieu d'enfouissement technique (LET) de Clermont</i>
Ville de La Malbaie	515, boulevard de Comporté La Malbaie (Québec) G5A 1L9 Téléphone : 418 665-3747		X	La Malbaie	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	Point de dépôt RDD Écocentre saisonnier de La Malbaie
Municipalité Notre-Dame-des-Monts	15, rue Principale Notre-Dame-des-Monts (Québec), GOT 1L0 Téléphone : 418 489-2011		X	Notre-Dame-des-Monts	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	Point de dépôt RDD
Municipalité Saint-Aimé-des-Lacs	119, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs (Québec), GOT 1S0 Téléphone : 418 439-2229		X	Saint-Aimé-des-Lacs	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	Point de dépôt RDD
Municipalité Saint-Irénée	475, rue Principale Saint-Irénée (Québec), GOT 1V0 Téléphone : 418 620-5015		X	Saint-Irénée	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	Point de dépôt RDD

INTERVENANTS	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
		Hors MRC	MRC				
Municipalité Saint-Siméon	502, rue Saint-Laurent, C.P. 98 Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0 Téléphone : 418 620-5010		X	Saint-Siméon	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	Écocentre saisonnier de Saint-Siméon
TNO de Sagard et du Mont-Élie	172, boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1 Téléphone : 418 439-3947		x	Clermont	N/A	N/A	N/A
<b>Groupes environnementaux</b>							
Organisme du bassin versant Charlevoix-Montmorency	4 Place de l'Église, Baie-Saint-Paul G3Z 1T2, Québec Téléphone: 418-435-8334	x		Baie-Saint-Paul	Information, sensibilisation et éducation relative à l'environnement	Service-conseils et information	N/A
Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)	15, rue du Ravin La Malbaie, Québec, G5A 1W8 Téléphone : 418-633-1423		x	La Malbaie	Information, sensibilisation et éducation relative à l'environnement	Service-conseils et information	N/A
Synergie 138	11, Saint-Jean-Baptiste, Local 208, Baie-Saint-Paul (Québec), G3Z 1M1 Téléphone : 418-435-4033	x		Baie-Saint-Paul	Économie circulaire	Porté par les quatre SADC du territoire, vise à stimuler l'efficacité et l'innovation par l'économie circulaire	N/A
Conseil régional de l'environnement de la Capitale Nationale	870 avenue De Salaberry Québec (Québec), G1R 2T9 Téléphone : 418-524-7113	x		Québec	Information, sensibilisation et éducation relative à l'environnement	Défenses des droits environnementaux, développement durable, information et sensibilisation	N/A
<b>Organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale</b>							
Centre-Femmes-aux-Plurielles	62, rue de la Grève, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-7459		X	La Malbaie	Réemploi	Récupération de meubles, électroménagers	Boutique/entrepôt
Service d'aide communautaire de Charlevoix-Est	135 rue Doucet, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-4197		X	La Malbaie	Réemploi	Récupération de vêtements, jouets, livres, articles de cuisine, de décoration, redistribution alimentaire (frigo collectif), aide financière	Boutique/entrepôt
Friperie L'Essentielle	St-Fidèle (Québec) Téléphone : 418 434-2535		x	La Malbaie	Réemploi	Récupération de vêtements	Boutique/entrepôt
Comptoir vestimentaire de Clermont	Sous-sol de l'église de Clermont, 17-51 Rue Saint-Philippe, Clermont (Québec), G4A 1A4 Courriel : margaud56@hotmail.com		x	Clermont	Réemploi	Récupération de vêtements	Boutique/entrepôt
Société St-Vincent de Paul	353, Saint-Étienne, C.P. 250, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-3803		X	La Malbaie	Réemploi	Récupération de vêtements	Boutique/entrepôt

INTERVENANTS	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
		Hors MRC	MRC				
	116, rue Principale, C.P.10, St-Irénée (Québec) Téléphone : 418 665-3809		X	Saint-Irénée	Réemploi	Récupération de vêtements	Boutique/entrepôt
	605, rue Richelieu C.P. 1172, Pointe-au-Pic (Québec)		X	La Malbaie	Réemploi	Récupération de vêtements	Boutique/entrepôt
	Secteur Cap-À-L'Aigle 353, rue St-Étienne, La Malbaie (Québec)		x	La Malbaie	Réemploi	Récupération de vêtements	Boutique/entrepôt
Friperie La Jovet	École Fernand-Saindon, 85, rue Notre-Dame, Notre-Dame-des-Monts (Québec), G0T 1L0 Téléphone : 418-439-4148		x	Notre-Dame-des-Monts	Réemploi	Récupération de vêtements	Boutique/entrepôt
Écocentre de Saint-Urbain	7 Rue du Parc Industriel, Saint-Urbain, QC G0A 4K0 Téléphone : 418-435-2639 poste 6012	x		Saint-Urbain	Réemploi	Friperies et ressourceries	Boutique/entrepôt
Coop Agrivoix	2190, boul. de Comporté La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 439-3991		X	La Malbaie	Réemploi	Récupération de batteries automobiles	Boutique/entrepôt
<b>Entreprises de collecte et transport des matières résiduelles</b>							
Aurel Harvey & fils	544, ch. De la Vallée La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-4461		X	La Malbaie	Collecte et transport des matières résiduelles	Location conteneurs pour résidus de CRD Service de collecte des ordures ménagères des matières recyclables	N/A
Déneigement Clément Néron	209 Blvd Notre-Dame Clermont (Québec) G4A 1E9 Téléphone: 418-439-2168		X	Clermont	Collecte et transport des matières résiduelles	Collecte de résidus verts et encombrants	N/A
Pointco inc.	176, boul Notre-DameClermont, (QC) G4A 1G1Téléphone : 418-439-1155		x	Clermont	Collecte et transport des matières résiduelles	Service de collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, et des matières organiques	N/A
GFL Environmental inc.	10930 Rue Sherbrooke E Montréal-Est, (QC) H1B 1B4 Téléphone : 450-645-3182	x		Montréal	Collecte et transport des matières résiduelles	Service de collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, et des matières organiques	N/A
Éric Tremblay	44 chemin Saint-Laurent, Baie-Saint-Paul (Québec) Téléphone : 418-435-3399	X		Baie-Saint-Paul	Collecte et transport des matières résiduelles	Location conteneurs pour résidus de CRD Service de collecte des ordures ménagères des matières recyclables	N/A
<b>Entreprise de mise en valeur des matières résiduelles</b>							



INTERVENANTS	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
		Hors MRC	MRC				
Produits Forestiers Résolu	100, rue Donohue Clermont (Québec) G4A 1A7 Téléphone : 418 439-5300		X	Clermont	Recyclage	Traitement des boues papetières in situ. Producteur de papier journal, papiers pour usages spéciaux, pâte commerciale et produits du bois	Traitement des boues papetières in situ
Denis Lavoie, Centre de récupération D.L.	495, rg St-Charles, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-7420		X	La Malbaie	Recyclage	Recyclage de métaux	N/A
André Girard, Laurent Girard & fils	121, rue de la Colline, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 436-0443 418 665-3685		X	La Malbaie	Recyclage	Recyclage de métaux	N/A
S. Larno Inc.	458, chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-7212		X	La Malbaie	Recyclage	Recyclage de métaux	N/A
Pépinière Charlevoix inc.	2375, boul. de Comporté La Malbaie (Québec) G5A 3C6 Téléphone : 418 439-4646		X	La Malbaie	Récupération et valorisation	Récupération et valorisation de sapins de Noël	N/A
Ferme Grégoire Fortin & fils	108 Ch Des Lacs Clermont (Québec) G4A1A9		X	Clermont	Compostage	Gestion de tous types de résidus compostables issus des activités de la ferme	Centre de compostage
Comospro inc.	2375, boulevard de Comporté La Malbaie (Québec) G5A 3C6 Téléphone : 418 439-4646		X	La Malbaie	Compostage	Tous types de résidus compostables	Centre de compostage
Les Entreprises Réjean Martel	220, rue de Rotterdam Saint-Augustin-De-Desmaures Québec, G3A 1T4 Téléphone: 418-843-6141	X		Saint-Augustin-De-Desmaures	Récupération et valorisation	Terre, sable, béton, asphalté, brique, métaux, bois, inter-bloc, etc.	Service de location de conteneurs maritimes Valorisation de débris CRD
<b>Entreprises d'élimination des matières résiduelles</b>							
MRC Charlevoix Est	LET de Clermont 119, chemin Snigole Clermont (Québec) G4A 1B1		X	Clermont	Élimination	Opération du LET	Lieu d'enfouissement des matières résiduelles
<b>Entreprises de collecte et transport des boues</b>							
Sani-Charlevoix	12, rue du Parc Industriel Saint-Urbain (Québec) GOA 4K0 Téléphone : 418 639-2731	X		Saint-Urbain	Collecte et transport des boues	Vidange et transport des boues de fosses septiques	N/A
<b>Entreprises de traitement des boues et des eaux</b>							
Sani-Charlevoix	Chemin st-louis, Sainte-Irénée (Québec) Téléphone : 418 639-2731		X	Saint-Irénée	Traitement des boues	Traitement des boues de fosses septiques	Centre régional de traitement des boues de fosses septiques

# **ANNEXE 4**

## **Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles**

## MRC DE CHARLEVOIX-EST

### Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

INFRASTRUCTURES			Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Matières acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi
Catégories des installations	Propriétaire de l'installation	Exploitant de l'installation	Adresse l'installation	Hors MRC	MRC					
<b>Mise en valeur des matières résiduelles</b>										
Centre de tri des matières recyclables	Centre de tri - Société V.I.A inc.	N/A	1200 des Riveurs, Lévis, QC G6V 9G2 Téléphone : 418 833-0421	X		Lévis	Récupération	Matières recyclables (Charte RECYC-QUÉBEC) Capacité de 70 000 tonnes par année	Région de Québec	Résidentiel et ICI
Centre de tri de CRD	AIM	N/A	220, rue Rotterdam, Saint-Augustin-de-Desmaures, QC G3A 1T4 Téléphone : 418 843-6141	x		Saint-Augustin-de-Desmaures	Récupération	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) Capacité de 100 000 tonnes par année	Région de Québec	ICI et entrepreneurs
Centre de tri de CRD	Services Matrec inc. (GFL)	N/A	2222, rue Lavoisier, Québec, QC G1N 4H2 Téléphone : 418 681-1011	x		Québec	Récupération	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) Capacité de 80 000 tonnes par année	Région de Québec	ICI et entrepreneurs
Centre de tri de CRD	Services Matrec inc. (GFL)	N/A	1700, boulevard Jean-Talon Ouest, Québec, QC G2K 2L8 Téléphone : 418 628-5261	x		Québec	Récupération	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) Capacité de 80 000 tonnes par année	Région de Québec	ICI et entrepreneurs
Centre de tri de CRD	Eddy Fugère	N/A	315, rue Jackson, Québec, QC G1N 4C4 Téléphone : 418 683-3981	x		Québec	Récupération	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) Capacité de 80 000 tonnes par année	Région de Québec	ICI et entrepreneurs
Écocentre saisonnier de la Malbaie	MRC	MRC	1200, boulevard Kane, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 439-3947 option 2		X	La Malbaie	Récupération	matériaux de construction; métaux; encombrants domestiques : électroménagers, meubles, télévisions, articles de sport; résidus verts : gazon, branches, plantes, sol non contaminé; déchets électroniques : ordinateurs et périphériques, téléphones cellulaires, appareils rechargeables; résidus domestiques dangereux : piles, batteries, peinture, huiles, solvants, pesticides, etc.; ampoules fluocompactes, fluorescents; pneus de véhicules de promenade.  Note : Pour les matières dangereuses (piles, peintures, huiles, etc.) le service est gratuit dans tout le réseau.	La Malbaie	Citoyens

INFRASTRUCTURES			Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Matières acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi
Catégories des installations	Propriétaire de l'installation	Exploitant de l'installation	Adresse l'installation	Hors MRC	MRC					
Écocentre saisonnier de Saint Siméon	MRC	MRC	368 rue Bergeron, Saint-Siméon (Québec) Téléphone : 418 439-3947 option 2		X	Saint-Siméon	Récupération	Même que l'écocentre de la Malbaie	Saint-Siméon	Citoyens
Écocentre permanent de Clermont	MRC	MRC	119, chemin Snigole Clermont (Québec) G4A 1B1 Téléphone : 418 439-3947 option 2		X	Clermont	Récupération	Même que l'écocentre de la Malbaie	Clermont	Citoyens Entrepreneurs
Centre de compostage	Ferme Grégoire Fortin	Ferme Grégoire Fortin	108 Ch Des Lacs Clermont (Québec) G4A1A9		X	Clermont	Récupération	Toutes types de résidus compostables issus des activités de la ferme	Clermont	Seulement ses matières résiduelles sont compostées
Centre de compostage	Compospro inc.	Compospro inc.	2375, boulevard de Comporté La Malbaie (Québec) G5A 3C6 Téléphone : 418 439-4646		X	La Malbaie	Récupération	Toutes types de résidus compostables	Région de Charlevoix	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Bacs de collecte RDD	N/A	Bureau municipal 308, rue Leclerc (Québec)		X	Baie-Sainte-Catherine	Récupération	Peinture, huiles, contenants et filtres à huiles, piles, batteries et lampes fluocompactes	Baie-Sainte-Catherine	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Bacs de collecte RDD	N/A	Garage municipal 250, chemin de la Vallée		X	La Malbaie	Récupération	Peinture, huiles, contenants et filtres à huiles, piles, batteries et lampes fluocompactes	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Bacs de collecte RDD	N/A	Garage municipal 98, rue Notre-Dame		X	Notre-Dame-des-Monts	Récupération	Peinture, huiles, contenants et filtres à huiles, piles, batteries et lampes fluocompactes	Notre-Dame-des-Monts	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Bacs de collecte RDD	N/A	Bureau municipal 119, rue Principale		X	Saint-Aimé-des-Lacs	Récupération	Peinture, huiles, contenants et filtres à huiles, piles, batteries et lampes fluocompactes	Saint-Aimé-des-Lacs	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Bacs de collecte RDD	N/A	Garage municipal 90, chemin des Bains		X	Saint-Irenée	Récupération	Peinture, huiles, contenants et filtres à huiles, piles, batteries et lampes fluocompactes	Saint-Irenée	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Coop Agrivoix	N/A	2190, boul. de Comporté La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 439-3991		X	La Malbaie	Récupération	Batteries d'automobiles	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	NAPA Pièces d'auto	N/A	1980, boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-4475		X	La Malbaie	Récupération	Batteries d'automobiles	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Canadian Tire	N/A	375, boul. de comporté, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-6483		X	La Malbaie	Récupération	Batteries d'automobiles Huiles usées et filtre	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - RDD	SOLUGAZ inc.	N/A	4, de la Rivière, (Parc industriel), Clermont (Québec) Téléphone : 418 439-3637		X	Clermont	Récupération	Bonbonnes de propane	Clermont	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - RDD	Supérieur Propane	N/A	2300, boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 439-3963		X	La Malbaie	Récupération	Bonbonnes de propane	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - RDD	Équipement Charlevoix inc.	N/A	2520, boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 439-5050		X	La Malbaie	Récupération	Bonbonnes de propane	La Malbaie	Résidentiel et ICI

INFRASTRUCTURES			Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Matières acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi
Catégories des installations	Propriétaire de l'installation	Exploitant de l'installation	Adresse l'installation	Hors MRC	MRC					
Points de dépôts - Produits sous REP	Bureau de la MRC de Charlevoix-Est	N/A	172, boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) Téléphone : 418 439-3947		X	Clermont	Récupération	Piles	Clermont	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Photo ABS Itée	N/A	Place Charlevoix, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-4111		X	La Malbaie	Récupération	Piles	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - Produits sous REP	Équipement GMM inc. (piles rechargeables seulement)	N/A	505, rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-6492		X	La Malbaie	Récupération	Piles	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - récupérateurs	Denis Lavoie, Centre de récupération D.L.	N/A	495, rg St-Charles, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-7420		X	La Malbaie	Récupération	Métaux	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - récupérateurs	André Girard, Laurent Girard & fils	N/A	121, rue de la Colline, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 436-0443 /418 665-3685		X	La Malbaie	Récupération	Métaux	La Malbaie	Résidentiel et ICI
Points de dépôts - récupérateurs	S. Larno Inc.	N/A	458, chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) Téléphone : 418 665-7212		X	La Malbaie	Récupération	Métaux	La Malbaie	Résidentiel et ICI
<b>Élimination des matières résiduelles</b>										
Lieu d'enfouissement technique (LET)	LET de Clermont		119, chemin Snigole Clermont (Québec) G4A 1B1		X	Clermont	Élimination	Ordures	Municipalités locales de la MRC	ICI, résidentiel, CRD
<b>Traitement des eaux usées et des boues</b>										<b>Débit moyen (m3/j)</b>
Traitement des eaux usées - étangs aérés	Municipalité	Municipalité			X	Clermont	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées	Clermont	1 921
Traitement des eaux usées - station mécanisée	Municipalité	Municipalité			X	La Malbaie	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées	La Malbaie	9 249
Traitement des eaux usées - étangs aérés	Municipalité	Municipalité			X	Notre-Dame-des-Monts	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées	Notre-Dame-des-Monts	285
Traitement des eaux usées - étangs aérés	Municipalité	Municipalité			X	Saint-Aimé-des-Lacs	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées	Saint-Aimé-des-Lacs	445
Traitement des eaux usées - étangs aérés	Municipalité	Municipalité			X	Saint-Irenée	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées	Saint-Irenée	484
Traitement des eaux usées - étangs aérés	Municipalité	Municipalité			X	Saint-Siméon	Traitement des eaux usées et des boues	Eaux usées	Saint-Siméon	1 320
Centre régional de traitement des boues de fosses septiques	Sani-Charlevoix	Sani-Charlevoix	Chemin st-louis, Sainte-Irénée (Québec) Téléphone : 418 639-2731		X	Saint-Irenée	Traitement des eaux usées et des boues	Boues de fosses septiques	N/A	N/A
Traitement des boues industrielles	Produits Forestiers Resolu	N/A	100, rue Donohue Clermont (Québec) G4A 1A7 Téléphone : 418 439-5300		X	Clermont	Traitement des eaux usées et des boues	Traitement des boues papetières in situ	N/A	N/A

# **ANNEXE 5**

## **Recensement des usagers 2021**



COLLECTE DES DÉCHETS 2022																		
RECENSEMENT DES USAGERS COMMERCES SEPTEMBRE 2021																		
Municipalités	La Malbaie		Clermont		SADL		NDDM		TNO		St-Siméon		BSC		St-Irénée		TOTAL	TOTAL
Types d'usagers																		
Usagers ordinaires (facteur de base)	4527	4527	1495	1495	494	494	366	366	200	200	653	653	122	122	389	389	8246	8246
Usagers saisonniers (0,65)	331	331	0	0	275	275	53	53	0	0	139	139	28	28	80	80	906	906
Hôtels-motels avec salle à manger (1,8)	11	21	1	1,89	2	1	0	0	0	0	10	10	2	2	2	1	28	37
Nombre de chambres (0,14)	745	1409	9	17	26	17	0	0	0	0	70	70	34	34	21	13	905	1560
Hôtels-motels sans salle à manger (1,8)	29	55	1	2	0	0	0	0	0	0	11	11	9	9	6	4	56	81
Nombre de chambres (0,12)	448	847	3	6	0	0	0	0	0	0	135	135	67	67	27	17	680	1072
Restaurants (2,4)	21	40	3	6	1	1	0	0	0	0	4	4	3	3	1	1	33	54
Nombre de places (0,09)	1460	2761	191	361	0	0	0	0	0	0	301	301	170	170	66	42	2188	3635
Casse-croûte (1,8)	4	8	1	2	1	1	0	0	0	0	3	3	1	1	1	1	11	15
Catégorie no 2 (4)	33	62	14	26	2	1	2	1	1	0,6	13	13	3	3	3	2	71	110
Catégorie no 3 (1,6)	120	227	25	47	4	3	5	3	1	0,6	12	12	0	0	1	1	168	293
Garages (7,3)	24	45	17	32	4	3	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	47	82
Gaz-bar (1,6)	3	6	2	3,78	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	7	11
Quincailleries (9,6)	4	8	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	5	9
Épiceries/Dépanneurs (9,8)	8	15	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	13	19
Supermarchés (20)	2	4	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6
Salons coiffure & esthétique (1,6)	17	32	13	25	3	2	1	1	0	0	5	5	0	0	2	1	41	66
Catégorie no 1 (5)	139	263	33	62	7	4	0	0	0	0	10	10	1	1	7	4	197	345
Campings (6)	4	8	1	2	2	1	1	1	0	0	4	4	1	1	0	0	13	16
Nombre de places (0,08)	569	1076	34	64	154	98	9	6	0	0	247	247	50	50	0	0	1063	1541
Pourvoiries (n° chalets x 0,50)	9	17	0	0	1	1	0	0	57	36	11	11	27	27	0	0	105	92
Centre communautaire ou culturel (2)	7	13	6	11	1	1	0	0	1	1	2	2	1	1	1	1	19	29
Hôtels de ville & garages municipaux (4)	5	9	2	4	2	1	2	1	0	0	2	2	1	1	2	1	16	20
Édifices gouvernementaux (12)	7	13	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	1	1	12	19
Écoles primaires (10)	2	4	1	2	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	7	9
Écoles secondaires (100)	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Cégep (10)	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Résidences personnes âgées	2	4	2	4	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	6	9
Nombre de lits (0,60)	56	106	58	110	0	0	10	6	0	0	17	17	0	0	0	0	141	239
Hôpital	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Nombre de lits (0,60)	36	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	68
Industries ou manufactures (20)	1	2	1	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3	4
Aréna (12,2)	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Parc - Sépaq (100)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Total population équivalente	6940	8892	2073	2588	823	769	459	438	356	299	1088	1088	290	290	573	525	12604	14888

Note : Sépaq (100 000 visiteurs/365 jours/converti en usagers ordinaires)

Note : Pour le secteur des pourvoiries le service de cueillette des déchets étant partiel un facteur de 0,50 est appliqué.

   Nouveau facteur

55 collectes = 1 (St-Siméon, Baie-Ste-Catherine)

35 collectes = 0,636

(St-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts, St-Irénée, Sagard)

104 collectes = 1,891 (Malbaie, Clermont)

# **ANNEXE 6**

## **Hiérarchie des 3RVE – Mode de gestion des matières résiduelles**



Les tableaux ci-dessous présentent les modes de gestion selon la hiérarchie des 3RV-E pour chaque type de matières résiduelles et pour chaque secteur.

### Secteur résidentiel

Types de matières résiduelles	Réduction à la source Réemploi	Recyclage	Valorisation	Élimination
<b>Matières recyclables (collecte sélective et consigne)</b>				
Papier/Carton		x		x
Métal		x		x
Plastique		x		x
Verre		x		x
<i>Rejets — Collecte sélective</i>				x
<b>Matières organiques</b>				
Branches	x	x		x
Résidus verts	x	x		x
Résidus alimentaires	x	x		x
Autres résidus compostables	x	x		x
<i>Rejets — Matières organiques</i>				x
<b>Textiles</b>	x			x
<b>Résidus encombrants</b>				
Métalliques		x		x
Non-Métalliques		x		x
<i>Rejets — Résidus encombrants</i>				x
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD)</b>				
RDD		x		x
<i>Rejets — RDD</i>				x
<b>Autres matières résiduelles</b>			x	x
<b>Résidus ultimes</b>				x

## Secteur ICI

Types de matières résiduelles	Réduction à la source Réemploi	Recyclage	Valorisation	Élimination
<b>Matières recyclables (collecte sélective et rejets industriels)</b>				
Papier/Carton		x		x
Métal		x		x
Plastique		x		x
Verre		x		x
<i>Rejets — Collecte sélective</i>				x
<b>Matières organiques</b>				
Résidus verts		x		x
Résidus alimentaires		x		x
Autres résidus organiques		x		x
<i>Rejets — Matières organiques</i>				x
<b>Autres matières résiduelles</b>		x	x	x
<b>Résidus ultimes</b>				x

## Secteur CRD

Types de matières résiduelles	Réduction à la source Réemploi	Recyclage	Valorisation	Élimination
<b>Agrégats :</b>				
Béton, brique, résidus de travaux routiers, etc,...		x		x
<b>Non-agrégats :</b>				
Bois de construction		x		x
Gypse			x	x
Bardeaux d'asphalte			x	x
Autres résidus (verre plat, céramique, plastique, papier-carton)			x	x
Résidus de bois de seconde transformation			x	x
Rejets de centre de tri				x
<i>Particules fines (matériaux de recouvrement)</i>			x	

## **ANNEXE 7**

# **Avancement et bilan du PGMR en vigueur**

N° mesure	Description	Type	Responsable	Échéancier PGMR	État d'avancement	Commentaire
1	Poursuivre la mise en place de mesures de réduction à la source	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Michel Boulianne Mélicca Ouellet	2015-2019	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>17 demandes au programme de couches lavables bonifié financièrement en 2020;</li> <li>Une trousse de réduction du gaspillage alimentaire a été ajouté au site Web <a href="http://www.mescollectes.ca">www.mescollectes.ca</a></li> <li>Le site Web <a href="http://www.mescollectes.ca">www.mescollectes.ca</a> devrait proposer plus de solutions de réduction à la source.</li> </ul>
2	Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Collectes, services et installations	Michel Boulianne Mélicca Ouellet	2015-2019	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vente de 11 composteurs domestiques et de 6 bacs de comptoir en 2020, et ce, à la moitié du prix coûtant;</li> <li>Une campagne de compostage domestique a été élaborée et elle est prête à être lancée en avril 2021.</li> <li>L'herbicyclage est promu sur le site Web <a href="http://www.mescollectes.ca">www.mescollectes.ca</a>.</li> </ul>
3	Adopter et appliquer une Politique environnementale pour la MRC et les municipalités	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Michel Boulianne	2017	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certification ICI ON RECYCLE du siège social de la MRC à renouveler en 2021, celle de la ville de La Malbaie et de Saint-Irénée à compléter. Les autres municipalités de la MRC seront certifiées éventuellement;</li> <li>Achat responsable pour le matériel de bureau de la MRC;</li> <li>Une politique régionale pourrait être proposée aux municipalités.</li> </ul>
4	Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Michel Boulianne	2016	Terminée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons bénéficié de deux subventions de la Table de récupération hors foyers. Nous avons ainsi installé 8 îlots de tri des matières;</li> <li>Plusieurs places publiques pourraient installer soit des bacs bleus ou des îlots multi-matières.</li> </ul>

N° mesure	Description	Type	Responsable	Échéancier PGMR	État d'avancement	Commentaire
5	Favoriser la tenue d'évènements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Michel Boulianne	2016	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt gratuit de bacs bleus et verts lors de plusieurs évènements écoresponsables;</li> <li>• Un guide sur la tenue d'évènements écoresponsables pourrait être diffusé sur le site <a href="http://www.mescollectes.ca">www.mescollectes.ca</a>;</li> <li>• La Réserve de la biosphère de Charlevoix a réalisé la certification écoresponsable de 3 évènements en 2020 : Festival au Cœur des arts de Saint-Siméon, Rallye de Charlevoix et le Challenge Casino;</li> </ul>
6	Accentuer le programme de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel tout en favorisant la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Michel Boulianne Mélicca Ouellet	2015-2019	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référencement au site Web de la MRC sur tous les sites Web des municipalités;</li> <li>• Mise à jour continue du site Web <a href="http://www.mescollectes.ca">www.mescollectes.ca</a>;</li> <li>• Envoi en publipostage de l'information sur le réseau des écocentres;</li> <li>• En 2020, le nombre de publications Facebook concernant la GMR a été d'environ 43;</li> <li>• En 2020, 8 communiqués sur notre site WEB dans le journal et la radio locaux;</li> <li>• Exemples de communication : publications du Fonds écoléader pour les pratiques d'affaires écoresponsables, des capsules réalisées par un journaliste local M. Boulet, des articles en lien avec la valorisation des matières et les centres de tri, mises à jour des versions des calendriers de collecte des déchets et du recyclage, des encombrants et des résidus verts, des annonces d'ouverture et de fermeture du réseau des écocentres, inclusion au site WEB d'une vidéo et d'une trousse d'action pour contrer la</li> </ul>

N° mesure	Description	Type	Responsable	Échéancier PGMR	État d'avancement	Commentaire
						réduction du gaspillage alimentaire et des modifications de la section sur les appareils électroniques (TIC).
7	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles enfouies au LET de Clermont	Acquisition de connaissances	Michel Boulianne Firme externe	2019	Non débutée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas réalisé.</li> <li>• Au budget 2021 en attente de la fin de la Covid</li> </ul>
8	Poursuivre le déploiement du programme de gestion et de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC et soutenir la valorisation des boues municipales	Collectes, services et installations	Michel Boulianne Inspecteurs municipaux	2015-2019	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion et la valorisation des boues de fosses septiques sont étendues à l'ensemble de la MRC depuis 2014 et les mises en conformité des installations suivent leurs cours. 1 780 fosses septiques sur environ 2 600 ont été vidées en 2020;</li> <li>• Les discussions se poursuivre avec la ville de La Malbaie pour valoriser les boues de son usine d'épuration des eaux.</li> </ul>
9	Octroyer un mandat d'étude sur la gestion des matières organiques dans la MRC de Charlevoix Est pour étudier les scénarios optimaux de récupération et de valorisation des matières organiques et implanter le scénario retenu	Collectes, services et installations	Michel Boulianne Firme externe	2016-2018	Terminé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrat de collecte de déchets vient à échéance le 31 décembre 2019. Un nouveau contrat a été octroyé pour une durée de 2 ans;</li> <li>• Le contrat de collecte de déchets et des matières recyclables pour 2022 a été octroyé pour une durée d'une année;</li> <li>• Pour la collecte des matières organiques une étude comparative a été réalisée par Chamard entre les options suivantes: la collecte en sacs avec trieuse optique, en vrac avec un tri mécano-biologique (TMB), en bacs bruns et/ou avec des composteurs domestiques conclue que la collecte en vrac est avantageuse à plusieurs égards;</li> <li>• Conséquemment, la MRC abandonne l'idée de faire la collecte des matières</li> </ul>

N° mesure	Description	Type	Responsable	Échéancier PGMR	État d'avancement	Commentaire
						<p>organiques avec des sacs déposés dans le bac à déchets et triés par reconnaissance visuelle;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les comités GMR ont procédé à une visite d'une installation de TMB. Des pourparlers se poursuivent pour la réalisation éventuelle d'un projet pilote de collecte des matières organiques avec cette technologie. Le comité de gestion des matières résiduelles devrait statuer à ce sujet en 2021.</li> </ul>
10	Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) avec une meilleure communication	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Michel Boulianne Mélissa Ouellet	2015-2019	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le réseau des écocentres, les services de récupération des RDD sont bien connus;</li> <li>Toutefois, le réseau de dépôts municipaux de RDD de chaque municipalité l'est beaucoup moins et mériterait d'être davantage.</li> <li>Certains responsables des dépôts de RDD de la MRC ont reçu une formation en décembre 2020.</li> </ul>
11	Optimiser l'opération des deux écocentres saisonniers pour la récupération de différentes matières résiduelles (résidus encombrants, résidus verts, textiles, etc.)	Collectes, services et installations	Michel Boulianne Préposés aux écocentres	2015	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2020, l'écocentre situé à La Malbaie a reçu 3 483 visites, celui de Saint-Siméon 1 320 visites et l'écocentre de Clermont 2 744 visites;</li> <li>Envoi par publipostage de l'information sur le réseau des écocentres;</li> <li>Des matières prennent preneur dans le réseau des écocentres, et ce, sans système de suivi. La quantité de matières intéressantes pour le réemploi semble assez faible. Toutefois, il serait pertinent d'officialiser ce service l'instauration de</li> </ul>

N° mesure	Description	Type	Responsable	Échéancier PGMR	État d'avancement	Commentaire
						<p>magasins de réemploi dans chaque écocentre;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les textiles sont valorisés outre-mer grâce à une collaboration avec la MRC de Charlevoix par l'expédition d'un conteneur. Les textiles présents dans le conteneur proviennent des surplus des comptoirs vestimentaires de Clermont et La Malbaie.</li> </ul>
12	Adapter la réglementation existante en vue du bannissement de l'enfouissement des matières visées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (papier, carton, bois, gazon, matières organiques)	Mise à niveau réglementaire	Michel Boulianne	2015-2019	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réglementation sera adaptée pour les matières organiques lorsque celles-ci seront bannies de l'enfouissement par le gouvernement du Québec.</li> <li></li> </ul>
13	Engager un stagiaire qui participera à l'amélioration du taux de récupération global des matières recyclables des secteurs ICI et à la mise en œuvre de l'ensemble du PGMR	Mise en œuvre et suivi	Michel Boulianne	2015-2019	Pas débuté	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2021, la MRC débutera cette mesure avec un employé de la gestion des matières résiduelles.</li> </ul>
14	Mener une enquête auprès du secteur ICI pour évaluer les possibilités de maximisation de récupération des matières recyclables et les supporter concrètement dans leurs démarches	Collectes, services et installations	Michel Boulianne Réserve de la biosphère de Charlevoix (RBC)	2016-2017	Pas débuté	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2021, la MRC débutera cette mesure avec un employé de la gestion des matières résiduelles.</li> </ul>



N° mesure	Description	Type	Responsable	Échéancier PGMR	État d'avancement	Commentaire
15	Évaluer en partenariat avec la compagnie de Produits forestiers Résolu les possibilités de valorisation des cendres résultant de ses opérations	Acquisition de connaissances	Michel Boulianne Coline Tavernier	2016	Terminée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les cendres sont depuis 2017 valorisées par compostage. C'est en moyenne 127 tonnes métriques annuellement qui sont ainsi déviées de l'enfouissement.</li> </ul>
16	Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour les secteurs ICI	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Michel Boulianne Mélissa Ouellet	2015-2019	Non débutée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site <a href="http://www.mescollectes.ca">www.mescollectes.ca</a> devrait avoir un onglet d'information spécifique pour les ICI.</li> </ul>
17	Appuyer la certification ICI ON RECYCLE des ICI présents sur le territoire de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Michel Boulianne Réserve de la biosphère de Charlevoix	2016-2019	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>La MRC a encouragé la certification du Domaine Forget et des 16 établissements de la Commission scolaire de Charlevoix;</li> <li>Ébauche de la Certification ICI des municipalités de La Malbaie et de Saint-Irénée.</li> </ul>
18	Étudier les possibilités de récupération des plastiques agricoles existants et évaluer la pertinence d'un programme de récupération adapté au territoire de la MRC	Acquisition de connaissances	Michel Boulianne UPA	2018	Terminée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion avec le regroupement Synergie 138 de la SADC. L'UPA via Agri-Récup veut être responsable de leurs matières;</li> <li>La MRC, en collaboration avec les distributeurs de produits agricoles et de la MRC de Charlevoix, a encouragée la récupération de contenants dans ces établissements et au tirage d'un prix parmi les entreprises agricoles ayant participées à la récupération.</li> </ul>
19	Mettre en place de nouvelles installations pour augmenter la récupération et valorisation des débris de CRD	Collectes, services et installations	Michel Boulianne	2015	Terminée	<ul style="list-style-type: none"> <li>La plate-forme construite en 2015 a permis de valoriser 2742 tonnes métriques de CRD en 2020.</li> </ul>

N° mesure	Description	Type	Responsable	Échéancier PGMR	État d'avancement	Commentaire
20	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des résidus de CRD lors de la délivrance des permis	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Michel Boulianne Inspecteurs municipaux	2017-2019	Pas débuté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il suffirait de créer un outil de sensibilisation pouvant être distribué par les inspecteurs municipaux lors de l'émission des permis car la réglementation interdit déjà la disposition des résidus de CRD dans les bacs à déchets;</li> <li>Les contrevenants à la réglementation sont avisés et si nécessaire sanctionnés lors du non-respect de la réglementation en vigueur.</li> </ul>
21	Favoriser une saine gestion des débris de CRD générés lors des travaux municipaux	Collectes, services et installations	Michel Boulianne Responsables municipaux des travaux publics	2017-2019	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les municipalités utilisent la plate-forme de transbordement des CRD pour valoriser leur matière.</li> </ul>
22	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	Mise en œuvre et suivi	Michel Boulianne	2015-2019	Chaque année	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environ 80 % des mesures sont complétées.</li> </ul>
23	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq ans	Mise en œuvre et suivi	Michel Boulianne Firme externe	2019	À venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dernière année du PGMR 2015-2019.</li> <li>Le projet de PGMR 2021-2026 sera présenté en 2021</li> </ul>

# **ANNEXE 8**

## **Plan d'action 2024-2031 détaillé**

#	Mesure	Moyens de mise en œuvre (sous-action)	Secteur	Type	Coût	Échéance	Indicateur de suivi
<b>O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées</b>							
1	Accentuer le programme de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel tout en favorisant la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser et diffuser une vidéo promotionnelle de la GMR</li> <li>- Structurer les communications en GMR avec un calendrier régulier de diffusion d'information, de conseils, de statistiques et d'activités</li> </ul>	Résidentiel	ISÉ	62 915 \$	2024 (vidéo) puis en continu	Vidéo réalisée et publiée Calendrier des communication réalisés
2	Promouvoir la réduction à la source, le réemploi et le recyclage auprès de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager et informer les citoyens à diminuer le recours aux produits jetables à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables (programme d'hygiène corporels ex. couches)</li> <li>- Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables et à l'importance de continuer à poser le bon geste</li> <li>- Promouvoir les ventes de garage pour la réutilisation des encombrants</li> <li>- Promouvoir les services offerts par l'écoboutique (l'écoboutique devient également un outil de sensibilisation)</li> </ul>	Résidentiel	ISÉ	21 457 \$	En continu	Nombre de communication Nombre de subvention pour des mesures de réduction à la source Site internet à jour
3	Proposer des visites des installations en GMR à des groupes scolaires ou autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LET, plateforme pour les résidus CRD</li> </ul>	Résidentiel et ICI	ISÉ	21 457 \$	En continu	Nombre de visite réalisée, nombre de participant
4	Encourager les ICI du territoire à l'adoption de meilleure pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les restaurateurs pour l'utilisation de vaisselle durable.</li> <li>- Réaliser des ateliers de sensibilisation auprès des ICI (écoles, commerces, etc.)</li> <li>- Mettre en lumière les entreprises ayant entamé une démarche en GMR (mise en lumière des ICI via un communiqué de presse)</li> <li>- Encourager l'implantation de commerce Zéro déchet sur le territoire (travailler en collaboration avec le bras économique de la MRC : MDC).</li> <li>- Sensibiliser les secteurs ICI quant à leur pouvoir de contribution à l'atteinte des objectifs du PGMR (communiqué de presse pour la Semaine québécoise sur la réduction des déchets)</li> </ul>	ICI	ISÉ	21 457 \$	En continu	Nombre de communication auprès des ICI Nombre d'ICI ayant entamé une démarche en GMR Site internet à jour avec une section ICI
5	Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion, contribution et participation avec des organismes communautaires, municipaux ou autres (ex. projet SACC et autres avec MDC)</li> <li>- Promouvoir la mise en application de certaines pratiques sur le territoire en lien avec le gaspillage et la surconsommation</li> <li>- Encourager la redistribution alimentaire aux personnes dans le besoin, notamment via de la communication</li> <li>- Mettre à jour le plan de communication, et les outils utilisés par les campagnes ISÉ avec les documents à jour de RECYC-QUÉBEC (trousse d'outils).</li> </ul>	Résidentiel et ICI	ACC	21 457 \$	En continu	Nombre de communication Nombre d'initiative Subvention accordée aux organismes Quantité de matières détournés de l'élimination
<b>O2. Recycler et/ou valoriser la matière organique générée sur le territoire</b>							
6	Promouvoir la valorisation des résidus verts (branches, herbes, feuilles) sur place, dans le réseau des écocentres ou avec la collecte du bac brun	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage : répéter la campagne printanière de compostage domestique, continuer la vente de composteur domestique, informer/sensibiliser sur l'herbicyclage et le feuillicyclage.</li> </ul>	Résidentiel	ISÉ	21 457 \$	En continu	Nombre de communication Nombre d'initiative Nombre de composteur domestique vendu

#	Mesure	Moyens de mise en œuvre (sous-action)	Secteur	Type	Coût	Échéance	Indicateur de suivi
		- Promouvoir les écocentres comme point de récupération des résidus verts					
7	Mettre en place et développer le programme de collecte des matières organiques par bac brun	- Fournir un service de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI en 2023 - Informer les citoyens et les ICI sur le projet de valorisation des matières organiques - Maintenir et développer les outils de communication pour maximiser la participation à la collecte des matières organiques (astuces et avantages environnementaux). - Offrir un soutien personnalisé pour les ICI	Résidentiel et ICI	MOS et DEV	6 316 138 \$	En continu	Nombre de communication en lien avec la matière organique Outil de communication à jour Quantité de matière organique collectée Nombre d'unité desservie Nombre de visite sur le site Web (mescollectes.ca)
8	Mettre à jour la réglementation pour y intégrer la collecte par bac brun	Modifier les règlements de collecte de déchets et des matières recyclables et adoption d'un règlement pour les matières organiques lorsque les services de collecte de matières organiques sera instauré dans la MRC	Résidentiel et ICI	MOS	11 000 \$	2024	Mise à jour effectuée
9	Continuer la valorisation des boues municipales	- Continuer la valorisation des boues des installations de traitement des municipalités. - Évaluer la possibilité de valoriser les boues de la Malbaie à l'interne (après réception des boues au LET) (étude de faisabilité : possibilité d'utiliser les boues comme recouvrement, ou pour épandage agricole après séchage, etc.)	Résidentiel	MOS	977 840 \$	En continu	Quantité de boues valorisées Mise à jour des échéances des vidanges
10	Poursuivre la vidange systématique des fosses septiques sur le territoire	- Contrôler la mise aux normes des installations septiques désuètes ou inexistantes - Réaliser les vidanges des fosses septiques selon les dispositions du règlement Q-2, r.22	Résidentiel	MOS	2 518 672 \$	En continu	Quantité de boues valorisées Nombre de fosses septiques aux normes sur le territoire
<b>03. Améliorer la gestion des résidus CRD sur le territoire</b>							
11	Sensibiliser les citoyens et les ICI à valoriser les résidus CRD	- Sensibiliser les citoyens et les ICI à utiliser les services de la MRC pour la valorisation des résidus CRD - Élaborer, diffuser et mettre à jour un document avec les options disponibles à remettre lors des travaux de construction (option de la MRC, tarif, avantages économiques et environnementaux)	Résidentiel et CRD	ISÉ	94 413 \$	En continu	Quantité de résidus CRD récupéré aux écocentres Quantité de résidus CRD valorisé grâce à la plateforme CRD Nombre de communication réalisée Document informatif réalisé Nombre de visites aux écocentres
12	Favoriser une saine gestion des débris de CRD générés lors des travaux municipaux.	Ajouter des critères dans les devis et appels d'offres municipaux pour les travaux de génie-civil afin de s'assurer d'envoyer les résidus CRD vers les filières de valorisation.	CRD	MOS	94 413 \$	En continu	Quantité de résidus CRD valorisé grâce à la plateforme de transbordement des résidus CRD
13	Maintenir et optimiser les opérations sur les installations présentes afin de réduire l'élimination des résidus CRD (notamment sur la plateforme de transbordement des résidus CRD)	- Faciliter la valorisation des CRD par l'installation d'un dôme sur la plateforme de transbordement des résidus CRD - Dévier un maximum de résidus de CRD vers les écoboutiques (voir mesure d'optimisation des écocentres - volet réemploi)	CRD	DEV	250 000 \$	2024	Installation du dôme réalisée Quantité de résidus CRD acheminées vers les écoboutiques
<b>04. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective</b>							
14	Optimiser et développer les îlots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC	- S'assurer que les espaces publics des ICI sont bien équipés pour favoriser le tri et la collectes des matières résiduelles - Augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer - Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC	Résidentiel et ICI	DEV	30 300 \$	2025-2026	Nombre d'ilôt de récupération existant Piste d'amélioration possible Subvention disponible

#	Mesure	Moyens de mise en œuvre (sous-action)	Secteur	Type	Coût	Échéance	Indicateur de suivi
15	Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI	- Engager une ressource (stagiaire, sous-traitant) qui participera à l'amélioration du taux de récupération global des matières recyclables du secteur ICI (enquête, de sondage, communication et visites) - Ajouter les ICI sur le site mescollectes.ca	ICI	ACC	11 000 \$	En continu, jusqu'en janvier 2025 (nouveau régime collecte sélective)	Nombre d'ICI rencontré Mise à jour du site mescollectes.ca Quantité de matières recyclables collectées Nombre de bacs distribués pour les ICI
<b>O5. Améliorer et optimiser la récupération des matières résiduelles particulières</b>							
16	Optimiser l'opération des écocentres pour maximiser le réemploi et la récupération des matières résiduelles	- Implanter une écoboutique à l'écocentre de la Malbaie - Augmenter le réemploi et le recyclage des matières résiduelles acheminées dans le réseau des écocentres par l'opération de l'écoboutique - Optimiser les opérations des écocentres afin de séparer à la source les résidus de bois	Résidentiel	DEV	35 000 \$	2024	Quantité de matière destiné au réemploi Quantité de bois récupéré Séparation à la source du bois Entente avec des organismes de récupération et de réemploi
17	Récupérer et valoriser les matelas et sommiers	Mettre en place la récupération et la valorisation des matelas et sommiers	Résidentiel	MOS	171 659 \$	En continu	Quantité de matelas et sommiers récupérés aux écocentres
18	Augmenter la fréquentation et optimiser les points de dépôts de RDD	- Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par des communications spécifiques (rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année) et par la formation des employés autant MRC que des municipalités - Sensibiliser les utilisateurs au tri des matières préalablement à la visite à l'écocentre	Résidentiel	ISÉ	21 457 \$	En continu	Nombre de communication réalisée Formation des employés au tri à la source (écocentre) Quantités de matières récupérées dans les écocentres et les points de dépôt
19	Évaluer le maintien de la collecte des encombrants	- Collecte des encombrants pour les acheminer au tri à l'écocentre, 1 à 2 fois par année - Conserver une clause au devis pour être en mesure de retirer les collectes s'il y a lieu - Promouvoir l'utilisation des services offerts par la MRC (écocentres et écoboutique)	Résidentiel	MOS et ISÉ	388 251 \$	En continu (à chaque année)	Quantité de matières collectées acheminé à la valorisation ou à l'élimination
20	Développer et communiquer une liste des points de dépôts et les organismes « réemploi » du territoire auprès des résidents et des ICI	Publier le tout sur mescollectes.ca	Résidentiel et ICI	ISÉ	21 457 \$	En continu	Nombre de communication réalisée Mise à jour le site mescollectes.ca
<b>O6. Responsabiliser les acteurs en GMR et développer l'économie circulaire sur le territoire</b>							
21	Assurer l'exemplarité de la MRC en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles	- Poursuivre la certification ICI On Recycle à la MRC - Adopter une politique d'achat responsable à la MRC autant pour les services et les achats de matériel - Mettre fin à l'utilisation de toute vaisselle ou autres produits jetables remplaçables (remplacé par vaisselle partagée) (dans les bâtiments municipaux) - Favoriser la mise en commun d'outils, de biens et d'équipements divers dans les organisations municipales. - Favoriser la sélection d'entreprises locales et écoresponsables lors d'activités et de sélection de partenaires - Mettre en place un programme de sensibilisation des employés sur les actions individuelles écoresponsables - Développer des clauses environnementales (taux de valorisation des matières résiduelles) pour les devis et appels d'offres municipaux	ICI	DEV	317 570 \$	En continu	Certification ICI On Recycle à la MRC Politique d'achat responsable Actions écoresponsables réalisées Démarche d'approvisionnement responsable démarrée Nombre d'employé sensibilisé Nombre de clauses et/ou exigences environnementales dans les appels d'offres

#	Mesure	Moyens de mise en œuvre (sous-action)	Secteur	Type	Coût	Échéance	Indicateur de suivi
22	Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se doter d'un guide des bonnes pratiques pour les événements écoresponsables en l'adaptant à la réalité locale.</li> <li>- Continuer la promotion d'événements « écoresponsables » et la certification environnementale des événements régionaux (ex. Triathlon, Harricana, Grand tour cycliste Charlevoix, marchés publics, etc.)</li> <li>- Offrir un service de prêt d'équipement (bacs, conteneurs ou îlots multi matière)</li> <li>- Offrir un accompagnement pour l'organisation d'événement écoresponsable</li> </ul>	Résidentiel et ICI	DEV	94 413 \$	En continu	Prêt de contenant Quantité de matière détournée de l'élimination par événement Nombre d'événement écoresponsable organisé sur le territoire Guide des bonnes pratiques Mise à jour du site mescollectes.ca
23	Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales avec les organismes locaux (SADC, MDC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement de synergie en mettant en relation les organismes en économie circulaire et les plus gros générateurs, faciliter le partage des informations</li> <li>- Encourager le développement de l'économie circulaire auprès des entreprises locales (appel de projets pour une aide financière réalisé par le secteur Développement économique de la MRC)</li> <li>- Favoriser l'implantation d'entreprise orienté vers la réparation des objets en collaboration avec le secteur Développement économique de la MRC</li> </ul>	ICI	DEV	308 987 \$	En continu	Nombre de maillage réalisée Quantité de matières détournées de l'élimination
<b>O7. Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur</b>							
24	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC		Suivi PGMR	MOS	21 457 \$	En continu	Nombre de mesures complétés Actions réalisées par mesures
25	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les sept ans		Suivi PGMR	MOS	25 000 \$	2031	Présentation du projet de PGMR

# **ANNEXE 9**

## Fiches des mesures du Plan d'action 2024-2031



**Mesure 1. Accentuer le programme de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel tout en favorisant la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</li> </ul> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</li> </ul>								
OBJECTIFS DE LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2029</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % des matières organiques visés par la SVMO d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 80 % des résidus de CRD d'ici 2029</li> </ul>								
ENJEUX	La participation des citoyens au tri à la source constitue un enjeu important afin d'atteindre les objectifs de récupération fixés.								
MATIÈRES VISÉES	Toutes les matières issues du secteur résidentiel.								
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser et diffuser une vidéo promotionnelle de la GMR (2024)</li> <li>- Structurer les communications en GMR avec un calendrier régulier de diffusion d'information, de conseils, de statistiques et d'activités (en continu)</li> <li>- Maintenir à jour le calendrier de communication (en continu)</li> <li>- Développer des messages/publications pertinentes sur les sujets suivants : qualité du tri des matières recyclables, la collecte des matières organiques, le gaspillage alimentaire, les résidus domestiques dangereux, les résidus CRD, le réemploi ainsi que la réduction à la source.</li> </ul>								
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (création et diffusion des outils de communication)</p> <p><b>Partenaires :</b> Municipalités locales (partage des outils de communication)</p>								
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
	x	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	Objet	<b>2024 (vidéo) et en continu</b>							
	ISÉ	<p>20 000 \$ (création et partage de la vidéo)</p> <p>5 000 \$/an (mise en place d'un calendrier des communications)</p> <p><b>Total : 62 915 \$ sur la durée du PGMR</b></p>							
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC								
CIBLES	Création et partage d'une vidéo promotionnelle, et développement d'un calendrier des communications.								
INDICATEURS DE SUIVI	Vidéo réalisée et publiée								
	Calendrier des communication réalisés (cible : maintenir à jour le calendrier)								

**Mesure 2. Promouvoir la réduction à la source, le réemploi et le recyclage auprès de la population**

<b>OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX</b>	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</li> </ul> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</li> </ul>							
<b>OBJECTIFS DE LA MRC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2029</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</li> </ul>							
<b>ENJEUX</b>	Inciter les citoyens à réduire leur consommation de matières non valorisables, à mieux trier les matières générées et à ne mettre dans les contenants pour les ordures domestiques uniquement les matières qui n'ont plus aucun potentiel de recyclage ou de valorisation.							
<b>MATIÈRES VISÉES</b>	Toutes les matières issues du secteur résidentiel.							
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel							
<b>MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Encourager et informer les citoyens à diminuer le recours aux produits jetables à usage unique et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables (programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène corporels ex. couches)</li> <li>-Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables et à l'importance de continuer à poser le bon geste (via les médias de communication de la MRC)</li> <li>- Promouvoir les ventes de garage pour la réutilisation des encombrants (via les médias de communication de la MRC)</li> <li>-Promouvoir les services offerts par l'écoboutique (via les médias de communication de la MRC). L'écoboutique devient également un outil de sensibilisation (une vitrine du réemploi).</li> </ul>							
<b>ACTEURS RESPONSABLES</b>	<p><b>Responsable :</b> MRC (création et développement des outils de communication et des incitatifs)</p> <p><b>Partenaires :</b> Municipalités locales (partager les informations, suivre les directives de la MRC et collaborer avec la MRC dans le développement d'incitatifs)</p>							
<b>ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</b>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>ESTIMATION DES COÛTS</b>	<b>Objet</b>	<b>Continu</b>						
	ISÉ	2 500 \$/an						
		<b>Total : 21 457 \$ sur la durée du PGMR</b>						
<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	MRC							
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Nombre de communication (cible : 2 publications par année)</p> <p>Nombre de subvention pour des mesures de réduction à la source (cible : 10 subventions par année)</p> <p>Mise à jour du site mescollectes.ca (cible : maintenir le site Web de la MRC à jour)</p>							

**Mesure 3. Proposer des visites des installations en GMR à des groupes scolaires ou autres**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031							
ENJEUX	Faire connaître les activités de la MRC auprès de la population et inciter la population (citoyen et employé) à adopter les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles (prise de conscience environnementale).							
MATIÈRES VISÉES	Toutes les matières résiduelles générées par les secteurs résidentiel et ICI							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	- Planification de visite du LET, des écocentres et de la plateforme pour les résidus CRD (organiser une journée porte ouverte sur les installations de la MRC).							
ACTEURS RESPONSABLES	<b>Responsables :</b> MRC (planification des visites, coordination et réalisation des visites guidées) <b>Partenaires :</b> Municipalités locales (partage des informations sur leurs différents média de communication)							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>Continu</b>						
	ISÉ	2 500 \$/an <b>Total : 21 457 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de visite réalisée, nombre de participant (cible : organiser une journée porte ouverte des installations de la MRC par année)							

**Mesure 4. Encourager les ICI du territoire à l'adoption de meilleure pratique**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</li> </ul> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</li> </ul>							
OBJECTIFS DE LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2029</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</li> </ul>							
ENJEUX	Inciter les ICI à adopter les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans le but de réduire leur empreinte environnementale (réduire les quantités de matières éliminées).							
MATIÈRES VISÉES	Toutes les matières résiduelles générées par le secteur ICI							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les restaurateurs pour l'utilisation de vaisselle durable.</li> <li>- Réaliser des ateliers de sensibilisation auprès des ICI (écoles, commerces, etc.) (sonder l'intérêt des responsables des ICI, organiser les journées de formation/atelier en collaboration avec les responsables des ICI, faire un suivi de l'appréciation des journées de formation/atelier)</li> <li>- Mettre en lumière les entreprises ayant entamé une démarche en GMR (mise en lumière des ICI via un communiqué de presse)</li> <li>- Encourager l'implantation de commerce Zéro déchet sur le territoire (travailler en collaboration avec le bras économique de la MRC : MDC).</li> <li>- Sensibiliser les secteurs ICI quant à leur pouvoir de contribution à l'atteinte des objectifs du PGMR (communiqué de presse pour la Semaine québécoise sur la réduction des déchets, partage du Guide Déchet zéro au boulot 2.0 de RECYC-QUÉBEC)</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (communication auprès des ICI pour la mise en œuvre des meilleures pratiques)</p> <p><b>Partenaires :</b> Municipalités locales (partage des informations sur leurs différents médias de communication)</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	Objet	Continu						
	ISÉ	2 500 \$/an						
	<b>Total : 21 457 \$ sur la durée du PGMR</b>							
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de communication (cible : 3 publications par année)</p> <p>Nombre de subvention pour des mesures de réduction à la source (cible : 3 subventions par année)</p> <p>Mise à jour du site mescollectes.ca (cible : maintenir le site Web de la MRC à jour)</p>							

**Mesure 5. Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</p>								
OBJECTIFS DE LA MRC	<p><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</p>								
ENJEUX	Détourner de l'élimination les produits alimentaires non consommés et les redonner.								
MATIÈRES VISÉES	Denrée alimentaire								
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<p>- Promotion, contribution et participation avec des organismes communautaires, municipaux ou autres (ex. projet SACC et autres avec MDC)</p> <p>- Promouvoir la mise en application de certaines pratiques sur le territoire en lien avec le gaspillage et la surconsommation (via des publications sur les médias de la MRC)</p> <p>- Encourager la redistribution alimentaire aux personnes dans le besoin, notamment via de la communication</p> <p>- Mettre à jour le plan de communication, et les outils utilisés par les campagnes ISÉ à partir des documents à jour de RECYC-QUÉBEC (trousse d'outils).</p>								
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (sensibilisation, promotion et soutien technique aux organismes communautaires, etc.)</p> <p><b>Partenaires :</b> Organismes communautaires (ex. projet SACC), municipalités locales, frigo communautaire</p>								
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
	x	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>Continu</b>							
	ACC	2 500 \$/an							
		<b>Total : 21 457 \$ sur la durée du PGMR</b>							
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC								
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de communication (cible : 3 publications par année)</p> <p>Nombre d'initiative (cible : 2 initiatives par année)</p> <p>Subvention accordée aux organismes (cible : 2 subventions par année)</p> <p>Quantité de matières détournés de l'élimination (cible : augmenter les quantités de matières organiques détournés de l'élimination de +2% par année)</p>								

**Mesure 6. Promouvoir la valorisation des résidus verts (branches, herbes, feuilles) sur place, dans le réseau des écocentres ou avec la collecte du bac brun**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</p>								
OBJECTIFS DE LA MRC	<p><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</p>								
ENJEUX	Promouvoir la réduction à la source des résidus verts puis leur recyclage par compostage dans le respect de la hiérarchie des 3RV. Inciter les citoyens à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage.								
MATIÈRES VISÉES	Résidus verts								
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<p>- Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage : répéter la campagne printanière de compostage domestique, continuer la vente de composteur domestique, informer/sensibiliser sur l'herbicyclage et le feuillicyclage.</p> <p>- Promouvoir les écocentres comme point de récupération des résidus verts via les médias de communication de la MRC (site Web, réseaux sociaux, etc.)</p>								
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (développement des communications, et partage)</p> <p><b>Partenaires :</b> Municipalités locales (partage des informations sur leurs différents média de communication)</p>								
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
	x	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>Continu</b>							
	ISÉ	2 500 \$/an							
		<b>Total : 21 457 \$ sur la durée du PGMR</b>							
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC								
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de communication (cible : 3 publications par année)</p> <p>Nombre d'initiative (cible : 2 initiatives par année)</p> <p>Nombre de composteur domestique vendu (cible : maintenir la vente de composteur domestique pour les secteurs de villégiatures plus isolés)</p>								

**Mesure 7. Mettre en place et développer le programme de collecte des matières organiques par bac brun**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</li> </ul> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</li> </ul>							
OBJECTIFS DE LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</li> </ul>							
ENJEUX	Maximiser la récupération et le recyclage des matières organiques afin de réduire les quantités de matières résiduelles enfouies dans le LET de Clermont.							
MATIÈRES VISÉES	Matières organiques (résidus alimentaires, résidus verts, autres matières compostables)							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un service de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI en 2023 (faire l'achat et la distribution des bacs brun, mettre à jour le contrat de collecte)</li> <li>- Informer les citoyens et les ICI sur le projet de valorisation des matières organiques (via des publications sur les médias de communication de la MRC et par le partage de document informatif lors de la distribution des bacs brun);</li> <li>- Maintenir et développer les outils de communication pour maximiser la participation à la collecte des matières organiques (astuces et avantages environnementaux).</li> <li>- Offrir un soutien personnalisé pour les ICI (rencontre et visite terrain);</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (déploiement de la collecte des matières organiques par bac brun, développement des outils de communication et accompagnement des ICI)</p> <p><b>Partenaires :</b> Municipalités locales (partage des informations sur leurs différents média de communication)</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>Continu</b>						
	DEV	735 892 \$/an						
	MOS	<b>Total : 6 316 138 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de communication en lien avec la matière organique (cible : communiquer régulièrement sur l'arrivée de la collecte des matières organiques sur le territoire)</p> <p>Outil de communication à jour</p> <p>Quantité de matière organique collectée (cible : 3 500 tonnes de matières organiques collectées d'ici 2030)</p>							

**Mesure 7. Mettre en place et développer le programme de collecte des matières organiques par bac brun**

	<p>Nombre d'unité desservie (cible : toutes les unités ont reçus un bac brun)</p> <p>Nombre de visite sur le site Web (mescollectes.ca) (cible : augmentation de l'utilisation du site Web)</p>
--	---

**Mesure 8. Mettre à jour la réglementation pour y intégrer la collecte par bac brun**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</p>							
OBJECTIFS DE LA MRC	<p><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</p>							
ENJEUX	Intégrer les exigences de la collecte des matières organiques par bac brun au règlement de collecte.							
MATIÈRES VISÉES	Matières organiques (résidus alimentaires, résidus verts, autres matières compostables)							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	Modifier les règlements de collecte de déchets et des matières recyclables et adoption d'un règlement pour les matières organiques lorsque les services de collecte de matières organiques sera instauré dans la MRC (prévu en 2024).							
ACTEURS RESPONSABLES	<b>Responsable :</b> MRC							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x							
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>2024</b>						
	MOS	11 000 \$						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	Mise à jour effectuée							



**Mesure 9. Continuer la valorisation des boues municipales**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</p>							
OBJECTIFS DE LA MRC	<p><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % des matières organiques visés par la SVMO d'ici 2031 (100 % des boues municipales d'ici 2024)</p>							
ENJEUX	Limiter l'enfouissement des boues municipales au LET de Clermont							
MATIÈRES VISÉES	Boues municipales							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<p>- Continuer la valorisation des boues des installations de traitement des municipalités.</p> <p>- Exiger des municipalités locales de valoriser les boues municipales dont la qualité le permet (actuellement, les boues de la station de traitement des eaux de La Malbaie sont éliminées puisque ceux-ci ne sont pas admis à la plateforme de compostage en raison notamment de la qualité des boues)</p> <p>- Évaluer la possibilité de valoriser les boues de la Malbaie à l'interne (après réception des boues au LET) (étude de faisabilité : possibilité d'utiliser les boues comme recouvrement, ou pour épandage agricole après séchage, etc.)</p>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsables :</b> MRC et municipalités locales (acheminer les boues des installations de traitement municipal vers les filières de valorisation lorsque possible)</p> <p><b>Partenaires :</b> Secteur privé (installation de traitement des boues municipales)</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>Continu</b>						
	MOS	113 982 \$/an						
	<b>Total : 977 840 \$ sur la durée du PGMR</b>							
SOURCES DE FINANCEMENT	Municipalités locales							
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité de boues valorisées (cible : valoriser 100 % des boues municipales d'ici 2024) Mise à jour des échéances des vidanges							

**Mesure 10. Poursuivre la vidange systématique des fosses septiques sur le territoire**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</li> </ul> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</li> </ul>								
OBJECTIFS DE LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % des matières organiques visés par la SVMO d'ici 2031 (100 % des boues municipales d'ici 2024)</li> </ul>								
ENJEUX	<p>Limiter l'élimination des boues de fosses septiques et s'assurer que l'ensemble des installations septiques présentes sur le territoire est conforme au Q-2, r.22</p>								
MATIÈRES VISÉES	<p>Boues d'installation septiques</p>								
GÉNÉRATEURS VISÉS	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel</li> </ul>								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler la mise aux normes des installations septiques désuètes ou inexistantes (maintenir le suivi des vidanges des installations septiques)</li> <li>- Réaliser les vidanges des fosses septiques selon les dispositions du règlement Q-2, r.22 (valoriser les boues de fosses septiques collectées lors des vidanges)</li> </ul>								
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (procéder à la collecte des boues de fosses septiques)</p> <p><b>Partenaires :</b> Municipalités locales (collaborer avec la MRC et l'entrepreneur privé pour la collecte des boues de fosses septiques et pour le partage des informations sur le nombre de fosses septiques présentes sur le territoire). Secteur privé (collecte et traitement des boues de fosses septiques)</p>								
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
	x	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>Continu</b>							
	MOS	<p>293 450 \$/an</p> <p><b>Total : 2 518 672 \$ sur la durée du PGMR</b></p>							
SOURCES DE FINANCEMENT	<p>MRC et municipalité locale (via quote-part)</p>								
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Quantité de boues valorisées (cible : valoriser 100 % des boues de fosses septiques collectées)</p> <p>Nombre de fosses septiques aux normes sur le territoire (cible : toutes les fosses septiques du territoire sont conformes)</p>								

**Mesure 11. Sensibiliser les citoyens et les ICI à valoriser les résidus CRD**

<b>OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX</b>	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD							
<b>OBJECTIFS DE LA MRC</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 80 % des résidus de CRD d'ici 2029							
<b>ENJEUX</b>	Maximiser la récupération des résidus CRD dans les installations de la MRC.							
<b>MATIÈRES VISÉES</b>	Résidus CRD							
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> CRD							
<b>MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)</b>	- Sensibiliser les citoyens et les ICI à utiliser les services de la MRC pour la valorisation des résidus CRD - Élaborer, diffuser et mettre à jour un document avec les options disponibles à remettre lors des travaux de construction (option de la MRC, tarif, avantages économiques et environnementaux)							
<b>ACTEURS RESPONSABLES</b>	<b>Responsable :</b> MRC (développement des outils de communication et réalisation des communications) <b>Partenaires :</b> Municipalités locales (partage des informations sur leurs différents média de communication)							
<b>ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</b>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>ESTIMATION DES COÛTS</b>	<b>Objet</b>	<b>Continu</b>						
	ISÉ	11 000 \$/an <b>Total : 94 413 \$ sur la durée du PGMR</b>						
<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	MRC							
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Quantité de résidus CRD récupéré aux écocentres (cible : augmenter de +2%/an la récupération des résidus de CRD aux écocentres) Quantité de résidus CRD valorisé grâce à la plateforme CRD (cible : augmenter de +2%/an les quantités de résidus CRD qui transitent par la plateforme) Nombre de communication réalisée (cible : 2 publications par année) Document informatif réalisé Nombre de visites aux écocentres (cible : augmenter le nombre de visites aux écocentres de +2%/an)							

**Mesure 12. Favoriser une saine gestion des débris de CRD générés lors des travaux municipaux.**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 80 % des résidus de CRD d'ici 2029							
ENJEUX	Limiter l'élimination des résidus CRD générés lors des travaux municipaux et montrer l'exemple d'une saine gestion des débris CRD.							
MATIÈRES VISÉES	Résidus CRD générés lors des travaux municipaux							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> CRD							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajouter des critères dans les devis et appels d'offres municipaux pour les travaux de génie-civil afin de s'assurer d'envoyer les résidus CRD vers les filières de valorisation. Les critères devront exiger d'apporter les résidus de CRD générés sur les chantiers vers un centre de tri de CRD ou à la plateforme de transbordement de CRD.</li> <li>- Faire un suivi des quantités de résidus de CRD qui transitent par la plateforme de transbordement de CRD</li> <li>- Communiquer aux entrepreneurs les avantages liés à l'utilisation de la plateforme de transbordement de CRD (publication sur les médias de communication de la MRC)</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<b>Responsables :</b> MRC et municipalités locales							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	Objet	Continu						
	ISÉ	11 000 \$/an <b>Total : 94 413 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC et municipalités locales							
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité de résidus CRD valorisé grâce à la plateforme de transbordement des résidus CRD (cible : augmenter de +2%/an les quantités de résidus de CRD qui transitent par la plateforme de transbordement des résidus de CRD. En 2019, 3 000 tonnes de CRD ont transité par la plateforme).							

**Mesure 13. Maintenir et optimiser les opérations sur les installations présentes afin de réduire l'élimination des résidus CRD (notamment sur la plateforme de transbordement des résidus CRD)**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 80 % des résidus de CRD d'ici 2029							
ENJEUX	Limiter l'élimination des résidus CRD							
MATIÈRES VISÉES	Résidus CRD							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> CRD							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	- Faciliter la valorisation des CRD par l'installation d'un dôme sur la plateforme de transbordement des résidus CRD (le dôme permettra d'entreposer les résidus de CRD à l'abri des intempéries) - Dévier un maximum de résidus de CRD vers les écoboutiques (voir mesure d'optimisation des éco-centres - volet réemploi) (évaluer la possibilité de récupérer certains résidus de CRD (ex. bois) afin de les conditionner pour une remise sur le marché, mettre en place la solution retenue le cas échéant);							
ACTEURS RESPONSABLES	<b>Responsable :</b> MRC (installation d'un dôme sur la plateforme de transbordement des résidus CRD)							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x							
ESTIMATION DES COÛTS	Objet	2024						
	DEV	250 000 \$ (immobilisation pour un dôme)						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	Installation du dôme réalisée Quantité de résidus CRD acheminées vers les écoboutiques (cible : toutes les matières en bon état avec un potentiel de revente sont acheminées vers les écoboutiques du territoire)							

**Mesure 14. Optimiser et développer les îlots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 80 % des résidus de CRD d'ici 2029							
ENJEUX	Maximiser le recyclage des fibres, plastique, verre et du métal sur le territoire.							
MATIÈRES VISÉES	Papier, du carton, du plastique, du verre et du métal							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<p>- S'assurer que les espaces publics des ICI sont bien équipés pour favoriser le tri et la collectes des matières résiduelles (réaliser un diagnostic des équipements de tri installés au sein des espaces publics par des visites terrain);</p> <p>- Augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer (s'assurer que les îlots de récupération sont correctement placés et bien identifiés);</p> <p>- Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC (être à l'affût des financements possibles pour l'amélioration des équipements de tri hors foyer, déposer une demande de financement s'il y a lieu);</p>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (diagnostic des équipements hors foyers présents sur le territoire, surveillance des subventions disponibles, optimisation des îlots de tri)</p> <p><b>Partenaires :</b> RECYC-QUÉBEC, ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC, municipalités locales</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		x	x					
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>		<b>2025-2026</b>					
	DEV		30 300 \$					
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC/subvention d'ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ)							
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre d'îlot de récupération existante (cible : tous les lieux publics sont équipés d'un îlot de tri)</p> <p>Piste d'amélioration possible</p> <p>Subvention disponible (cible : rester à l'affût des financements disponibles pour optimiser les équipements de récupération hors foyers)</p>							

**Mesure 15. Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI**

<b>OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX</b>	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>								
	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal								
<b>OBJECTIFS DE LA MRC</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2029								
<b>ENJEUX</b>	Maximiser le recyclage des fibres, plastique, verre et du métal sur le territoire.								
<b>MATIÈRES VISÉES</b>	Papier, du carton, du plastique, du verre et du métal								
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	<input checked="" type="checkbox"/> ICI								
<b>MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)</b>	<p>- Engager une ressource (stagiaire, sous-traitant) qui participera à l'amélioration du taux de récupération global des matières recyclables du secteur ICI (cette ressource aua pour mandat la réalisation d'enquêtes, de sondages, l'élaboration de communications et messages pour sensibiliser les ICI et l'organisation de visites terrain)</p> <p>- Ajouter les ICI sur le site mescollectes.ca</p>								
<b>ACTEURS RESPONSABLES</b>	<p><b>Responsable :</b> MRC</p> <p><b>Partenaires :</b> Secteur privé (sous-traitant)</p>								
<b>ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</b>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
	x								
<b>ESTIMATION DES COÛTS</b>	<b>Objet</b>	<b>En continu, jusqu'en janvier 2025 (nouveau régime collecte sélective)</b>							
	ACC	11 000 \$/an							
<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	MRC								
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	<p>Nombre d'ICI rencontré (cible : 10 ICI rencontrés par année)</p> <p>Mise à jour du site mescollectes.ca (cible : maintenir le site Web de la MRC à jour)</p> <p>Quantité de matières recyclables collectées (cible : doubler les quantités de matières recyclables collectées auprès des ICI)</p> <p>Nombre de bacs distribués pour les ICI (cible : tous les ICI ont accès à la collecte sélective)</p>								

**Mesure 16. Optimiser l'opération des écocentres pour maximiser le réemploi et la récupération des matières résiduelles**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 80 % des résidus de CRD d'ici 2029							
ENJEUX	Limiter l'élimination des matières résiduelles et des objets par l'implantation d'une filière de réemploi dans les écocentres de la MRC.							
MATIÈRES VISÉES	Résidus CRD, encombrants, RDD, et autres matières récupérées par les écocentres.							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planter une écoboutique à l'écocentre de la Malbaie</li> <li>- Augmenter le réemploi et le recyclage des matières résiduelles acheminées dans le réseau des écocentres par l'opération de l'écoboutique</li> <li>- Optimiser les opérations des écocentres afin de séparer à la source les résidus de bois (ajout d'un conteneur/enclos supplémentaire pour réaliser le tri du bois par catégorie, faire un suivi des quantités de bois récupérés aux écocentres)</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (opération des écocentres, développement des outils de communication et réalisation des communications)</p> <p><b>Partenaires :</b> Municipalités locales (partage des informations sur leurs différents média de communication), RECYC-QUÉBEC (subvention pour l'implantation d'une écoboutique)</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x							
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>		<b>2024</b>					
	DEV		35 000 \$					
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC (subvention de RECYC-QUÉBEC pour l'implantation d'une écoboutique, financement de 75 000 \$)							
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Quantité de matière destinée au réemploi (cible : augmenter la récupération des matières destinées au réemploi de +2% par année)</p> <p>Quantité de bois récupéré (cible : augmenter la récupération des résidus de bois de +2% par année au sein des écocentres)</p> <p>Séparation à la source du bois (cible : optimisation des écocentres afin de trier à la source le bois en différentes catégories)</p> <p>Entente avec des organismes de récupération et de réemploi</p>							



**Mesure 17. Récupérer et valoriser les matelas et sommiers**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>							
	☑ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							
OBJECTIFS DE LA MRC	☑ Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031							
ENJEUX	Limiter l'enfouissement des matelas et des sommiers au LET de Clermont.							
MATIÈRES VISÉES	Matelas et sommiers.							
GÉNÉRATEURS VISÉS	☑ Résidentiel							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	Mettre en place la récupération et la valorisation des matelas et sommiers au sein des écocentres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les débouchés existants pour les matelas et sommiers sur le territoire de la Capitale-Nationale;</li> <li>- Identifier les coûts liés à la prise en charge des matelas et sommiers;</li> <li>- Présenter une analyse économique et financière aux élus;</li> <li>- Mettre en œuvre la récupération des matelas et sommiers si les conclusions de l'analyse sont concluantes.</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<b>Responsables :</b> MRC (mise en œuvre) et municipalités locales (partage et communication) <b>Partenaires :</b> Secteur privé							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>En continu</b>						
	MOS	20 000 \$/an <b>Total : 171 659 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité de matelas et sommiers récupérés aux écocentres (cible : détourner de l'élimination 100 % des matelas et sommiers récupérés aux écocentres de l'élimination)							

**Mesure 18. Augmenter la fréquentation et optimiser les points de dépôts de RDD**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031							
ENJEUX	Bannir l'élimination de matières dangereuses dans le LET de Clermont							
MATIÈRES VISÉES	Résidus domestiques dangereux (incluant les TIC et autres RDD sous REP)							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI - <input checked="" type="checkbox"/> CRD							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	- Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par des communications spécifiques (rappels de sensibilisation à des périodes stratégiques de l'année) et par la formation des employés autant MRC que des municipalités - Sensibiliser les utilisateurs au tri des matières préalablement à la visite à l'écocentre (rappels de sensibilisation via le site Web de la MRC ainsi que les médias de communication)							
ACTEURS RESPONSABLES	<b>Responsables :</b> MRC (développement des outils de communication et réalisation des communications) Municipalités locales (partage des informations) <b>Partenaires :</b> Point de dépôt des organismes de gestion désignés, organismes de gestion désigné (SOGHU, ARPE, GoRecycle, Écopeinture, Appel à recycler, etc.)							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>En continu</b>						
	ISÉ	2 500 \$ <b>Total : 21 457 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de communication réalisée (cible : 2 publications par année) Formation des employés au tri à la source (écocentre) (cible : tous les employés de l'écocentre ont reçu une formation) Quantités de matières récupérées dans les écocentres et les points de dépôt (cible : augmentation des quantités récupérées de +2% par année)							

**Mesure 19. Évaluer le maintien de la collecte des encombrants**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031							
ENJEUX	Limiter l'enfouissement des résidus d'encombrants uniquement aux objets et matières sans potentiel de valorisation/recyclage.							
MATIÈRES VISÉES	Résidus d'encombrants							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des encombrants pour les acheminer au tri à l'écocentre, 1 à 2 fois par année</li> <li>- Conserver une clause au devis pour être en mesure de retirer les collectes s'il y a lieu</li> <li>- Promouvoir l'utilisation des services offerts par la MRC (écocentres et écoboutique) via des communications sur les médias de la MRC pour que les citoyens prennent l'habitude d'aller apporter leurs encombrants encore en bon état vers des points de dépôt/organisme de réemploi.</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsables :</b> MRC (mise en œuvre de la collecte des encombrants) Municipalités locales (partage des informations auprès de la population)</p> <p><b>Partenaires :</b> Secteur privé (collecteur)</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>En continu</b>						
	ISÉ	45 235 \$/an						
	MOS	<b>Total : 388 251 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité de matières collectées acheminé à la valorisation ou à l'élimination (cible : 50 % des encombrants collectés sont valorisés)							

**Mesure 20. Développer et communiquer une liste des points de dépôts et les organismes « réemploi » du territoire auprès des résidents et des ICI**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>							
	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031							
ENJEUX	Développer et faire connaître les organismes œuvrant dans le secteur du réemploi des matières résiduelles sur le territoire.							
MATIÈRES VISÉES	Toutes matières avec un potentiel de réemploi							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour la liste des points de dépôts et les organismes de « réemploi » sur le territoire;</li> <li>- Ajouter les nouveaux points de dépôts pour les matières qui vont intégrer les matières sous responsabilités élargies des producteurs (plastique agricole, batterie de véhicule électrique, etc.);</li> <li>- Publier le tout sur mescollectes.ca;</li> <li>- Promouvoir cette liste sur les médias de communication de la MRC;</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<b>Responsables :</b> MRC (mise à jour du site Web) Municipalités locales (partage des informations auprès de la population)							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>En continu</b>						
	ISÉ	2 500 \$						
		<b>Total : 21 457 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de communication réalisée (cible : 1 publication par année) Mise à jour le site mescollectes.ca (cible : maintenir le site Web de la MRC à jour)							

**Mesure 21. Assurer l'exemplarité de la MRC en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031							
ENJEUX	Adopter les meilleurs comportements vis-à-vis de la gestion des matières résiduelles et influencer la population (citoyen et employé) à suivre cet exemple.							
MATIÈRES VISÉES	Matières générées lors des activités de la MRC (matières recyclables, matières organiques, résidus CRD, ordures domestiques, etc.)							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI - <input checked="" type="checkbox"/> CRD							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la certification ICI On Recycle à la MRC</li> <li>- Adopter une politique d'achat responsable à la MRC autant pour les services et les achats de matériel</li> <li>- Mettre fin à l'utilisation de toute vaisselle ou autres produits jetables remplaçables (remplacé par vaisselle partagée) (dans les bâtiments municipaux)</li> <li>- Favoriser la mise en commun d'outils, de biens et d'équipements divers dans les organisations municipales.</li> <li>- Favoriser la sélection d'entreprises locales et écoresponsables lors d'activités et de sélection de partenaires</li> <li>- Mettre en place un programme de sensibilisation des employés sur les actions individuelles écoresponsables</li> <li>- Développer des clauses environnementales (taux de valorisation des matières résiduelles) pour les devis et appels d'offres municipaux</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsables :</b> MRC (mise à jour des différentes politiques, communication, sensibilisation, développement et suivi des actions écoresponsables de la MRC) Municipalités locales (s'inspirer des actions réalisées par la MRC, partage des informations auprès de la population)</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>En continu</b>						
	ISÉ	37 000 \$/an <b>Total : 317 570 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Certification ICI On Recycle à la MRC (cible : maintenir ou dépasser le niveau de certification actuelle) Politique d'achat responsable (cible : adoption d'une politique d'achat responsable) Actions écoresponsables réalisées (cible : adopter une bonne pratique par année) Démarche d'approvisionnement responsable démarrée Nombre d'employés sensibilisés (cible : tous les employés municipaux sont sensibilisés) Nombre de clauses et/ou exigences environnementales dans les appels d'offres (cible : ajouter au moins une clause environnementale dans les appels d'offres)</p>							

**Mesure 22. Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b> <input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							
OBJECTIFS DE LA MRC	<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031							
ENJEUX	Limiter la génération de résidus ultimes lors d'événements organisés sur le territoire.							
MATIÈRES VISÉES	Matières générées lors des événements organisés sur le territoire (matières recyclables, matières organiques, résidus CRD, ordures domestiques, etc.)							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se doter d'un guide des bonnes pratiques pour les événements écoresponsables en l'adaptant à la réalité locale.</li> <li>- Continuer la promotion d'événements « écoresponsables » et la certification environnementale des événements régionaux (ex. Triathlon, Harricana, Grand tour cycliste Charlevoix, marchés publics, etc.)</li> <li>- Offrir un service de prêt d'équipement (bacs, conteneurs ou îlots multimatière)</li> <li>- Offrir un accompagnement pour l'organisation d'événement écoresponsable-</li> <li>Développer des clauses environnementales (taux de valorisation des matières résiduelles) pour les devis et appels d'offres municipaux</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsables :</b> MRC (développement des outils et partage) Municipalités locales (partage des informations auprès de la population et du secteur événementiel local)</p> <p><b>Partenaires :</b> Secteur privé (organisateur d'événement) et OBNL (récupération de denrée alimentaire, etc.)</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>En continu</b>						
	DEV	11 000 \$/an <b>Total : 94 413 \$ sur la durée du PGMR</b>						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de prêt de contenant (cible : tous les événements organisés sur le territoire ont eu accès à des îlots de tri)</p> <p>Quantité de matière détournée de l'élimination par événement (cible : atteindre 70 % de récupération lors d'un événement)</p> <p>Nombre d'événement écoresponsable organisé sur le territoire (cible : tous les événements organisés sur le territoire sont écoresponsable)</p> <p>Guide des bonnes pratiques réalisé (cible : maintenir à jour le guide des bonnes pratiques)</p> <p>Mise à jour du site mescollectes.ca (cible : maintenir à jour le site Web de la MRC)</p>							

**Mesure 23. Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales avec les organismes locaux (SADC, MDC)**

<b>OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX</b>	<b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b>							
	☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							
<b>OBJECTIFS DE LA MRC</b>	☒ Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031							
<b>ENJEUX</b>	Maximiser le réemploi des ressources, réduire le gaspillage et l'utilisation de nouvelles ressources.							
<b>MATIÈRES VISÉES</b>	Toutes matières résiduelles générées par les ICI ayant un potentiel de réemploi							
<b>GÉNÉRATEURS VISÉS</b>	☒ ICI							
<b>MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement de synergie en mettant en relation les organismes en économie circulaire et les plus gros générateurs, faciliter le partage des informations</li> <li>- Encourager le développement de l'économie circulaire auprès des entreprises locales (appel de projets pour une aide financière réalisé par le secteur Développement économique de la MRC)</li> <li>- Favoriser l'implantation d'entreprise orienté vers la réparation des objets en collaboration avec le secteur Développement économique de la MRC</li> </ul>							
<b>ACTEURS RESPONSABLES</b>	<b>Responsables :</b> MRC et organismes locaux (SADC, secteur développement économique de la MRC) <b>Partenaires :</b> Synergie 138, secteur privé							
<b>ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</b>	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>ESTIMATION DES COÛTS</b>	<b>Objet</b>	<b>En continu</b>						
	DEV	36 000 \$/an						
		<b>Total : 308 987 \$ sur la durée du PGMR</b>						
<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	MRC							
<b>INDICATEURS DE SUIVI</b>	Nombre de maillage réalisée (cible : 5 maillages par années) Quantité de matières détournées de l'élimination (cible : réduire d'au moins de 2% par année les quantités de matières éliminées par le secteur ICI)							

**Mesure 24. Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</li> </ul> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</li> </ul>								
OBJECTIFS DE LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2029</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % des matières organiques visées par la SVMO d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 80 % des résidus de CRD d'ici 2029</li> </ul>								
ENJEUX	Évaluer la réalisation des objectifs, faire un diagnostic des contraintes et des solutions, assurer une gestion efficiente des ressources.								
MATIÈRES VISÉES	Toutes les matières résiduelles générées sur le territoire.								
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI - <input checked="" type="checkbox"/> CRD								
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour les indicateurs de suivi des mesures du PGMR selon les données disponibles</li> <li>- Effectuer le suivi des mesures du PGMR et transmettre le tout au MELCCFP dans le cadre du programme de redevance</li> <li>- Réaliser un bilan GMR de la MRC annuellement</li> <li>- Présenter les résultats de la mise en œuvre du PGMR aux élus</li> <li>- Diffuser les faits saillants liés à la GMR sur les différents médias de communication de la MRC</li> </ul>								
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsable :</b> MRC (préparation des bilans et des rapports de suivi du PGMR)</p> <p><b>Partenaires :</b> Municipalités locales et secteur privé (partage d'information pour la mise à jour des documents)</p>								
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
	x	x	x	x	x	x	x	x	
ESTIMATION DES COÛTS	Objet	En continu							
	MOS	2 500 \$/an							
		<b>Total : 21 457 \$ sur la durée du PGMR</b>							
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC								
INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre de mesures complétés (cible : respecter les échéanciers des mesures)</p> <p>Actions réalisées par mesures</p>								



**Mesure 25. Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les sept ans**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	<p><b>Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</li> </ul> <p><b>Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)</li> </ul>							
OBJECTIFS DE LA MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 480 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2029</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2029</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % des matières organiques visées par la SVMO d'ici 2031</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 80 % des résidus de CRD d'ici 2029</li> </ul>							
ENJEUX	Réviser le PGMR afin de conserver un PGMR en vigueur sur le territoire à tout moment.							
MATIÈRES VISÉES	Toutes les matières résiduelles générées sur le territoire.							
GÉNÉRATEURS VISÉS	<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel - <input checked="" type="checkbox"/> ICI - <input checked="" type="checkbox"/> CRD							
MOYEN DE MISE EN ŒUVRE (SOUS-ACTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider la stratégie retenue par la MRC pour la révision du PGMR (mandat externe ou interne)</li> <li>- Démarrer le processus de révision du PGMR</li> </ul>							
ACTEURS RESPONSABLES	<p><b>Responsables :</b> MRC, municipalités locales</p> <p><b>Partenaires :</b> Secteur privé (partage des informations, aide à la rédaction)</p>							
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
							x	
ESTIMATION DES COÛTS	<b>Objet</b>	<b>2030</b>						
	MOS	25 000 \$						
SOURCES DE FINANCEMENT	MRC							
INDICATEURS DE SUIVI	Présentation du projet de PGMR au conseil de la MRC (cible : démarrage du processus de révision du PGMR en 2029-2030).							

# **ANNEXE 10**

## **Détail des coûts budgétisés des mesures du Plan d'action 2024-2031**

#	Mesure	Type	Échéance	Coûts sur 8 ans	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées</b>				<b>148 745 \$</b>								
1	Accentuer le programme de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel tout en favorisant la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	ISÉ	2024	62 915 \$	25 000 \$	5 100 \$	5 202 \$	5 306 \$	5 412 \$	5 520 \$	5 631 \$	5 743 \$
2	Promouvoir la réduction à la source, le réemploi et le recyclage auprès de la population	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
3	Proposer des visites des installations en GMR à des groupes scolaires ou autres	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
4	Encourager les ICI du territoire à l'adoption de meilleure pratique	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
5	Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire	ACC	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
<b>O2. Recycler et/ou valoriser la matière organique générée sur le territoire</b>				<b>9 845 108 \$</b>								
6	Promouvoir la valorisation des résidus verts (branches, herbes, feuilles) sur place, dans le réseau des écocentres ou avec la collecte du bac brun	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
7	Mettre en place et développer le programme de collecte des matières organiques par bac brun	MOS et DEV	En continu	6 316 138 \$	735 892 \$	750 610 \$	765 622 \$	780 934 \$	796 553 \$	812 484 \$	828 734 \$	845 309 \$

#	Mesure	Type	Échéance	Coûts sur 8 ans	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
8	Mettre à jour la réglementation pour y intégrer la collecte par bac brun	MOS	2024	11 000 \$	11 000 \$							
9	Continuer la valorisation des boues municipales	MOS	En continu	977 840 \$	113 928 \$	116 207 \$	118 531 \$	120 901 \$	123 319 \$	125 786 \$	128 301 \$	130 867 \$
10	Poursuivre la vidange systématique des fosses septiques sur le territoire	MOS	En continu	2 518 672 \$	293 450 \$	299 319 \$	305 305 \$	311 411 \$	317 640 \$	323 993 \$	330 472 \$	337 082 \$
<b>O3. Améliorer la gestion des résidus CRD sur le territoire</b>				<b>438 825 \$</b>								
11	Sensibiliser les citoyens et les ICI à valoriser les résidus CRD	ISÉ	En continu	94 413 \$	11 000 \$	11 220 \$	11 444 \$	11 673 \$	11 907 \$	12 145 \$	12 388 \$	12 636 \$
12	Favoriser une saine gestion des débris de CRD générés lors des travaux municipaux.	MOS	En continu	94 413 \$	11 000 \$	11 220 \$	11 444 \$	11 673 \$	11 907 \$	12 145 \$	12 388 \$	12 636 \$
13	Maintenir et optimiser les opérations sur les installations présentes afin de réduire l'élimination des résidus CRD (notamment sur la plateforme de transbordement des résidus CRD)	DEV	2024	250 000 \$	250 000 \$							

#	Mesure	Type	Échéance	Coûts sur 8 ans	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>O4. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective</b>				<b>41 300 \$</b>								
14	Optimiser et développer les ilots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC	DEV	2025-2026	30 300 \$		15 000 \$	15 300 \$					
15	Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI	ACC	En continu, jusqu'en janvier 2025 (nouveau régime collecte sélective)	11 000 \$	11 000 \$							
<b>O5. Améliorer et optimiser la récupération des matières résiduelles particulières</b>				<b>637 825 \$</b>								
16	Optimiser l'opération des écocentres pour maximiser le réemploi et la récupération des matières résiduelles	DEV	2024	35 000 \$	35 000 \$							
17	Récupérer et valoriser les matelas et sommiers	MOS	En continu	171 659 \$	20 000 \$	20 400 \$	20 808 \$	21 224 \$	21 649 \$	22 082 \$	22 523 \$	22 974 \$
18	Augmenter la fréquentation et optimiser les points de dépôts de RDD	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
19	Évaluer le maintien de la collecte des encombrants	MOS et ISÉ	En continu (à chaque année)	388 251 \$	45 235 \$	46 140 \$	47 062 \$	48 004 \$	48 964 \$	49 943 \$	50 942 \$	51 961 \$

#	Mesure	Type	Échéance	Coûts sur 8 ans	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
20	Développer et communiquer une liste des points de dépôts et les organismes « réemploi » du territoire auprès des résidents et des ICI	ISÉ	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
<b>O6. Responsabiliser les acteurs en GMR et développer l'économie circulaire sur le territoire</b>				<b>720 969 \$</b>								
21	Assurer l'exemplarité de la MRC en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles	DEV	En continu	317 570 \$	37 000 \$	37 740 \$	38 495 \$	39 265 \$	40 050 \$	40 851 \$	41 668 \$	42 501 \$
22	Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	DEV	En continu	94 413 \$	11 000 \$	11 220 \$	11 444 \$	11 673 \$	11 907 \$	12 145 \$	12 388 \$	12 636 \$
23	Contribuer au déploiement de l'économie circulaire au Québec, notamment par la consolidation des symbioses territoriales avec les organismes locaux (SADC, MDC)	DEV	En continu	308 987 \$	36 000 \$	36 720 \$	37 454 \$	38 203 \$	38 968 \$	39 747 \$	40 542 \$	41 353 \$
<b>O7. Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur</b>				<b>46 457 \$</b>								
24	Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	MOS	En continu	21 457 \$	2 500 \$	2 550 \$	2 601 \$	2 653 \$	2 706 \$	2 760 \$	2 815 \$	2 872 \$
25	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les sept ans	MOS	2031	25 000 \$							25 000 \$	
<b>Total des coûts de mise en œuvre du PGMR</b>				<b>11 879 230 \$</b>								

